



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 14 janvier 2014**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Était aussi présente : Madame Danielle Carbonneau, greffière adjointe

2014-01-001

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de janvier 2014.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2014-01-002

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2013

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2013, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2014-01-003

SUJET : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2013

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre et de la séance extraordinaire du 17 décembre 2013.

2014-01-004

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, Monsieur Alexandre Wolford divulgue la nature de son intérêt pécuniaire et quitte la salle, s'abstenant ainsi de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de décembre 2013 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (Liste numéro MP-2014-01)

Monsieur le conseiller Alexandre Wolford reprend son siège à 19 h 45.

2014-01-005

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
DÉCEMBRE 2013

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de décembre 2013 conformément au Règlement numéro 716.

2014-01-006

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de décembre 2013 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2014-01-007

SUJET : APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 635 300 \$ DU SURPLUS
ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ ET AFFECTATION AUX ACTIVITÉS
FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'appropriation d'un montant de 635 300 \$ du surplus accumulé non réservé et de l'affecter aux activités financières de l'exercice 2014.

2014-01-008

SUJET : DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 DE TRANSPORT
SOLEIL INC. ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2014
DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2014 de Transport Soleil inc. et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2014 d'une somme de 68 566,59 \$ imputé au poste budgétaire 02-370-00-923.

2014-01-009

SUJET : DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014, DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS DE 2014 À 2016 ET DU PLAN QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS DU CIT DE LA PRESQU'ÎLE ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2014 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2014, du programme triennal des immobilisations 2014 à 2016 et du plan quinquennal d'immobilisations du CIT de la Presqu'Île et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2014 d'une somme de 903 030,85 \$ imputé aux postes budgétaires 02-370-00-925 et 02-370-00-924.

2014-01-010

SUJET : REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 767, 777, 694, 735 ET FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 818 ET 825 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 506 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour une somme de \$
767	499 700 \$
777	17 900 \$
694	227 000 \$
735	1 143 000 \$
818	378 000 \$
825	240 400 \$

Considérant que, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 506 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 28 janvier 2014;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges
100, boulevard Don Quichotte
L'Île-Perrot (Québec) J7V 6L7

Que les intérêts soient payables semi annuellement, le 28 janvier et le 28 juillet de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (chapitre D-7);

Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Pincourt, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2014-01-011 SUJET : REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 767, 777, 694, 735 ET FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 818 ET 825 – RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 506 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 767, 777, 694, 735, 818 et 825, la Ville de Pincourt émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans à compter du 28 janvier 2014 en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 767, 735, 818 et 825, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2014-01-012 SUJET : ÉMISSION D'OBLIGATION DE 2 506 000 \$ - ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt numéro 767, 777, 694, 735, 818 et 825, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville de Pincourt a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 janvier 2014, pour une somme de 2 506 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Ville de Pincourt a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
BMO Nesbitt Burns inc.	98,76700	220 000 \$	1,40000 %	2015	2,72577 %
		228 000 \$	1,55000 %	2016	
		237 000 \$	1,90000 %	2017	
		245 000 \$	2,25000 %	2018	
		1 576 000 \$	2,55000 %	2019	
Financière Banque Nationale inc.	98,67300	220 000 \$	1,50000 %	2015	2,75032 %
		228 000 \$	1,65000 %	2016	
		237 000 \$	1,80000 %	2017	
		245 000 \$	2,25000 %	2018	
		1 576 000 \$	2,55000 %	2019	
Mackie Research Capital Corporation Scotia Capitaux inc.	98,39300	220 000 \$	1,40000 %	2015	2,76655 %
		228 000 \$	1,60000 %	2016	
		237 000 \$	1,80000 %	2017	
		245 000 \$	2,10000 %	2018	
		1 576 000 \$	2,50000 %	2019	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,30000	220 000 \$	1,35000 %	2015	2,79508 %
		228 000 \$	1,50000 %	2016	
		237 000 \$	1,80000 %	2017	
		245 000 \$	2,20000 %	2018	
		1 576 000 \$	2,50000 %	2019	

Considérant que l'offre provenant de BMO Nesbitt Burns inc. s'est avérée la plus avantageuse, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'émission d'obligations d'une somme de 2 506 000 \$ de la Ville de Pincourt soit adjugée à BMO Nesbitt Burns inc.;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

2014-01-013

SUJET : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PIQM-MADA) POUR L'ACHAT D'UN LÈVE-PERSONNE AQUATIQUE PAL2

Considérant l'adoption de la politique de développement social de la Ville de Pincourt qui englobe à la fois les démarches Municipalité amie des aînés (MADA) et Politique Familiale Municipale (PFM);

Considérant que la politique identifiée à son plan d'action d'améliorer l'accessibilité à la piscine municipale comme une des actions prioritaires à réaliser;

Considérant que l'achat de l'équipement proposé peut servir à la fois aux personnes âgées, aux personnes handicapées ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la chef de Division développement social et culturel à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité Amie des aînés (PIQM-MADA) pour l'achat d'un lève-personne aquatique PAL2.

De confirmer que la Ville de Pincourt s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

2014-01-014

SUJET : AUTORISATION AU GREFFIER D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LES SERVICES JURIDIQUES DE REPRÉSENTATION DEVANT LA COUR MUNICIPALE

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le greffier à aller en appel d'offres par invitation pour les services professionnels juridiques dans le cadre des représentations devant la Cour municipale de Vaudreuil-Soulanges.

D'approuver les critères de sélection pour ledit appel d'offres.

2014-01-015

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT PORTANT SUR LE TARIF DES DROITS, HONORAIRES ET AUTRES FRAIS AFFÉRENTS AUX RECOURS INSTRUITS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement portant sur le tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-01-016

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Monsieur le conseiller Alexandre Wolford annonce qu'un règlement concernant l'augmentation du fonds de roulement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2014-01-017

SUJET : MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN – ASSURANCES RESPONSABILITÉ POUR LES PISTES DE ROULI-ROULANT ET LES PARCS DE BMX

Considérant que, conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Pincourt souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX pour la période 2014-2019, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt joigne par les présentes le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX situés dans la Ville pour la période du 1^{er} mai 2014 jusqu'au 30 avril 2019.

D'autoriser le maire et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX ».

2014-01-018

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2013-04-120 – AUTORISATION DE PRÉSENTER AUPRÈS DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, FAUNE ET PARCS, UNE DEMANDE DE PERMISSION ÉCRITE DE CONSTRUIRE

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2013-04-120 – Autorisation de présenter auprès du ministre du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs, une demande de permission écrite de construire en ajoutant les lots suivants :

Numéro du cadastre du Québec	Superficie en m ²	Superficie en pi ²	Remarques
1 720 559	987,1	10 625,1	
1 720 468	686,9	7 393,7	
1 720 467	557,4	5 999,8	
5 034 281	17 365,6	186 943,3	

De modifier la superficie totale à 74 583,9 m² ou 802 829,9 pi².



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2014-01-019 SUJET : HOMMAGE À MONSIEUR LE CONSEILLER STÉPHANE BOYER
- PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De rendre hommage à Monsieur le conseiller Stéphane Boyer pour ses vingt-sept (27) années d'implication au service des citoyens de la Ville de Pincourt à titre de conseiller.
- De lui souhaiter bonne chance dans sa nouvelle vie et dans ses nouveaux défis.
- 2014-01-020 SUJET : HOMMAGE À MONSIEUR LE CONSEILLER JOHN KINNEAR
- PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De rendre hommage à Monsieur le conseiller John Kinnear pour ses quatre (4) années d'implication au service des citoyens de la Ville de Pincourt à titre de conseiller du district # 3.
- De lui souhaiter bonne chance dans sa nouvelle vie et dans ses nouveaux défis.
- 2014-01-021 SUJET : HOMMAGE À MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL PRATTE
- PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De rendre hommage à Monsieur le conseiller Michel Pratte pour ses onze (11) années d'implication au service des citoyens de la Ville de Pincourt à titre de conseiller du district # 4.
- De lui souhaiter bonne chance dans sa nouvelle vie et dans ses nouveaux défis.
- 2014-01-022 AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT RÉVISANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE PINCOURT
- Monsieur le conseiller Alexandre Wolford annonce qu'un règlement révisant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Pincourt sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.
- 2014-01-023 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÉGLEMENT NUMÉRO 781 – RÉGLEMENT DE CONSTRUCTION, AFIN D'Y INTÉGRER LES MODALITÉS ÉDICTÉES AU GUIDE RELATIF À LA CONSTRUCTION SUR UN LIEU D'ÉLIMINATION DÉSFFECTÉ EN VERTU DES EXIGENCES DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, FAUNE ET PARCS (MDDEFP)
- Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement amendant le règlement numéro 781 – Règlement de construction, afin d'y intégrer les modalités édictées au guide relatif à la construction sur un lieu d'élimination désaffecté en vertu des exigences du Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP) sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

2014-01-024

SUJET : AUTORISATION À WSP CANADA INC. DE PRÉSENTER UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, FAUNE ET PARCS (MDDEFP) EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU PROJET POINTE-AUX-RENARDS

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser WSP Canada inc. à présenter une demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP) en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement dans le cadre des travaux du projet Pointe-aux-Renards.

2014-01-025

SUJET : AUTORISATION À GROUPE CONSEIL NOVO SST DE REPRÉSENTER LA VILLE DE PINCOURT AUPRÈS DE LA CSST

Considérant que la Ville de Pincourt, par l'entremise d'Aon Conseil en vertu de l'article 284.2, de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, avait adhéré à la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail;

Considérant le transfert des activités des mutuelles de prévention D'Aon Conseil (Aon Hewitt) vers Groupe Conseil Novo SST, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière, madame Nathalie Boisvert, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents nécessaires afin d'autoriser Groupe Conseil Novo SST à représenter la Ville de Pincourt auprès de la CSST.

2014-01-026

SUJET : PAIEMENT MENSUEL – JANVIER 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à MP Éco inc.

Pour le projet de mise à niveau des équipements de la station d'épuration, la somme de 376 065,21 \$, toutes taxes incluses, représentant le paiement du décompte progressif no 9.

Que cette dépense soit imputée au Règlement 826.

B) Paiement à effectuer à Construction R.D.J. inc.

Pour le projet de réaménagement de l'hôtel de Ville (lot 1) et de l'Omni-Centre de Pincourt (lot 2), la somme de 59 517,58 \$, toutes taxes incluses, représentant le paiement du décompte progressif no 3.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 22-100-20-722.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-01-027

SUJET : ENTÉRINER L'AUGMENTATION DES HONORAIRES
PROFESSIONNELS REQUIS POUR LES TRAVAUX DE
RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

Considérant le mandat octroyé à la firme « Dimension 3, architecture + design inc. » par la résolution 2011-10-319 pour les services professionnels requis pour les travaux de réaménagement de l'hôtel de Ville;

Considérant les demandes d'aménagements supplémentaires formulées par la Ville pour les travaux de l'hôtel de Ville, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'augmentation des honoraires professionnels requis pour les travaux de réaménagement de l'hôtel de Ville pour une somme de 6 898,50 \$ toutes taxes incluses pour un montant total de 24 144,75 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et imputée au poste 22-300-20-034.

PÉRIODE DE QUESTIONS

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 21 et s'est terminée à 20 h 30.

2014-01-028

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 31, de lever la Séance ordinaire du 14 janvier 2014.

YVAN CARDINAL, MAIRE

DANIELLE CARBONNEAU, GREFFIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le jeudi 30 janvier 2014**, à 13 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Madame Denise Bergeron, maire suppléante

Madame la conseillère Diane Boyer, messieurs les conseillers Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Était aussi présent : M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Étaient absents : Monsieur Yvan Cardinal, maire et monsieur Alexandre Wolford, conseiller

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 30 janvier 2014
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 janvier 2014
3. Abandon de la demande d'approbation de crédit et d'autorisation à signer le contrat d'emphytéose et ses annexes
4. Vente du lot 5 381 050 à la SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SPORTS SHERBROOKE
5. Signature d'un bail de location avec la SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SPORTS SHERBROOKE
6. Signature d'un bail de location avec la Commission scolaire des Trois-Lacs
7. Période de questions
8. Levée de la séance extraordinaire.

CERTIFICAT

Je soussigné, ETIENNE BERGEVIN BYETTE, greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, GREFFIER

2014-01-029

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2014

PROPOSÉ PAR monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 13 h 33, d'ouvrir la séance extraordinaire du 30 janvier 2014.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-01-030 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2014

PROPOSÉ PAR monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 janvier 2014.

2014-01-031 SUJET : ABANDON DE LA DEMANDE D'APPROBATION DE CRÉDIT ET D'AUTORISATION À SIGNER LE CONTRAT D'EMPHYTÉOSE ET SES ANNEXES

Considérant que la Ville de Pincourt s'était engagée par l'entremise de la résolution 2013-10-298 à soumettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (ci-après « MAMROT ») une demande d'engagement de crédit ainsi que l'autorisation afin de signer le contrat d'emphytéose avec la SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SPORTS SHERBROOKE, ci-après « SPORTS SHERBROOKE »;

Considérant que la Ville a fait diligence en envoyant l'ensemble de la documentation au MAMROT afin que cette dernière puisse émettre son autorisation;

Considérant que le MAMROT, après plusieurs mois d'analyse, considère que cette façon de procéder n'est pas conforme à ces exigences;

Considérant que la Ville est en désaccord avec la position du MAMROT en raison des différents avis juridique qu'elle a en sa possession et lui permettant d'emprunter la voie du contrat emphytéose;

Considérant que la Ville entend néanmoins respecter la décision du MAMROT, et ce conformément à l'esprit de la résolution 2013-10-298, il est

PROPOSÉ PAR monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'abroger la résolution numéro 2013-10-298 portant sur l'approbation de l'engagement de crédit et l'autorisation de signer le contrat d'emphytéose;

D'abroger la résolution 2013-10-312 portant sur l'autorisation de signer l'emphytéose;

D'autoriser le maire et le directeur général et/ou le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de réquisition annulant l'emphytéose.

2014-01-032 SUJET : VENTE DU LOT 5 381 050 À LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SPORTS SHERBROOKE

Considérant la discussion avec le MAMROT relativement au dossier du Complexe sportif;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut aliéner à titre onéreux et de gré à gré le lot 5 381 050;



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

Considérant que ledit lot ne fait pas partie du domaine public de la Ville en ce qu'il ne sert pas au citoyen, qu'il est non essentiel, inachevé et inaccessible aux citoyens;

Considérant que la Ville exige, en plus du prix de vente de 339 000 \$ plus taxes, que la SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SPORTS SHERBROOKE parachève le Complexe sportif;

Considérant que le parachèvement ajoutera une valeur additionnelle au lot tant par sa présence que par les taxes que générera ledit Complexe sportif;

Considérant qu'il est dans l'intérêt des contribuables que cette transaction se réalise, il est

PROPOSÉ PAR monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et le directeur général et/ou le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de vente du lot 5 381 050 avec SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SPORTS SHERBROOKE pour une somme de 339 000 \$ plus taxes;

De publier, conformément à la loi, l'avis public prévu à l'article 28 de *Loi sur les cités et villes*.

2014-01-033 SUJET : SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION AVEC LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SPORTS SHERBROOKE

Considérant que la Ville a abrogé sa résolution demandant la permission au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'engager son crédit pour une période supérieure à cinq (5) ans;

Considérant que la Ville peut et désire signer un bail de location du Complexe sportif pour une durée de cinq (5) ans;

Considérant les besoins de la communauté;

Considérant que la Ville assumera le coût de location de 2 906 heures de glaces par année pour total de 3 916 897,96 \$ plus taxes pour les cinq (5) années de l'entente, il est

PROPOSÉ PAR monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et le directeur général et/ou le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un bail de location de cinq (5) ans pour les heures de glaces avec SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SPORT SHERBROOKE.

2014-01-034 SUJET : SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS

Considérant que la Commission scolaire des Trois-Lacs désire louer le Complexe sportif de Pincourt;

Considérant sa volonté à s'engager auprès de la Ville pour une durée de cinq (5) ans;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville est en mesure de louer lesdites heures à la Commission scolaire des Trois-Lacs;

Considérant que la Commission scolaire des Trois-Lacs entend louer minimalement 640 heures pour chacune des cinq (5) premières années, il est

PROPOSÉ PAR monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et le directeur général et/ou le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le bail de location des heures de glaces avec la Commission scolaire des Trois-Lacs.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.

2014-01-035

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2014

PROPOSÉ PAR monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 14 h 00, de lever la séance extraordinaire du 30 janvier 2014.

DENISE BERGERON, MAIRE SUPPLÉANTE

M^E ETIENNE BERGEVIN BYETTE, GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 11 février 2014**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présent : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Était absent : Monsieur Jim Miron, conseiller

2014-02-040

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de février 2014.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2014-02-041

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 janvier et de la séance extraordinaire du 30 janvier 2014, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2014-02-042

SUJET : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JANVIER 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 janvier et de la séance extraordinaire du 30 janvier 2014.

2014-02-043

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général adjoint en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- De reconnaître le dépôt, par le directeur général adjoint, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de janvier 2014 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716. (Liste numéro MP-2014-02)
- 2014-02-044 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2013 ET JANVIER 2014
- PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour les mois de décembre 2013 et janvier 2014 conformément au Règlement numéro 716.
- 2014-02-045 SUJET : SOUTIEN FINANCIER AUX ACTIVITÉS DE « LA CHAPELLE ENCHANTÉE » DE LA FONDATION SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL
- PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le versement d'un montant de 5 200 \$ à titre de contribution de la Ville de Pincourt pour les diverses activités de la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal dont, entre autres, la tenue de deux concerts et les représentations du théâtre de « La Chapelle Enchantée ».
- Que cette dépense soit imputée au poste 02-110-00-991.
- 2014-02-046 SUJET : SOUTIEN FINANCIER AU PROJET « LE FESTIVAL DE LA S.O.U.P.E. DE VAUDREUIL-SOULANGES »
- PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le versement d'un montant de 0,15 \$ par citoyen pour un total de 2 218,95 \$ à titre de contribution de la Ville de Pincourt au projet « Le Festival de la S.O.U.P.E. de Vaudreuil-Soulanges ».
- Que cette dépense soit imputée au poste 02-110-00-991.
- 2014-02-047 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de janvier 2014 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.
- 2014-02-048 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE STORES POUR LES BUREAUX RÉAMÉNAGÉS DE L'HÔTEL DE VILLE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'approbation du projet de réaménagement de l'hôtel de Ville, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de stores pour les bureaux réaménagés de l'hôtel de Ville auprès de Boutique Tendence, pour faire suite à une recherche de prix, pour une somme de 3 477,57 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-100-40-025.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 627,38 \$ à compter de l'exercice financier 2015.

2014-02-049

SUJET :

AIDE FINANCIÈRE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE CORRIDORS SCOLAIRES MULTIFONCTIONS (référence 17117-2)

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil approuve les dépenses effectuées durant l'exercice financier 2013-2014 pour les travaux sur le réseau de corridors scolaires multifonctions pour un montant subventionné de 3 930,71 \$, sur un maximum accordé de 62 500 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – amélioration du corridor scolaire multifonctions – et ce, pour les corridors scolaires suivants :

- rue Bellevue à place Loiselle
- place Loiselle à boulevard Cardinal-Léger
- boulevard Cardinal-Léger à rue Edgewater
- rue Edgewater à rue Maple
- rue Maple à rue Bayview
- place Willowtree à rue Cherrystone
- boulevard de l'Île à rue Monfort
- boulevard Pincourt à rue du Rocher

2014-02-050

SUJET :

AIDE FINANCIÈRE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE CORRIDORS SCOLAIRES MULTIFONCTIONS (référence 18548-1)

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le Conseil approuve les dépenses effectuées durant l'exercice financier 2013-2014 pour les travaux sur le réseau de corridors scolaires multifonctions pour un montant subventionné de 41 650,56 \$, sur un maximum accordé de 62 500 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – amélioration du corridor scolaire multifonctions – et ce, pour les corridors scolaires suivants :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- rue Renaissance vers l'École secondaire du Chêne-Bleu
- entre la rue des Bruants et la rue des Merles
- parallèle à la rue Bellevue, entre la 9^e avenue et l'avenue Mgr-Langlois, incluant le passage vers place des Ormes
- parallèle à la rue Lussier, entre le boulevard Olympique et la rue Bellevue, incluant le passage vers la 17^e avenue

2014-02-051

SUJET : NOMINATION DES PERSONNES RESPONSABLES DÉSIGNÉES AU MANDAT (PEP) – PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les personnes responsables désignées au mandat PEP (Programme d'entretien préventif), requis par la SAAQ (Société de l'assurance automobile du Québec) soient nommées comme suit :

Service des travaux publics :

Monsieur Jean-Marc Guy, directeur
Monsieur Serge Lebeau, chef de Division opérations

Service d'urgence et de sécurité publique :

Monsieur Yanick Bernier, directeur
Monsieur Stéphane Séguin, directeur adjoint
Monsieur Michel Watier, préposé aux équipements et aux inventaires

Service des infrastructures :

Madame Isabel Boulay, directrice

2014-02-052

SUJET : AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS DES FONDS DU COMITÉ EN RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SOCIALE DES JEUNES DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT (CERÉS) – PROJET DE COURSE À OBSTACLES

Considérant l'adoption de la politique de développement social de la Ville de Pincourt en février 2013;

Considérant que le plan d'action de ladite politique établit comme action prioritaire la programmation d'activités en soutien aux jeunes décrocheurs;

Considérant l'intérêt annoncé par les responsables de l'école secondaire du Chêne-Bleu à participer, avec la Ville de Pincourt, à l'élaboration et à la réalisation du projet de course à obstacles, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la chef de Division développement social et culturel à présenter une demande de subvention dans le cadre de la politique d'investissements des fonds du Comité en réussite éducative et sociale des jeunes de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (CERÉS) pour la réalisation d'une course à obstacles sur le territoire de la Ville de Pincourt et de signer toute documentation ou protocole d'entente relatif au projet.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-02-053

SUJET : STATIONNEMENT INTERDIT SUR LA 8^E AVENUE

Considérant la problématique de circulation sur la 8^e Avenue entre Cardinal-Léger et la rue Bellevue, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'installation de panneaux d'interdiction de stationnement du lundi au vendredi de 8 h à 17 h du côté pair de la rue.

2014-02-054

SUJET : CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS DU PROJET POINTE-AUX-RENARDS – HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA PRÉPARATION DU TRACÉ DE RUE – DOSSIER 2013-09

Considérant l'octroi du contrat pour les services professionnels pour la conception des plans et devis des infrastructures du projet Pointe-aux-Renards accordé en vertu de la résolution numéro 2013-09-281, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels supplémentaires à la firme CDGU d'une somme de 873,81 \$, toutes taxes incluses, pour la préparation du tracé de rue.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411.

2014-02-055

SUJET : PAIEMENT MENSUEL – FÉVRIER 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) CDGU INGÉNIERIE URBAINE

Pour le projet 2013-09, la somme de 12 647,25 \$ toutes taxes incluses représentant le décompte progressif n° 2 pour la préparation des plans et devis du projet Pointe-aux-Renards.

2014-02-056

SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 266, RUE DE LA PLAINE – DIMENSIONS ET HAUTEUR D'UNE REMISE À CONSTRUIRE

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser la demande de dérogation mineure.

2014-02-057

SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 261, RUE SHAMROCK – DIMINUTION DU NOMBRE D'ESPACES DE STATIONNEMENT – ÉCOLE ST-PATRICK (COMMISSION SCOLAIRE LESTER B. PEARSON)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser le greffier à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure autorisant la réduction du nombre de cases de stationnement de 70 à 50 cases.

2014-02-058

SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 574, BOUL. CARDINAL-LÉGER – DISTANCE ENTRE UNE GALERIE ET UNE LIGNE LATÉRALE

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser le greffier à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la marge maximale de deux (2) mètres à 1,85 mètre entre la galerie existante et la ligne latérale gauche au 574, boulevard Cardinal-Léger.

2014-02-059

SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2013 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport annuel des activités 2013 du Comité consultatif d'urbanisme.

2014-02-060

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JANVIER 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission administrative :

- 20 janvier 2014

Comité consultatif d'urbanisme :

- 28 janvier 2014

2014-02-061

SUJET : DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE POURSUIVRE SANS DÉLAI LE PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

Considérant que partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que des ménages de la municipalité de Pincourt ont des besoins de logements abordables;

Considérant que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

Considérant que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

Considérant que les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

Considérant que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

Considérant que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

Considérant que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre, il est

**PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;

De demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

De demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année;

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, monsieur Stéphane Bédard, et au ministre des Finances, monsieur Nicolas Marceau.

2014-02-062

SUJET :

ADOPTION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) ET GAZ MÉTRO

Considérant que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

Considérant qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

Considérant que depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

Considérant qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

Considérant que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

Considérant que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

Considérant que le 15 septembre dernier, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

Considérant qu'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par le C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;

Que copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Gaz Métro.

2014-02-063

SUJET :

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 837 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SOMME D'ARGENT EXIGIBLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE RELATIVE À L'ÉVALUATION

**PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 837, d'adopter le Règlement numéro 837 – Règlement concernant les modalités de versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision administrative relative à l'évaluation.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-02-064 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT 509-7 - RÈGLEMENT CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 509-7, d'adopter le Règlement numéro 509-7 – Règlement concernant l'augmentation du fonds de roulement.

2014-02-065 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT 819-1 – RÈGLEMENT RÉVISANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 819-1, d'adopter le Règlement numéro 819-1 – Règlement révisant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Pincourt.

2014-02-066 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 781-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 781, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À ASSUJETTIR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENT DANS LES ZONES H6-09 ET H6-10 AUX DISPOSITIONS DU GUIDE RELATIF À LA CONSTRUCTION SUR UN LIEU D'ÉLIMINATION DÉSFFECTÉ (ARTICLE 65, L.Q.E.)

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 781-2, d'adopter le Règlement numéro 781-2 – Règlement modifiant le règlement de construction numéro 781, tel qu'amendé, de façon à assujettir la construction de bâtiment dans les zones H6-09 et H6-10 aux dispositions du guide relatif à la construction sur un lieu d'élimination désaffecté (article 65, L.Q.E.).

2014-02-067 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 838 - RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 838, d'adopter le Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux.

2014-02-068 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE GÉNÉRATRICES POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller René Lecavalier annonce qu'un règlement pour l'acquisition de génératrices pour les bâtiments municipaux et un emprunt suffisant pour en payer le coût sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-02-069

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - ACHAT DE PANNEAUX ACOUSTIQUES POUR LE SERVICE DU GREFFE ET DES COMMUNICATIONS - PROJET GRE-2014-01

Considérant les travaux de réaménagement de l'hôtel de Ville;

Considérant l'approbation du projet GRE-2014-01, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de panneaux acoustiques pour le service du Greffe et des communications auprès de Librairie Boyer Ltée, et ce, après vérification des prix auprès de plusieurs fournisseurs, pour une somme maximale de 2 336,80 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour le projet spécial numéro GRE-2014-01 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 22-100-50-897.

2014-02-070

SUJET : ANNULATION DE LA FACTURE 1FD000022

Considérant les avis légaux que la Ville a en sa possession portant sur la contribution aux fins de parcs pour le lot 3 934 778 du Cadastre du Québec;

Considérant que la Ville entend réclamer ladite contribution aux fins de parcs lors d'un éventuel lotissement du lot 3 934 778 du Cadastre du Québec, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les services administratifs et financiers à annuler la facture portant le numéro 1FD000022 relative à la contribution aux fins de parcs pour le lot 3 934 778 du Cadastre du Québec afin qu'une nouvelle facture soit réémise lors d'un éventuel lotissement du lot 3 934 778 du Cadastre du Québec.

2014-02-071

SUJET : PROLONGATION DE LA POLICE D'ASSURANCE DMA POUR LES POMPIERS, PREMIERS RÉPONDANTS ET BRIGADIERS SCOLAIRES (1LW55)

Considérant la police d'assurance DMA pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires (1LW55) avec SSQ Groupe financier venait à terme le 30 septembre 2013, IL EST

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le prolongement de la police d'assurance DMA pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires (1LW55) avec SSQ Groupe financier pour une durée d'une année à partir du 1^{er} octobre 2013 jusqu'au 30 septembre 2014.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-02-072

SUJET : MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2012-12-362 CONCERNANT L'ADJUDICATION DE CONTRAT/APPEL D'OFFRES NUMÉRO RH-2012-01 POUR LE PROJET DE SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES DANS LE CADRE DE LA NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE AVEC LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT (CSN)

Considérant que le contrat a été octroyé à la firme Dunton Rainville SENCRL en décembre 2012 au terme de l'appel d'offres RH02012-01;

Considérant que les parties ne se sont pas encore entendues sur un projet de convention collective;

Considérant que l'employeur a requis l'intervention d'un conciliateur du Ministère du Travail en novembre 2013 et que des séances sont déjà prévues en avril 2014;

Considérant que les fonds prévus pour ce contrat à la résolution 2012-12-362 seront épuisés, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier la résolution 2012-12-362 en ajoutant aux honoraires autorisés le montant de 15 000 \$ au tarif horaire établi à l'appel d'offres initial plus les taxes en vigueur.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-412

2014-02-073

SUJET : PAIEMENT MENSUEL – FÉVRIER 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à MP Éco inc.

Pour le projet de mise à niveau des équipements de la station d'épuration, la somme de 245 724,50 \$ toutes taxes incluses, représentant le paiement du décompte progressif no 10.

Que cette dépense soit imputée au Règlement 826.

B) Paiement à effectuer à Construction R.D.J. inc.

Pour le projet de réaménagement de l'hôtel de Ville (lot 1) et de l'Omni-Centre de Pincourt (lot 2), la somme de 65 624,42 \$ toutes taxes incluses, représentant le paiement du décompte progressif no 4.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 22-100-20-722.

2014-02-074

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - ACHAT DE MOBILIER, PEINTURE ET ACCESSOIRES POUR LA SALLE DE REPOS DES EMPLOYÉS DE L'HÔTEL DE VILLE - PROJET GEN-2014-03

Considérant l'approbation du projet GEN-2014-03, il est :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de mobilier, peinture et accessoires pour la salle de repos des employés auprès de divers fournisseurs, et ce, après vérification des prix auprès de plusieurs fournisseurs, pour une somme maximale de 3 300 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour le projet spécial numéro GEN-2014-03 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 22-100-50-894.

2014-02-075

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR ET D'UNE PISTE CYCLABLE LE LONG DE L'AVENUE FOREST

Considérant la volonté de la Ville de prolonger le trottoir et la piste cyclable présents sur l'avenue Forest du boulevard de l'Île au boulevard Pincourt;

Considérant que les plans et devis pour le projet ont été préparés par la compagnie « Les Services exp inc. » suivant la résolution 2013-07-213;

Considérant que la construction des bâtiments du côté sud de l'avenue Forest est presque totalement parachevée entre le boulevard Pincourt et Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des infrastructures à procéder à un appel d'offres public pour la construction d'un trottoir et d'une piste cyclable le long de l'avenue Forest;

Que cette dépense pour le projet spécial numéro GEN-2014-02 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 22-300-10-795.

2014-02-076

SUJET : DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU POUR LE SERVICE DES INFRASTRUCTURES - PROJET GEN-2014-04

Considérant l'approbation du projet GEN-2014-04, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de mobilier de bureau pour le service des Infrastructures auprès de divers fournisseurs, et ce, après vérification des prix auprès de plusieurs fournisseurs, pour une somme maximale de 3 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour le projet spécial numéro GEN-2014-04 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 22-100-50-895.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-02-077

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – AJOUT D'UN MONTANT DE CONTINGENCES AU CONTRAT ACCORDÉ À CONSTRUCTIONS R.D.J. INC. POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE (PHASE 1) ET DE L'OMNI-CENTRE (PHASE 2)

Considérant la résolution 2013-09-268 octroyant un contrat à Constructions R.D.J. inc.;

Considérant que le contrat n'incluait aucun montant lié aux contingences;

Considérant que des travaux imprévus se sont avérés nécessaires lors de l'exécution des travaux, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ajouter un montant de 24 216,52 \$ au contrat accordé à Constructions R.D.J. inc. pour le réaménagement de l'hôtel de Ville (phase 1) et de l'Omni-Centre (phase 2).

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 22-100-20-722.

2014-02-078

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RELOCALISATION DE BRANCHEMENT BOULEVARD PINCOURT

Considérant l'appel d'offres 2014-03 – Relocalisation de branchement – Boulevard Pincourt lancé le 31 janvier 2014 et l'analyse des soumissions par la directrice des Infrastructures, il est :

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la relocalisation de branchement du boulevard Pincourt à « Les Excavations Gilbert Théorêt », plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 43 804,90 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 22-400-10-003.

2014-02-079

SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET/OU CDGU, INGÉNIERIE URBAINE, À PRÉSENTER UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, FAUNE ET PARCS (MDDEFP) EN VERTU DE L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU PROJET POINTE-AUX-RENARDS

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur de l'Aménagement du territoire et/ou CDGU, Ingénierie urbaine, à présenter une demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP) en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement dans le cadre du projet Pointe-aux-Renards.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-02-080

SUJET : APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2014 DE
L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget de l'exercice financier 2014 de l'Office municipal
d'habitation de Pincourt.

D'accepter la contribution municipale au déficit de l'OMH, cette quote-
part étant déjà incluse dans la quote-part de la Ville de Pincourt à la
Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice 2014.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 27 et s'est terminée à 20 h 56.

2014-02-081

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h, de lever la Séance ordinaire du 11 février 2014.

YVAN CARDINAL, MAIRE

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET
GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 11 février 2014**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Monsieur Yvan Cardinal, maire

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présent : M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Était absent : Monsieur Jim Miron, conseiller

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 11 février 2014
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 février 2014
3. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2014-2015-2016
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire.

CERTIFICAT

Je soussigné, ETIENNE BERGEVIN BYETTE, greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, GREFFIER

2014-02-036

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance extraordinaire du 11 février 2014.

2014-02-037

SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 février 2014.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-02-038

SUJET : ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATION 2014-2015-2016

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour
les années 2014-2015-2016, tel que déposé, comportant soixante-huit
(68) projets et formant un total de 32 020 111 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.

2014-02-039

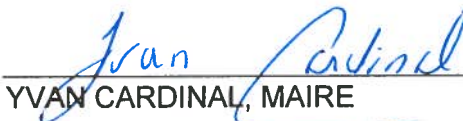
SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Ou

ONT VOTÉ POUR
ONT VOTÉ CONTRE
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ OU RETIRÉ À LA MAJORITÉ

À 19 h 01, de lever la séance extraordinaire du 11 février 2014.


YVAN CARDINAL, MAIRE


M^{re} ETIENNE BERGEVIN BYETTE, GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 11 mars 2014**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Madame la conseillère Denise Bergeron, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présent : M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Étaient absents : Monsieur Jim Miron, conseiller et madame Diane Boyer conseillère

2014-03-082

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mars 2014.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 33 et s'est terminée à 19 h 43

2014-03-083

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 11 février et de la séance ordinaire du 11 février 2014, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2014-03-084

SUJET : APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 11 février et de la séance ordinaire du 11 février 2014.



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

2014-03-085

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général adjoint en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général adjoint, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de février 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2014-03)

2014-03-086

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT POUR LE
MOIS FÉVRIER 2014

Considérant l'autorisation accordée au directeur général adjoint en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général adjoint pour le mois de février 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2014-03-087

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de février 2014 conformément à l'article 6 alinéa c) du Règlement numéro 838.

2014-03-088

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT
DE MOBILIER DE BUREAU POUR LES SERVICES
ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS – PROJET ADM-2014-02

Considérant l'approbation du projet ADM-2014-02, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de mobilier de bureau pour les Services administratifs et financiers auprès de Librairies Boyer Ltée, et ce, après vérification des prix auprès de plusieurs fournisseurs, pour une somme maximale de 10 000 \$, toutes taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense pour le projet spécial numéro ADM-2014-02 soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste 22-100-50-895.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 2 000 \$ à compter de l'exercice financier 2015.

2014-03-089

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT DE PANNEAUX ACOUSTIQUES POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS – PROJET ADM-2014-03

Considérant les travaux de réaménagement de l'hôtel de Ville;

Considérant l'approbation du projet ADM-2014-03, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de panneaux acoustiques pour les Services administratifs et financiers auprès de Librairies Boyer Ltée, et ce, après vérification des prix auprès de plusieurs fournisseurs, pour une somme maximale de 4 700 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense pour le projet spécial numéro ADM-2014-03 soit financée par le surplus non réservé et soit imputée au poste 22-100-50-897.

2014-03-090

SUJET : AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-02-049 - AIDE FINANCIÈRE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE CORRIDORS SCOLAIRES MULTIFONCTIONS (RÉFÉRENCE 17117-2)

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2014-02-049 en remplaçant le paragraphe :

Que le Conseil approuve les dépenses effectuées durant l'exercice financier 2013-2014 pour les travaux sur le réseau de corridors scolaires multifonctions pour un montant subventionné de 3 930,71 \$, sur un maximum accordé de 62 500 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – amélioration du corridor scolaire multifonctions – et ce, pour les corridors scolaires suivants :

Par le paragraphe :

Que le Conseil approuve les dépenses effectuées durant l'exercice financier 2013-2014 pour les travaux **exécutés** sur le réseau de corridors scolaires multifonctions pour un montant subventionné de 3 930,71 \$, sur un maximum accordé de 62 500 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – amélioration du corridor scolaire multifonctions – et ce, pour les corridors scolaires suivants :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-03-091

SUJET : AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-02-050 - AIDE FINANCIÈRE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE CORRIDORS SCOLAIRES MULTIFONCTIONS (RÉFÉRENCE 18548-1)

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2014-02-050 en remplaçant le paragraphe :

Que le Conseil approuve les dépenses effectuées durant l'exercice financier 2013-2014 pour les travaux sur le réseau de corridors scolaires multifonctions pour un montant subventionné de 41 650,56 \$, sur un maximum accordé de 62 500 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – amélioration du corridor scolaire multifonctions – et ce, pour les corridors scolaires suivants :

Par le paragraphe :

Que le Conseil approuve les dépenses effectuées durant l'exercice financier 2013-2014 pour les travaux exécutés sur le réseau de corridors scolaires multifonctions pour un montant subventionné de 41 650,56 \$, sur un maximum accordé de 62 500 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – amélioration du corridor scolaire multifonctions – et ce, pour les corridors scolaires suivants :

2014-03-092

SUJET : AUGMENTATION DE LA PRIME DE GARDE INTERNE OU EXTERNE POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS DES SERVICES D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

Considérant la convention collective avec le Syndicat des pompières et pompiers du Québec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011 et prévoyant une prime de garde interne ou externe fixée à 4 \$ l'heure;

Considérant que les premiers répondants ne sont pas visés par ladite convention collective;

Considérant que la prime de garde interne ou externe est actuellement de 3,13 \$ l'heure;

Considérant que les premiers répondants effectuent exactement les mêmes tâches qu'un pompier agissant comme premier répondant, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'augmenter la prime de garde interne ou externe à 4 \$ l'heure pour les premiers répondants, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2014.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-03-093

SUJET : MANDAT À LA FIRME BC2 – CONCORDANCE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME EN REGARD DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme BC2 dans la démarche de concordance des règlements d'urbanisme de la Ville de Pincourt en regard du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour une somme de 10 462,73 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411.

2014-03-094

SUJET : NOMINATION D'UN ADJOINT AU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'inspecteur-technicien, monsieur Max Gosselin, soit nommé adjoint au fonctionnaire désigné pour l'application des règlements suivants :

- de lotissement;
- de zonage;
- de construction;
- de dérogations mineures;
- d'administration des règlements d'urbanisme;

et tous les règlements relatifs aux projets particuliers de construction et aux usages conditionnels.

2014-03-095

SUJET : PAIEMENT MENSUEL – MARS 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) CDGU INGÉNIERIE URBAINE

Pour le projet 2013-09, la somme de 15 809,06 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 3 pour la préparation des plans et devis du projet Pointe-aux-Renards.

2014-03-096

SUJET : APPROBATION DU PROJET N° 1551757 ING-152660 – VIDÉOTRON S.E.N.C.

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n° 1551757 ING-152660 soumis par Vidéotron S.E.N.C. concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-03-097

SUJET : APPUI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) –
FONDS CHANTIERS CANADA

Considérant que la réhabilitation des infrastructures municipales est fondamentale pour la prospérité du Québec et du Canada et constitue un défi tripartite des gouvernements fédéral, provincial et municipal;

Considérant que les municipalités québécoises ont été des partenaires de premier plan dans la relance économique du Canada en mettant en œuvre des centaines de projets d'infrastructures;

Considérant que l'étude de l'UMQ sur l'état des infrastructures municipales au Québec réalisée par les firmes Deloitte et E&B Data démontre des besoins majeurs qui nécessitent des investissements de plus de 2 G\$ supplémentaires au niveau actuel;

Considérant que le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget 2013-2014 un nouveau plan d'infrastructure à long terme doté de 47 G\$ à titre de nouveaux fonds pour les infrastructures nationales, provinciales et locales;

Considérant que ce plan d'infrastructure à long terme permet aux municipalités québécoises de bénéficier d'un support financier indispensable dans un contexte où celles-ci assument déjà 76 % des investissements;

Considérant que l'UMQ réclame un élargissement des infrastructures admissibles aux programmes de financement des infrastructures puisque les municipalités sont des gouvernements de proximité imputables et responsables des priorités et des besoins sur leurs territoires;

Considérant que le gouvernement du Canada a récemment annoncé le retrait des infrastructures sportives, culturelles et de loisir aux critères d'admissibilité du Fonds Chantiers Canada;

Considérant que le gouvernement du Québec impose aussi des restrictions aux municipalités dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence qui rendent inadmissibles les projets d'infrastructures sportives, culturelles et de loisir, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer les démarches prises par l'UMQ et visant à :

- réitérer au gouvernement du Canada la nécessité d'inclure les infrastructures sportives, culturelles et de loisir dans les projets admissibles au Fonds Chantiers Canada;
- demander au gouvernement du Québec de rendre admissibles les infrastructures sportives, culturelles et de loisir au programme de la Taxe sur l'essence;
- réclamer la signature d'une entente entre les gouvernements du Québec et du Canada dans les plus brefs délais afin de permettre aux municipalités de planifier dès maintenant leur programmation de travaux en vue de la prochaine saison de construction.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-03-098 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À RETIRER L'APPLICATION DE CERTAINES NORMES EN MATIÈRE D'AFFICHAGE DANS LES ZONES C2-01 ET C2-02

Monsieur le conseiller Sam Ierfino annonce qu'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, de façon à retirer l'application de certaines normes en matière d'affichage dans les zones C2-01 et C2-02 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2014-03-099 SUJET : ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES JURIDIQUES : COUR MUNICIPALE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant l'appel d'offres par invitation lancée par le directeur général adjoint et greffier le 3 février 2014;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le comité de sélection :

Firmes invitées	Soumissions reçues	Résultats
Aumais Chartrand Avocats Inc.	Oui	51,6167
Dunton Rainville S.E.N.C.R.L.	Non	
Martin Camirand Pelletier Avocats	Non	
Les Avocats Rancourt Legault St-Onge S.E.N.C.	Non	

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat à Aumais Chartrand Avocats Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'année 2014 et 2015 pour la somme de 24 604,44 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-120-00-412.

2014-03-100 SUJET : REMBOURSEMENT DU DÉPÔT DE SOUMISSION – APPEL D'OFFRES 2013-18 – VÉHICULE HIVERNAL

Considérant que le véhicule a été reçu et que la Ville s'en déclare satisfaite;

Considérant les recommandations du directeur des Travaux publics, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rembourser le dépôt de soumission d'une somme de 19 413 \$ à Équipement Plannord Ltée;

Que ce remboursement soit effectué à même le poste 05-139-63-000.



No de résolution
ou annotation

2014-03-101

VILLE DE PINCOURT

SUJET : PARTICIPATION DE LA VILLE DE PINCOURT AU REGROUPEMENT
DES MUNICIPALITÉS DE L'OUEST

Considérant que le regroupement des municipalités de l'Ouest couvrirait un territoire de 1 239 km² avec une population de plus de 417 000 habitants;

Considérant que ce regroupement serait composé des 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et des 12 municipalités suivantes :

- Lachine;
- Pierrefonds;
- Sainte-Geneviève;
- Baie-D'Urfé;
- Dollard-des-Ormeaux;
- Beaconsfield;
- Dorval;
- Pointe-Claire;
- Kirkland;
- Sainte-Anne-de-Bellevue;
- L'Île-Dorval;
- Senneville;

Considérant que ce forum privilégié permettrait aux élus d'échanger sur des sujets et de se donner des positionnements communs et cohérents afin de faire des représentations auprès des instances gouvernementales appropriées dans une vision commune;

Considérant que les dossiers communs sont, notamment :

- le transport collectif;
- les services de santé;
- le développement économique;
- la culture;
- le tourisme;
- le lien cyclable;
- le niveau du fleuve;
- les infrastructures de transport;

Considérant la résolution numéro 14-02-26-13 du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges du 26 février 2014 acceptant le concept du regroupement des municipalités de l'Ouest, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt participe au regroupement des municipalités de l'Ouest;

Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2014-03-102

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES
D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR
L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL
DU RÉSEAU D'EAU POTABLE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que le contrat octroyé pour trois (3) ans par la résolution 2011-05-153 est échu;

Considérant le besoin d'effectuer annuellement le rinçage unidirectionnel du réseau d'eau potable, il est :

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des infrastructures à aller en appel d'offres sur invitation pour l'exécution du programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'eau potable.

2014-03-103

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'EAU POTABLE PAR L'INSPECTION ET L'ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE

Considérant que le contrat octroyé pour trois (3) ans par la résolution 2011-06-188 est échu;

Considérant le besoin d'effectuer annuellement le diagnostic du réseau d'eau potable par l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des infrastructures à aller en appel d'offres sur invitation pour le diagnostic du réseau d'eau potable par l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie.

2014-03-104

SUJET : AUTORISATION À HYDRO-QUÉBEC D'UTILISER LES POTEAUX ÉLECTRIQUES TEMPORAIRES SITUÉS SUR LE LOT 5 322 860 POUR LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE TEMPORAIRE DU COMPLEXE SPORTIF DE PINCOURT PAR HYDRO-QUÉBEC.

Considérant la subdivision du lot 2 744 712 en quatre (4) lots soient les lots 5 322 860, 5 381 050, 5 381 051 et 5 322 862;

Considérant que des poteaux électriques temporaires sont présents sur le lot 5 322 860 appartenant à la Ville de Pincourt;

Considérant qu'Hydro-Québec souhaite utiliser ces poteaux temporaires pour effectuer le raccordement électrique temporaire du complexe sportif de Pincourt;

Considérant que le raccordement permanent du complexe sportif de Pincourt prévu sur la ligne de lot séparant les lots 5 381 050 et 5 381 051 du lot 5 322 862 sera effectué ultérieurement, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Hydro-Québec à utiliser les poteaux électriques temporaires situés sur le lot 5 322 860 pour le raccordement électrique temporaire du complexe sportif de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette autorisation soit révocable en tout temps par résolution du conseil municipal de la Ville de Pincourt.

2014-03-105

SUJET : PAIEMENT MENSUEL – MARS 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à MP Éco inc.

Pour le projet de mise à niveau des équipements de la station d'épuration, la somme de 291 843,12 \$, toutes taxes incluses, représentant le paiement du décompte progressif no 11.

Que cette dépense soit imputée au Règlement 826.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 19 et s'est terminée à 20 h 43.

2014-03-106

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 43, de lever la Séance ordinaire du 11 mars 2014.



YVAN CARDINAL
MAIRE



ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 8 avril 2014**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino et Jim Miron

Était aussi présent : M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Était absent : Monsieur le conseiller René Lecavalier

2014-04-107

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'avril 2014.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 33 et s'est terminée à 19 h 36.

2014-04-108

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2014, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2014-04-109

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2014.

2014-04-110

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général et au directeur général adjoint en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mars 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2014-04)

2014-04-111 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT POUR LE
MOIS DE MARS 2014

Considérant l'autorisation accordée au directeur général adjoint en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général adjoint pour le mois de mars 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2014-04-112 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mars 2014 conformément à l'article 6 alinéa c) du Règlement numéro 838.

2014-04-113 SUJET : PAIEMENT DE L'ÉTAT DE COLLOCATION À MÊME LE SURPLUS
NON RÉSERVÉ – JUGEMENT CONTRE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant le jugement de la Cour d'appel du 10 octobre 2013 condamnant la Ville de Pincourt dans le cadre du dossier du complexe sportif;

Considérant l'état de collocation du 4 avril 2014;

Considérant que la Ville avait prévu, à même ses surplus, les sommes nécessaires afin d'acquitter le jugement, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement d'une somme de 823 280,02 \$ à Axa Assurance.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le paiement d'une somme de 1 523 695,55 \$ à Banque Nationale.

Que ces sommes payées à même le surplus non réservé soient imputées au poste budgétaire 02-140-00-995.

2014-04-114

SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE 4 X 4 À CABINE DEUX PLACES, TROIS QUARTS DE TONNE

Considérant que la camionnette n° 06-7096 a atteint la fin de sa vie utile et a été retirée de la route par le Centre de gestion de l'équipement roulant (Québec);

Considérant qu'il est important, pour les besoins du Service, que cette camionnette soit remplacée, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une camionnette 4 X 4 à cabine deux places, trois quarts de tonne.

2014-04-115

SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT D'UN CAMION SIX ROUES, 4 X 4, MUNI D'UNE BENNE BASCULANTE, D'UN ÉPANDEUR D'ABRASIF ET D'UN CHASSE-NEIGE RÉVERSIBLE

Considérant que le camion n° 04-2106 atteindra la fin de sa vie utile sous peu et sera retiré de la route, avec ses équipements, par le Centre de gestion de l'équipement roulant (Québec);

Considérant qu'il est important, pour les besoins du Service, que ce camion six roues et ses équipements soient remplacés, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion six roues, 4 X 4, muni d'une benne basculante, d'un épandeur d'abrasif et d'un chasse-neige réversible.

2014-04-116

SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT D'UN CAMION DIX ROUES AVEC BENNE QUATRE SAISONS, D'UN HARNAIS POUR CHASSE-NEIGE ET D'UN CHASSE-NEIGE À ORIENTATION HYDRAULIQUE

Considérant que le camion n° 05-3002 atteindra la fin de sa vie utile sous peu et sera retiré de la route, avec ses équipements, par le Centre de gestion de l'équipement roulant (Québec);



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'il est important, pour les besoins du Service, que ce camion dix roues et ses équipements soient remplacés, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour l'achat d'un camion dix roues, avec benne quatre saisons, d'un harnais pour chasse-neige et d'un chasse-neige à orientation hydraulique.

2014-04-117

SUJET :

AUTORISATION DU PROJET SPÉCIAL TP-2013-50 POUR LE
RAFFRAÎCHISSEMENT DES LAMPADAIRES DE RUES

Considérant que le projet TP2013-50 a débuté en 2013;

Considérant que cinquante pour cent (50 %) des lampadaires ont été rafraîchi en 2013, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la poursuite du projet spécial TP-2013-50 pour le rafraîchissement des lampadaires de rues sur les rues suivantes :

- Place Daoust;
- Rue Ménard;
- Rue Dagenais;
- Rue Huneault.

2014-04-118

SUJET :

AUTORISATION DU PROJET SPÉCIAL TP-2014-60 POUR
L'AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE DE PASSAGES D'ÉCOLIERS
DANS LES ZONES SCOLAIRES

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le projet spécial TP-2014-60 pour l'aménagement sécuritaire de passages d'écoliers dans les zones scolaires par l'installation de panneaux solaires lumineux avec éclairage D.E.L. sur les rues suivantes :

- Intersection Cardinal-Léger et Forest en direction nord et sud;
- Intersection Cardinal-Léger et 8^e Avenue en direction nord et sud.

2014-04-119

SUJET :

AUTORISATION DU PROJET SPÉCIAL TP-2013-70, ACHAT ET
INSTALLATION D'UN MONTE-CHARGE SUR UNE CAMIONNETTE

Considérant le retrait de la camionnette n° 06-7096 par le Centre de gestion de l'équipement roulant (Québec);

Considérant l'autorisation donnée au directeur du Service des travaux publics d'aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une camionnette 4 X 4 à cabine deux places, trois quarts de tonne, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat et l'installation d'un monte-charge sur la camionnette suivant son acquisition.

2014-04-120

SUJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DE « L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES »

Considérant les exigences du programme d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications du Québec, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la production et le dépôt au Ministère de la Culture et des Communications du Québec d'une demande d'aide financière dans le cadre de « l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

De désigner madame Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.

2014-04-121

SUJET : AUTORISATION DE TENIR DES MARCHES DANS LE CADRE DE L'ÉVÈNEMENT ANNUEL « MARCHÉ DE LA MÉMOIRE » DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DU SUROÏT

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser deux marches dans le cadre de la « Marche de la mémoire » de la Société Alzheimer du Suroît, soit le vendredi 23 mai 2014 pour le volet scolaire de l'école secondaire du Chêne-Bleu et le dimanche 25 mai 2014 pour le volet populaire.

D'autoriser ces marches sur les trottoirs ceinturant les boulevards Pincourt, de l'Île, Forest, Cardinal-Léger ainsi que la 5^e avenue.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.

2014-04-122

SUJET : DEMANDE D'AUTORISATION DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU DE TENIR DES COURSES DE 1, 3, 5 ET 10 KM SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la demande de l'école secondaire du Chêne-Bleu de tenir des courses de 3 et 5 km sur le territoire de la Ville tout en ajoutant à l'édition 2014 des trajets de 1 km et de 10 km;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que les courses de 1, 3 et 5 km seront réalisées sur des trajets encadrés par des bénévoles de l'école;

Considérant que la course de 10 km sera offerte à un nombre restreint de coureurs sur un trajet partiellement encadré par des bénévoles et que l'école en assumera l'entière responsabilité tout en exigeant une autorisation parentale pour ladite course, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'école secondaire du Chêne-Bleu à tenir des courses de 1, 3, 5 et 10 km sur le territoire de la Ville de Pincourt le jeudi 15 mai 2014, selon les trajets déposés.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.

2014-04-123

SUJET :

AUTORISATION DU TRIATHLON SCOLAIRE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LORETTE

Considérant la demande formulée par l'école Notre-Dame-de-Lorette pour la tenue d'un triathlon scolaire s'adressant aux élèves de la maternelle à la 6^e année;

Considérant que le projet présenté utilisera principalement le parc Olympique avec une brève incursion sur le réseau routier, notamment sur les rues Boisé-du-Parc et Olympique;

Considérant que le projet s'inscrit dans les actions ciblées par la Politique de développement social au niveau des saines habitudes de vie, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'école Notre-Dame-de-Lorette à tenir un triathlon scolaire le lundi 16 juin prochain sur le territoire de la Ville de Pincourt, et ce, selon le plan déposé.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.

2014-04-124

SUJET :

RECONNAISSANCE DE L'ASSOCIATION DE SOCCER 35 +

Considérant la création d'un comité intérimaire visant à favoriser l'activité physique chez les hommes et les femmes de 35 ans et plus par l'entremise de joutes de soccer amicales 7 vs 7;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que cette offre de service se veut complémentaire aux autres activités de soccer offertes sur le territoire, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître l'Association de soccer 35 + comme organisme affilié à la Ville de Pincourt.

D'autoriser le versement d'une subvention de démarrage de 250 \$ à l'Association selon la politique établie.

2014-04-125

SUJET : AUTORISATION DE DEMANDER UN SOUTIEN TECHNIQUE DE SIX (6) HEURES AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Considérant l'adoption de la Politique de développement social de la Ville de Pincourt en février 2013;

Considérant qu'un soutien technique gratuit de six (6) heures est offert par le Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF) pour la mise en œuvre du plan d'action à travers le Programme de soutien aux politiques familiales municipales du ministère de la Famille, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la chef de Division développement social et culturel d'agir à titre de mandataire déléguée pour la signature des documents relatifs à cette demande.

2014-04-126

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – PROJET SPÉCIAL NUMÉRO INC-2014-101 « ACHAT DE RADIOS INTRINSÈQUES POUR INTERVENTION EN ESPACE CLOS »

Considérant l'adoption du projet spécial numéro INC-2014-101 dans le cadre du programme triennal des dépenses en immobilisation 2013-2014-2015;

Considérant l'entente d'achat regroupé avec les services de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) afin d'obtenir une économie d'échelle;

Considérant les résultats de la recherche de prix effectuée auprès de fournisseurs reconnus, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de radios intrinsèques auprès de « Métrocom Canada » pour une somme maximale de 5 158,19 \$, toutes taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-094.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 031,63 \$ à compter de l'exercice financier 2015.

2014-04-127

SUJET :

DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – PROJET SPÉCIAL NUMÉRO INC-2014-102 « ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE REMISE POUR LES ÉQUIPEMENTS INCENDIE »

Considérant l'adoption du projet spécial numéro INC-2014-102 dans le cadre du programme triennal des dépenses en immobilisation 2013-2014-2015, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de matériaux pour la construction d'une remise pour les équipements incendie auprès de fournisseurs reconnus, suivant comparaison des coûts, pour une somme maximale de 4 599 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-20-035.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 919,80 \$ à compter de l'exercice financier 2015.

2014-04-128

SUJET :

MANDAT À LA FIRME WSP CANADA INC. – PROJET POINTE-AUX-RENARDS – RÉPONSES AUX QUESTIONS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT FAUNE ET PARCS (MDDEFP) EN VERTU DE L'ARTICLE 65 ET 22

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme WSP Canada Inc. afin de répondre aux questions du Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP) en vertu de l'article 65 et 22 pour le projet Pointe-aux-Renards pour une somme de 4 024,13 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411 financé par le fonds MDDEFP réservé.

2014-04-129

SUJET :

MANDAT À LA FIRME WSP CANADA INC. – PROJET POINTE-AUX-RENARDS – INSTALLATION DE LA TRANCHÉE DE CAPTATION ET D'ÉVACUATION DES BIOGAZ ET TRAVAUX DE TAMISAGE

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De mandater la firme WSP Canada Inc. pour l'installation de la tranchée de captation et d'évacuation des biogaz et travaux de tamisage dans le cadre du projet Pointe-aux-Renards pour une somme de 6 898,50 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411 financé par le fonds MDDEFP réservé.

2014-04-130

SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RÉDUCTION DE LA PROFONDEUR MINIMALE DES LOTS PROJETÉS 5 488 096 ET 5 488 097 – PROJET POINTE-AUX-RENARDS

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser le greffier à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure autorisant la réduction de la profondeur minimale des lots projetés 5 488 096 et 5 488 097 dans le projet Pointe-aux-Renards.

Qu'un avis soit publié quinze (15) jours avant la tenue de la séance à laquelle le conseil statuera sur la présente demande.

2014-04-131

SUJET : AUTORISATION À WSP CANADA INC. DE PRÉSENTER UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, FAUNE ET PARCS (MDDEFP) POUR L'INSTALLATION DE LA TRANCHÉE DE CAPTATION ET D'ÉVACUATION DES BIOGAZ ET TRAVAUX DE TAMISAGE DANS LE CADRE DU PROJET POINTE-AUX-RENARDS

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser WSP Canada Inc. à présenter une demande au Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs (MDDEFP) pour l'installation de la tranchée de captation et d'évacuation des biogaz et travaux de tamisage dans le cadre du projet Pointe-aux-Renards.

2014-04-132

SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 261, RUE SHAMROCK – DIMINUTION DU NOMBRE D'ESPACES DE STATIONNEMENT – ÉCOLE ST-PATRICK (COMMISSION SCOLAIRE LESTER B. PEARSON)

Considérant la demande de dérogation mineure formulée par le propriétaire du 261, rue Shamrock (école St-Patrick de la Commission scolaire Lester B. Pearson);

Considérant l'analyse des divers documents soumis suivant la séance du 11 février 2014;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure;

Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du 22 mars 2014 du journal Première Édition, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée et autorise la réduction du nombre de cases de stationnement de 70 à 50 cases.

2014-04-133

SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 574, BOULEVARD
CARDINAL-LÉGER – DISTANCE ENTRE UNE GALERIE ET UNE
LIGNE LATÉRALE

Considérant la demande de dérogation mineure formulée par le propriétaire du 574, boulevard Cardinal-Léger;

Considérant l'analyse des divers documents soumis suivant la séance du 11 février 2014;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure;

Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du 22 mars 2014 du journal Première Édition, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée et autorise la réduction de la marge maximale de deux (2) mètres à 1,85 mètre entre la galerie existante et la ligne latérale gauche au 574, boulevard Cardinal-Léger.

2014-04-134

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – MARS
2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission administrative :

- 4 mars 2014
- 25 mars 2014

Comité consultatif d'urbanisme :

- 28 mars 2014

2014-04-135

SUJET : REMBOURSEMENT DE LA GARANTIE DE SOUMISSION – APPEL
D'OFFRES 2013-09 – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA
CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS DES INFRASTRUCTURES DU
PROJET POINTE-AUX-RENARDS



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que les plans et devis des infrastructures du projet Pointe-aux-Renards ont été préparés à la satisfaction de la Ville;

Considérant les recommandations du directeur de l'Aménagement du territoire, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rembourser le dépôt de soumission d'une somme de 3 161,81 \$ à
« Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) Inc. »;

Que ce remboursement soit effectué à même le poste 05-139-63-000.

2014-04-136

SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-11 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À RETIRER L'APPLICATION DE CERTAINES NORMES EN MATIÈRE D'AFFICHAGE DANS LES ZONES C2-01 ET C2-02

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 780-11 modifiant le Règlement de zonage numéro 780.

Qu'une assemblée de consultation se tienne le 13 mai 2014 à 19 h, dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2014-04-137

SUJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE AVEC LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT (CSN)

Considérant que la convention collective avec le Syndicat National des employés de la Ville de Pincourt est expirée depuis le 1^{er} janvier 2012;

Considérant l'entente de principe intervenue le 19 mars 2014 sur un projet de convention collective débutant le 1^{er} janvier 2012 et se terminant le 31 décembre 2018;

Considérant que les membres du Syndicat National des employés de la Ville de Pincourt (CSN) ont ratifié le 25 mars 2014 l'entente de principe à l'unanimité, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De ratifier le renouvellement de la convention collective d'une durée de sept (7) ans se terminant le 31 décembre 2018 et d'autoriser le maire, le directeur général, le directeur général adjoint et le directeur des ressources humaines de la Ville de Pincourt à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de convention collective.



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

2014-04-138 AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION
D'UN TROTTOIR ET D'UNE PISTE CYCLABLE LE LONG DE
L'AVENUE FOREST

Monsieur le conseiller Alexandre Wolford annonce qu'un règlement pour la construction d'un trottoir et d'une piste cyclable et un emprunt suffisant pour en payer le coût sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2014-04-139 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES
D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR
L'APPROVISIONNEMENT EN GRANULATS CONCASSÉS POUR
L'ANNÉE 2014

Considérant que le contrat d'approvisionnement de granulats concassés pour l'année 2013 octroyé par la résolution 2013-06-186 est échu, il est :

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des Infrastructures à aller en appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement en granulats concassés pour l'année 2014.

2014-04-140 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES
D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR
L'APPROVISIONNEMENT EN BÉTON BITUMINEUX – MÉLANGE
CHAUD POUR L'ANNÉE 2014

Considérant que le contrat d'approvisionnement de béton bitumineux pour l'année 2013 octroyé par la résolution 2013-06-187 est échu, il est :

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des Infrastructures à aller en appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement en béton bitumineux – Mélange chaud pour l'année 2014.

2014-04-141 SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES
D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE
NETTOYAGE HYDRAULIQUE, LE NETTOYAGE SPÉCIAL ET
CERTAINES RÉPARATIONS SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT
SANITAIRE

Considérant que l'inspection et l'analyse du réseau d'égout sanitaire réalisées en 2013 ont révélé que des travaux de nettoyage hydraulique et spécial ainsi que certaines réparations étaient requis sur le réseau d'égout sanitaire, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la directrice des Infrastructures à aller en appel d'offres sur invitation pour le nettoyage hydraulique, le nettoyage spécial et certaines réparations sur le réseau d'égout sanitaire.

2014-04-142

SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSE - SERVICE DE LIGNE VERTE – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL ET PRÊT DE PERSONNEL POUR L'ANNÉE 2014

Considérant que le projet de Ligne Verte – Service d'accompagnement professionnel et prêt de personnel pour l'année 2013 autorisé par la résolution 2013-03-066 est échu;

Considérant l'offre de services déposée par la firme SAE – Solutions alternatives environnement inc. pour l'année 2014, il est :

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense de 13 422,01 \$ toutes taxes incluses pour le projet de Ligne Verte – Service d'accompagnement professionnel et prêt de personnel pour l'année 2014 auprès de la firme SAE – Solutions alternatives environnement inc.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-135-00-410.

2014-04-143

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR LA MODERNISATION DU POSTE DE POMPAGE SP-3

Considérant l'appel d'offres 2013-19 publié sur SEAO du 20 novembre 2013 au 15 janvier 2014;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par la firme WSP (anciennement Génivar);

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise Les Pavages Théorêt inc. est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

Considérant que le montant soumissionné est inférieur à l'estimation réalisée par la firme, il est :

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la modernisation du poste de pompage SP-3 à « Les Pavages Théorêt inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 1 174 486,56 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au règlement 826.

2014-04-144

SUJET : AUTORISATION DE PUBLIER L'AVIS REQUIS EN VERTU DE L'ARTICLE 31.58 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Considérant le projet de développement dans le secteur de Pointe-aux-Renards;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'une étude de caractérisation a été effectuée à la demande du Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs;

Considérant l'article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2 qui exige à la Ville de demander l'inscription d'un avis de contamination au registre foncier, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général ou, en son absence, le directeur général adjoint à publier l'avis requis en vertu de l'article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 27 et s'est terminée à 21 h 05.

2014-04-145

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 07, de lever la séance ordinaire du 8 avril 2014.


YVAN CARDINAL
MAIRE


ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 13 mai 2014**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Était aussi présente : Madame Danielle Carbonneau, greffière adjointe

2014-05-146

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mai 2014.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2014-05-147

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2014, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2014-05-148

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2014.

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, Monsieur Alexandre Wolford divulgue la nature de son intérêt pécuniaire et quitte la salle, s'abstenant ainsi de participer aux délibérations du Conseil sur la question du dépôt de la liste des personnes engagées de même que sur l'entente de partenariat avec la Société de développement du parc historique de la Pointe-du-Moulin.

2014-05-149

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2014-05)

2014-05-150

SUJET : ENTENTE DE PARTENARIAT DE CONSOLIDATION ET DÉVELOPPEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un montant annuel de 6 500 \$ pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017, à titre de participation financière de la Ville de Pincourt pour l'entente de partenariat de consolidation et de développement du Parc historique de la Pointe-du-Moulin.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.110.00.494.

Que copie de cette résolution soit transmise à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, monsieur Jean A. Lalonde, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux maires des villes de l'île Perrot ainsi qu'à monsieur Michel Bourbonnais, président de la Société de développement du Parc Historique de la Pointe-du-Moulin.

Monsieur le conseiller Alexandre Wolford reprend son siège.

2014-05-151

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AVRIL 2014

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'avril 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2014-05-152

SUJET : INSCRIPTIONS AUX ASSISES ANNUELLES 2014 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'inscription de six (6) délégués aux Assises annuelles 2014 de l'Union des municipalités du Québec.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Qu'une dépense de 9 864,84 \$ taxes incluses soit imputée au poste 02.110.00.311.

2014-05-153 SUJET : AUTORISATION DE TRANSMISSION À HYDRO-QUÉBEC DE LA POSITION DE LA VILLE DE PINCOURT DANS LE DOSSIER DES COMPTEURS NOUVELLE GÉNÉRATION

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général à transmettre à Hydro-Québec un document expliquant la position de la Ville de Pincourt dans le dossier des compteurs nouvelle génération.

2014-05-154 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2014 conformément à l'article 6 alinéa c) du Règlement numéro 838.

2014-05-155 SUJET : VERSEMENT D'ALLOCATIONS IMPOSABLES DE 2013

Considérant les divers contrats de travail, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le versement d'une somme de 432,90 \$ et d'une somme de 2 715,82 \$ à titre d'allocations imposables de 2013, tel que validé à la Commission administrative du 1^{er} mai 2014.

2014-05-156 SUJET : PAIEMENT DE LA RÉCLAMATION HORS COUR À MÊME LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – JUGEMENT CONTRE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant le jugement de la Cour d'appel du 10 octobre 2013 condamnant la Ville de Pincourt dans le cadre du dossier du complexe sportif;

Considérant l'état de collocation du 4 avril 2014;

Considérant que la Ville avait prévu, à même ses surplus, les sommes nécessaires afin d'acquitter certains créanciers;

Considérant l'accord du Conseil de procéder au paiement lors de la Commission administrative du 16 avril 2014, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner le paiement d'une somme de 125 000 \$ à Lamellé Québec Inc.

Que cette somme payée à même le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02.140.00.995.

2014-05-157

SUJET :

DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE SIGNALISATION POUR L'AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE DE PASSAGES D'ÉCOLIERS DANS LES ZONES SCOLAIRES

Considérant l'approbation du projet TP-2014-60, résolution numéro 2014-04-118, pour l'aménagement sécuritaire de passages d'écoliers dans les zones scolaires aux intersections des rues suivantes :

- Cardinal-Léger et Forest en direction nord et sud;
- Cardinal-Léger et 8^e avenue en direction nord et sud.

Considérant la volonté de la Ville d'augmenter, la visibilité ainsi que la sécurité au niveau des passages d'écoliers;

il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat, après recherche de fournisseurs, de quatre panneaux de passage d'écoliers avec éclairage D.E.L., de panneaux solaires avec quincaillerie, de deux horloges programmables, de quatre manchons et de quatre poteaux, auprès de « Consultants J.M.J. inc. », pour un montant n'excédant pas 20 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22.300.10.655.

2014-05-158

SUJET :

DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE MATÉRIAUX POUR L'AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE DE PASSAGES D'ÉCOLIERS DANS LES ZONES SCOLAIRES

Considérant l'approbation du projet TP-2014-60, résolution numéro 2014-04-118, pour l'aménagement sécuritaire de passages d'écoliers dans les zones scolaires aux intersections des rues suivantes :

- Cardinal-Léger et Forest en direction nord et sud;
- Cardinal-Léger et 8^e avenue en direction nord et sud.

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de matériaux (bordures de béton et panneaux de signalisation), auprès de fournisseurs reconnus, pour un montant n'excédant pas 8 700 \$, toutes taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22.300.10.655.

2014-05-159

SUJET : SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR L'UTILISATION D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION RADIO INCENDIE POUR LE SITE EN TÉLÉCOMMUNICATION

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par monsieur Yanick Bernier, directeur des Services d'urgence et de protection incendie, d'une entente d'utilisation d'infrastructures de communication radio incendie pour l'utilisation du site en télécommunication entre la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges et la Ville de Pincourt pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016.

2014-05-160

SUJET : SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR L'UTILISATION D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION RADIO INCENDIE POUR LE SITE RELAIS

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par monsieur Yanick Bernier, directeur des Services d'urgence et de protection incendie, d'une entente d'utilisation d'infrastructures de communication radio incendie pour l'utilisation du site relais entre la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges et la Ville de Pincourt pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016.

2014-05-161

SUJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION D'UNE SCÈNE POUR L'ÉVÉNEMENT DE LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 9 AOÛT 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature, par monsieur Yanick Bernier, directeur des Services d'urgence et de protection incendie, auprès de Stageline d'un contrat de location d'une scène pour l'événement de la Journée des pompiers du 9 août 2014 pour une somme de 8 042,50 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496.

2014-05-162

SUJET : JOURNÉE DES POMPIERS - 9 AOÛT 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la Journée des pompiers du 9 août 2014 comme activité spéciale de la Ville de Pincourt.

D'autoriser un défilé de camions d'incendie et de véhicules d'urgence dans les rues de Pincourt le samedi 9 août 2014, selon le plan déposé par l'Association des pompiers volontaires de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le lancement de pièces pyrotechniques et la vente de rafraîchissements et de produits alimentaires.

D'autoriser la fin des activités au parc Bellevue au plus tard à minuit le samedi 9 août 2014.

De transmettre une requête à la Sûreté du Québec afin d'assurer la sécurité lors de l'événement.

2014-05-163

SUJET :

DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – PROJET SPÉCIAL NUMÉRO INC-2014-103 « ACHAT DE BOYAUX D'INCENDIE »

Considérant l'adoption du projet spécial numéro INC-2014-103 dans le cadre du programme triennal des dépenses en immobilisation 2013-2014-2015;

Considérant les résultats de la recherche de prix effectuée auprès de fournisseurs reconnus, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de boyaux d'incendie auprès de « Aerofeu » pour une somme maximale de 6 899 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22.220.40.895.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 379,80 \$ à compter de l'exercice financier 2015.

2014-05-164

SUJET :

DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – PROJET SPÉCIAL NUMÉRO INC-2014-104 « ACHAT D'HABITS DE COMBAT INCENDIE »

Considérant l'adoption du projet spécial numéro INC-2014-104 dans le cadre du programme triennal des dépenses en immobilisation 2013-2014-2015;

Considérant les résultats de la recherche de prix effectuée auprès de fournisseurs reconnus, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'habits de combat incendie auprès de « Aerofeu » pour une somme maximale de 23 788,87 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22.220.40.088.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 4 757,77 \$ à compter de l'exercice financier 2015.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-05-165

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – PROJET SPÉCIAL NUMÉRO INC-2014-105 « ACHAT D'UNE CIVIÈRE PANIER POUR SAUVETAGE SPÉCIALISÉ »

Considérant l'adoption du projet spécial numéro INC-2014-105 dans le cadre du programme triennal des dépenses en immobilisation 2013-2014-2015;

Considérant les résultats de la recherche de prix effectuée auprès de fournisseurs reconnus, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'une civière panier pour sauvetage spécialisé auprès de « Denta-Medic » pour une somme maximale de 3 449 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22.220.40.097.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 689,80 \$ à compter de l'exercice financier 2015.

2014-05-166

SUJET : APPROBATION DU PROJET N° H08499 - BELL

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet n° H08499 soumis par Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2014-05-167

SUJET : MANDAT À LA FIRME WSP CANADA INC. – PROJET POINTE-AUX-RENARDS – RÉPONSES AUX QUESTIONS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDEP) EN VERTU DE L'ARTICLE 65

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme WSP Canada Inc. afin de répondre aux questions du MDDEP en vertu de l'article 65 pour le projet Pointe-aux-Renards pour une somme de 8 623,13 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.610.00.411 financé par le fonds MDDEFP réservé.

2014-05-168

SUJET : MANDAT À LA FIRME WSP CANADA INC. – PROJET POINTE-AUX-RENARDS – RÉPONSES AUX QUESTIONS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDEP) EN VERTU DE L'ARTICLE 22 – POSE DE CLÔTURE ET RELOCALISATION DES COULEUVRES



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme WSP Canada Inc. afin de répondre aux questions du MDDEP en vertu de l'article 22, la pose de clôture et la relocalisation des couleuvres pour le projet Pointe-aux-Renards pour une somme de 18 646,59 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.610.00.411 financé par le fonds MDDEFP réservé.

2014-05-169

SUJET : ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'UTILISATION D'UN TAMISEUR

Considérant la demande du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDEP) d'utiliser un tamiseur dans le cadre du projet de développement de Pointe-aux-Renards;

Considérant l'exigence du MDDEP quant à l'émission de poussière lors de l'utilisation dudit tamiseur, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt s'engage à ce que les émissions de poussières ne soient pas visibles à plus de deux (2) mètres de la source d'émission.

2014-05-170

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UNE AUTOPOMPE MULTIFONCTIONNELLE

Monsieur le conseiller Alexandre Wolford annonce qu'un règlement pour l'acquisition d'une autopompe multifonctionnelle et un emprunt suffisant pour en payer le coût sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2014-05-171

SUJET : REMBOURSEMENT DE LA GARANTIE DE SOUMISSION – APPEL D'OFFRES 2013-14 – ACHAT ET INSTALLATION D'UN COMPRESSEUR D'AIR RESPIRABLE À LA CASERNE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que le compresseur a été livré et installé à la satisfaction de la Ville;

Considérant les recommandations du directeur des Services d'urgence et de protection incendie, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De rembourser le dépôt de soumission d'une somme de 3 523,30 \$ à « Compresseurs GB Plus inc. »;

Que ce remboursement soit effectué à même le poste 05.139.63.000.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-05-172

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2014-02-069 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ - ACHAT DE PANNEAUX ACOUSTIQUES POUR LE SERVICE DU GREFFE ET DES COMMUNICATIONS - PROJET GRE-2014-01

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2014-02-069 en remplaçant, au premier paragraphe, les mots « toutes taxes incluses » par « plus les taxes applicables ».

2014-05-173

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – AVRIL 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission administrative :

- 16 avril 2014

2014-05-174

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT – RESSOURCES NATURELLES QUÉBEC – DÉPÔT D'UN AVIS DE CONTAMINATION

Considérant la résolution 2014-04-144 autorisant le directeur général à déposer auprès de l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil une demande d'inscription d'avis de contamination, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le paiement d'une somme de 124 \$ à Ressources naturelles Québec pour le dépôt de l'avis de contamination.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.610.00.411 financé par le fonds MDDEFP réservé.

2014-05-175

SUJET : ADOPTION ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER AU RÈGLEMENT NUMÉRO 840 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR ET D'UNE PISTE CYCLABLE LE LONG DE L'AVENUE FOREST

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 840 – Règlement d'emprunt pour la construction d'un trottoir et d'une piste cyclable le long de l'avenue Forest.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 840 ait lieu le 27 mai 2014, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2014-05-176

SUJET :

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-11 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À RETIRER L'APPLICATION DE CERTAINES NORMES EN MATIÈRE D'AFFICHAGE DANS LES ZONES C2-01 ET C2-02

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 780-11 modifiant le Règlement de zonage numéro 780.

2014-05-177

AVIS DE

MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 780-12 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement pour modifier le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :

- Créer la zone H1-27 à même la zone C1-24;
- Autoriser dans la zone H1-27 les usages de la classe d'usages H3 (multifamiliale isolée et multifamiliale jumelée) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent;
- Modifier la superficie minimale applicable à un lot dans la zone C1-24.

sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2014-05-178

SUJET :

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-12 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 780-12 modifiant le Règlement de zonage numéro 780.

Qu'une assemblée de consultation se tienne le 10 juin 2014 à 19 h, dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2014-05-179

AVIS DE

MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 778-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME 778

Monsieur le conseiller Sam Ierfino annonce qu'un règlement pour modifier le règlement de plan d'urbanisme numéro 778 de façon à modifier l'aire d'affectation du territoire pour le lot 5 322 860 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-05-180

SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 778-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME 778

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 778-1 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme 778.

Qu'une assemblée de consultation se tienne le 10 juin 2014 à 19 h, dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2014-05-181

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 841 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU DE L'AQUEDUC MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 841 – Règlement concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc municipal.

2014-05-182

SUJET : RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE D'UNE DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS) POUR LE RECYCLAGE DES MEUBLES USAGÉS

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Zotique demande à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) et aux responsables de l'Écocentre Vaudreuil-Soulanges de récupérer les meubles usagés;

Considérant que de nombreux organismes communautaires récupèrent les meubles usagés;

Considérant que l'Écocentre Vaudreuil-Soulanges pourrait offrir les meubles en bon état à de tels organismes afin de leur procurer une seconde vie tout en aidant les personnes démunies;

Considérant que la municipalité de Saint-Zotique souhaite obtenir l'appui des municipalités de la MRCVS, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil appui la municipalité de Saint-Zotique dans sa démarche de demander à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) et aux responsables de l'Écocentre Vaudreuil-Soulanges d'offrir des meubles en bon état à des organismes communautaires.

Que copie de la présente résolution soit acheminée à l'ensemble des municipalités de la MRCVS, ainsi qu'à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil.

2014-05-183

SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RÉDUCTION DE LA PROFONDEUR MINIMALE DES LOTS PROJETÉS 5 488 096 ET 5 488 097 – PROJET POINTE-AUX-RENARDS



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour les lots 5 488 096 et 5 488 097;

Considérant l'analyse des divers documents soumis suivant la séance du 8 avril 2014;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette dérogation mineure;

Considérant qu'un avis public a été publié dans l'édition du 26 avril 2014 du journal Première Édition, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée et autorise la réduction de la profondeur minimale des lots projetés 5 488 096 et 5 488 097.

2014-05-184

SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR JACQUES RICHARD – JOURNALIER-CHAUFFEUR – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant que monsieur Jacques Richard, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 23 avril 2014, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 21 juillet 2014 au 29 août 2014 inclusivement;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à monsieur Jacques Richard – Journalier-chauffeur – Service des travaux publics, un congé sans solde du 21 juillet 2014 au 29 août 2014 inclusivement selon sa demande déposée.

2014-05-185

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR LA RUE BAYVIEW

Considérant la problématique de circulation et de sécurité aux abords de l'école St-Patrick;

Considérant les discussions entre la Ville et l'école St-Patrick pour modifier le lieu de débarcadère des autobus scolaires sur la rue Bayview à l'arrière de l'école et qu'il n'y a pas de trottoir à cet endroit;

Considérant que l'école St-Patrick procède actuellement à des travaux d'agrandissement et que ceux-ci devraient être achevés avant la rentrée scolaire de l'automne 2014;

Considérant que la demande de subvention présentée dans le cadre du programme de subvention *VELOCE II* n'a pas été retenue par les autorités compétentes;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant le plan d'aménagement proposé par le Service des infrastructures, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des infrastructures à aller en appel d'offres sur invitation pour la construction d'un trottoir sur la rue Bayview.

2014-05-186

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL DU RÉSEAU D'EAU POTABLE POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS

Considérant l'appel d'offres 2014-04 lancé du 14 au 30 avril 2014;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des infrastructures;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise *Simo management inc.* est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

Considérant que le montant soumissionné est inférieur à l'estimation réalisée par le Service des infrastructures, il est :

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'exécution du programme de rinçage unidirectionnel d'une durée de trois (3) ans à « *Simo management inc.* », plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 60 132,84 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.413.00.526.

204-05-187

SUJET : ACHAT PAR FINANCEMENT CRÉDIT-BAIL SUR 60 MOIS D'UNE CAMIONNETTE À CABINE DEUX PLACES, 4 X 4, TROIS QUARTS DE TONNE

Considérant l'appel d'offres 2014-09 lancé du 23 avril au 7 mai 2014;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des infrastructures;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de *Avantage Ford inc.* est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

Considérant que le montant soumissionné est inférieur à l'estimation réalisée par le Service des travaux publics, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à l'achat par financement crédit-bail sur 60 mois d'une camionnette à cabine deux places, 4 X 4, trois quart de tonne auprès de « *Avantage Ford inc.* », plus bas soumissionnaire conforme, pour un paiement mensuel de 572,45 \$ toutes taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.315.00.513.

2014-05-188

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DU SERVICE DES
INFRASTRUCTURES À DÉPOSER UNE SOUMISSION POUR
L'ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE DIESEL DANS LE CADRE DU
PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES 14-0040 DU CENTRE DES
SERVICES PARTAGÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Considérant l'appel d'offres 14-0040 du *Centre des services partagés
du Gouvernement du Québec*;

Considérant le besoin déjà identifié au budget 2014 d'acquérir des
génératrices pour l'Omni-Centre, le garage municipal et l'hôtel de Ville,
il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des infrastructures à déposer une
soumission dans le cadre du processus d'appel d'offres 14-0040 du
Centre de services partagés du Gouvernement du Québec.

2014-05-189

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – MAI 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à MP Éco inc.

Pour le projet de mise à niveau des équipements de la station
d'épuration, la somme de 305 548,95 \$ toutes taxes incluses,
représentant le paiement du décompte progressif no 12.

Pour le projet de mise à niveau des équipements de la station
d'épuration, la somme de 32 963,48 \$ toutes taxes incluses,
représentant le paiement du décompte progressif no 13.

Que ces dépenses soient imputées au Règlement 826.

2014-05-190

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE
ROULEMENT – PROJET SPÉCIAL NUMÉRO GRE-2014-02
« MODERNISATION SUR LES SERVEURS » - ACHAT
D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Considérant l'adoption du projet spécial numéro GRE-2014-02 dans le
cadre du programme triennal des dépenses en immobilisation 2013-
2014-2015;

Considérant les résultats de la recherche de prix effectuée auprès de
fournisseurs reconnus, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'équipements informatiques auprès de « LOB »
pour une somme maximale de 15 014,59 \$, toutes taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22.100.40.418.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 3 002,92 \$ à compter de l'exercice financier 2015.

2014-05-191

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – PROJET SPÉCIAL NUMÉRO GRE-2014-02 « MODERNISATION SUR LES SERVEURS » - ACHATS DE LOGICIELS

Considérant l'adoption du projet spécial numéro GRE-2014-02 dans le cadre du programme triennal des dépenses en immobilisation 2013-2014-2015;

Considérant qu'il est essentiel de mettre à jour nos logiciels de réseautique;

Considérant les résultats de la recherche de prix effectuée auprès de fournisseurs reconnus, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de logiciels auprès de « LOB » pour une somme maximale de 6 274,19 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22.100.40.418.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 254,84 \$ à compter de l'exercice financier 2015.

2014-05-192

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR LE DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'EAU POTABLE PAR L'INSPECTION ET L'ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS

Considérant l'appel d'offres 2014-05 lancé du 14 au 30 avril 2014;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des infrastructures;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise *Hydra-spec inc.* est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

Considérant que le montant soumissionné est inférieur à l'estimation réalisée par le Service des infrastructures, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour le diagnostic du réseau d'eau potable par l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie d'une durée de trois (3) ans à « Hydra-spec inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 65 714,94 \$ toutes taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.413.00.526.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 20 et s'est terminée à 21 h 11.

2014-05-193

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 12, de lever la Séance ordinaire du 13 mai 2014.


YVAN CARDINAL
MAIRE


DANIELLE CARBONNEAU
GREFFIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le lundi 2 juin 2014**, à 13 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Monsieur Yvan Cardinal, maire

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Était aussi présent : M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 2 juin 2014
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 juin 2014
3. Avis de motion – Amendement au règlement 838 – Règlement de délégation de compétence à certains fonctionnaires municipaux
4. Amendement à la résolution 2013-04-120 – Autorisation de présenter auprès du Ministre du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs, une demande de permission écrite de construire, telle qu'amendée par la résolution 2014-01-018 – Amendement à la résolution 2013-04-120 – Autorisation de présenter auprès du Ministre du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs, une demande de permission écrite de construire
5. Engagements de la Ville de Pincourt – Demandes du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDEP) – Dossier Pointe-aux-Renards
6. Rapport du jour de consultation – Règlement numéro 840
7. Période de questions
8. Levée de la séance extraordinaire

CERTIFICAT

Je soussigné, ETIENNE BERGEVIN BYETTE, greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, GREFFIER

2014-06-194

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 13 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 2 juin 2014.



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

2014-06-195 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 juin 2014.

2014-06-196 AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 838 – RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIR À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement amendant le règlement 838 – Règlement de délégation de pouvoir à certains fonctionnaires municipaux sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2014-06-197 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2013-04-120 - AUTORISATION DE PRÉSENTER AUPRÈS DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, FAUNE ET PARCS, UNE DEMANDE DE PERMISSION ÉCRITE DE CONSTRUIRE TELLE QU'AMENDÉE PAR LA RÉSOLUTION 2014-01-018 - AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2013-04-120 – AUTORISATION DE PRÉSENTER AUPRÈS DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, FAUNE ET PARCS, UNE DEMANDE DE PERMISSION ÉCRITE DE CONSTRUIRE

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender de nouveau la résolution 2013-04-120 – Autorisation de présenter auprès du Ministre du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs, une demande de permission écrite de construire en ajoutant les lots suivants :

Numéro du cadastre du Québec	Superficie en m ²	Superficie en pi ²	Remarques
4 822 444	13 646,7	146 890,4	
1 724 159	4 106,3	44 199,4	
1 720 463	680,3	7 322,6	
5 034 285	3 370,0	32 674,0	Superficie approximative
1 724 333	40,0	430,6	

De modifier la superficie totale à : 96 427,2 m² ou 1 037 923,1 pi².

2014-06-198 SUJET : ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE PINCOURT – DEMANDES DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDEP) – DOSSIER POINTE-AUX-RENARDS

Considérant les demandes du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDEP) dans le cadre du dossier Pointe-aux-Renards à Pincourt, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDEP), suite aux travaux qui seront effectués par rapport au certificat d'autorisation qui sera délivré par le Ministère, une attestation de conformité et les résultats du programme de suivi, et ce sur une base annuelle;

Que la Ville de Pincourt s'engage à ce que la zone visée par la permission soit restaurée jusqu'au critère B de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, et ce jusqu'à ce que toutes les matières résiduelles soient enlevées;

Que la Ville de Pincourt s'engage à transmettre, avec la demande d'autorisation pour le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts, un rapport au MDDEP suite aux travaux de restauration de la zone visée par la permission, et ce conformément au Guide de caractérisation des terrains. Le rapport couvrira toute la superficie visée par la permission, complétera la caractérisation systématique de cette zone dans un maillage respectant le guide et comprendra des analyses de tous les remblais qui se retrouveront dans les tranchées d'exploration. Le rapport démontrera que la zone est exempte de matières résiduelles et que les sols contaminés excavés ont été gérés selon la réglementation en vigueur.

2014-06-199

SUJET : RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 840

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par le greffier de la Ville de Pincourt du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 840 - Règlement décrétant la construction d'un trottoir et d'une piste cyclable sur l'avenue Forest et un emprunt de 225 000 \$ à cette fin.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

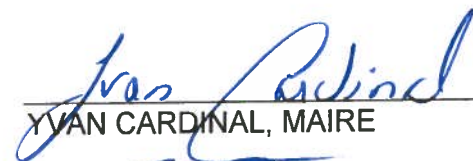
Aucune question de l'auditoire.

2014-06-200


SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 juin 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 13 h 35, de lever la séance extraordinaire du 2 juin 2014.



YVAN CARDINAL, MAIRE



M^e ETIENNE BERGEVIN BYETTE, GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation, tenue le **10 juin 2014**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le premier projet de Règlement numéro 780-12 intitulé :

Projet de règlement numéro 780-12 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :

- **Créer la zone H1-27 à même la zone C1-24;**
- **Autoriser dans la zone H1-27 les usages de la classe d'usages H3 (Multifamiliale isolée et multifamiliale jumelée) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent;**
- **Modifier la superficie minimale applicable à un lot dans la zone C1-24**

PRÉSENCES

Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

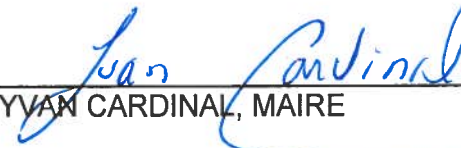
Madame Danielle Carbonneau, greffière adjointe

Le premier projet de Règlement numéro 780-12 a été approuvé le 13 mai 2014 par la résolution numéro 2014-05-178. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 23 mai 2014 et publié le 24 mai 2014.

Le 10 juin 2014, à 19 h, une assemblée publique présidée par monsieur le Maire Yvan Cardinal a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Aucune personne n'est présente dans la salle.

Conséquemment, à 19 h 05, n'ayant aucune question de l'auditoire, la consultation publique est terminée et monsieur le Maire clôt l'assemblée.



YVAN CARDINAL, MAIRE



DANIELLE CARBONNEAU, GREFFIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation, tenue le **10 juin 2014**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le premier projet de Règlement numéro 778-1 intitulé :

Projet de règlement numéro 778-1 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 778, tel qu'amendé, de façon à :

- **Modifier l'aire d'affectation du territoire pour le lot 5 322 860**

PRÉSENCES

Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier


Madame Danielle Carbonneau, greffière adjointe

Le premier projet de Règlement numéro 780-12 a été approuvé le 13 mai 2014 par la résolution numéro 2014-05-180. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 23 mai 2014 et publié le 24 mai 2014.

Le 10 juin 2014, à 19 h, une assemblée publique présidée par monsieur le Maire Yvan Cardinal a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Aucune personne n'est présente dans la salle.

Conséquemment, à 19 h 05, n'ayant aucune question de l'auditoire, la consultation publique est terminée et monsieur le Maire clôt l'assemblée.


YVAN CARDINAL, MAIRE


DANIELLE CARBONNEAU, GREFFIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, le **mardi 10 juin 2014**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Était aussi présente : Madame Danielle Carbonneau, greffière adjointe

2014-06-201

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juin 2014.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 37.

2014-06-202

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014 et de la séance extraordinaire du 2 juin 2014, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2014-06-203

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2014 et de la séance extraordinaire du 2 juin 2014.

2014-06-204

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2014-06)

2014-06-205

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
MAI 2014

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de mai 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2014-06-206

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AUPRÈS DE
B.E.M. FEUX D'ARTIFICE INC. DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE
DES POMPIERS DU 9 AOÛT 2014

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de B.E.M. Feux d'artifice Inc. pour la tenue d'un spectacle de feux d'artifice le 9 août 2014, dans le cadre de la Journée des pompiers.

D'autoriser le paiement d'une somme de 58 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-227-00-496.

2014-06-207

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mai 2014 conformément à l'article 6 alinéa c) du Règlement numéro 838.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-06-208

SUJET : PAIEMENT DES MÉMOIRES DE FRAIS EN APPEL DE L'INTIMÉE
CONSTRUCTION COGEREX À MÊME LE SURPLUS NON RÉSERVÉ
– JUGEMENT CONTRE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant le jugement de la Cour d'appel du 10 octobre 2013 condamnant la Ville de Pincourt dans le cadre du dossier du complexe sportif;

Considérant l'état de collocation du 4 avril 2014;

Considérant que la Ville avait prévu, à même ses surplus, les sommes nécessaires afin d'acquitter certains créanciers;

Considérant l'accord du Conseil de procéder au paiement suivant la rencontre de la Commission administrative du 1^{er} mai 2014, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le paiement d'une somme de 6 262,88 \$ à Parent, Doyon, Rancourt & Associés.

Que cette somme payée à même le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-995.

2014-06-209

SUJET : PAIEMENT DE L'ÉTAT DE COLLOCATION À MÊME LE SURPLUS
NON RÉSERVÉ – JUGEMENT CONTRE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant le jugement de la Cour d'appel du 10 octobre 2013 condamnant la Ville de Pincourt dans le cadre du dossier du complexe sportif;

Considérant l'état de collocation du 4 avril 2014;

Considérant que la Ville avait acquitté partiellement, par sa résolution 2014-04-113, les sommes dues à Banque Nationale et à Axa Assurance dans l'attente du versement à la Ville, par l'officier chargé de la vente;

Considérant que la Ville a reçu dudit officier chargé de la vente des chèques pour des sommes de 1 793 435,09 \$ et de 15 220,13 \$ qui doivent servir à payer les différentes parties au dossier;

Considérant que la Ville avait aussi prévu, à même ses surplus, les sommes nécessaires afin d'acquitter le jugement, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le paiement d'une somme de 535 127,45 \$ à Axa Assurance.

D'entériner le paiement d'une somme de 1 165 432,26 \$ à Banque Nationale.

D'entériner le paiement d'une somme de 32 543,71 \$ à McCarthy Tétrault.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-06-210

SUJET :

Que ces sommes payées à même le surplus non réservé soient imputées au poste budgétaire 02-140-00-995.

FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 817 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL ÎLE PERROT AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 3 850 000 \$ À CETTE FIN – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour une somme totale de 3 850 000 \$:

Règlement d'emprunt	Pour une somme de \$
817 – Règlement décrétant l'acquisition du Complexe sportif et culturel régional Île Perrot	3 850 000 \$

Attendu que, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces obligations sont émises, il est

**PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit amendé, s'il y a lieu, afin qu'il soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard dudit règlement compris dans l'émission de 3 850 000 \$;

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient en date du 15 juillet 2014;

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE VAUDREUIL-SOULANGES
100 BOULEVARD DON QUICHOTTE
L'ILE-PERROT (QUÉBEC) J7V 6L7



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que les intérêts soient payables semi annuellement, le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année;

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Pincourt, comme permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

2014-06-211

SUJET :

FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 817 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL ÎLE PERROT AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 3 850 000 \$ À CETTE FIN – RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 850 000 \$ effectué en vertu du règlement numéro 817 – Règlement décrétant l'acquisition du Complexe sportif et culturel régional Île Perrot ainsi qu'un emprunt au montant de 3 850 000 \$ à cette fin, la Ville de Pincourt émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 15 juillet 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 817, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2014-06-212

SUJET :

ÉMISSION D'OBLIGATION DE 3 850 000 \$ - AUTORISATION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux;

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire requiert ladite autorisation avant l'ouverture des soumissions le 30 juin 2014;

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt numéro 817, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville de Pincourt a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, en date du 15 juillet 2014, pour une somme de 3 850 000 \$; il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'adjudication de l'émission de 3 850 000 \$ suivant l'ouverture des soumissions le 30 juin 2014.

2014-06-213

SUJET : RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DU REGROUPEMENT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, RELATIF À L'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE SERVICES DE CONSULTANT ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES 2014-2019

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Pincourt souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, pour la période 2014-2019, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt joigne à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achats de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances de dommages, à octroyer à compter du 1^{er} novembre 2014;

S'engage à verser, en guise d'honoraires à l'Union des municipalités du Québec, un montant annuel correspondant à 1 % des primes payées, sujet à un minimum de 4 000 \$ pour le regroupement, le tout taxes en sus;

Autorise l'Union des municipalités du Québec, à l'occasion de la mise sur pied d'un fonds de garantie, à conserver la quote-part de la Ville issue des revenus d'intérêts générés par le placement des fonds garantissant le paiement du fonds de garantie, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de garantie.

Autorise le maire, le greffier ou la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « ENTENTE du regroupement Laurentides-Outaouais relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2014-2019 », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

2014-06-214

SUJET : VENUE DE LA MUNICIPALITÉ DE HUDSON AU SEIN DU REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE LAURENTIDES-OUTAOUAIS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Considérant le regroupement des municipalités de Laurentides-Outaouais de l'Union des municipalités du Québec en assurances de dommages, auquel la Ville de Pincourt appartient;

Considérant qu'à l'entente de regroupement, il est prévu des dispositions afin de permettre, sur l'accord des municipalités membres, la venue d'une autre municipalité;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant le rapport et la recommandation favorables faits le 15 mai 2014 par M. Martin Grandchamp, du consultant René Laporte & associés, en vue de la venue de la municipalité de Hudson au sein du regroupement, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

Que la Ville de Pincourt autorise, en conformité et selon les conditions prévues à l'entente de regroupement des municipalités Laurentides-Outaouais, la venue de la municipalité de Hudson au sein du regroupement.

2014-06-215 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – LAMPADAIRES DE RUES – PROJET TP-2013-50

Considérant l'approbation du projet TP-2013-50, résolution numéro 2014-04-117, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le rafraîchissement des lampadaires de rues auprès de 91219-1485 Québec Inc., Electro-Fusion, pour un montant de 16 245,97 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-10-044.

2014-06-216 SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS D'ALLER EN DEMANDE DE PRIX POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL

Considérant que la toiture du garage municipal requiert des réparations importantes et urgentes, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à aller en demande de prix pour la réfection de la toiture du garage municipal.

2014-06-217 SUJET : PROLONGATION DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES

Considérant que le contrat pour le déneigement des voies publiques octroyé par la résolution 2011-05-154 vient à échéance au 31 décembre 2014;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que dans son appel d'offres 2011-03 la Ville de Pincourt avait prévu la possibilité de prolonger le contrat pour deux saisons additionnelles, une (1) année à la fois, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville désire se prévaloir de son droit de prolonger le contrat octroyé à Pavage D'Amour pour le déneigement des voies publiques pour une année supplémentaire soit pour la saison 2014-2015 selon les modalités prévues à l'article 3.7.10 du cahier des articles généraux de l'appel d'offres 2011-03.

2014-06-218

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE DEUX FILETS DE PROTECTION POUR LE TERRAIN DE BALLE DU PARC OLYMPIQUE

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de deux filets de protection pour le terrain de balle du parc Olympique auprès de Distribution Sports-Loisirs, suivant comparaison des coûts auprès de différents fournisseurs, pour une somme maximale de 2 931,86 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-40-490.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 586,37 \$ à compter de l'exercice financier 2015.

2014-06-219

SUJET : SIGNATURE DU CONTRAT POUR LES SERVICES D'AGENTS DE SÉCURITÉ POUR L'ÉVÉNEMENT DE LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 9 AOÛT 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par monsieur Yanick Bernier, directeur des Services d'urgence et de protection incendie, après vérification et analyse des prix auprès de différents fournisseurs, d'un contrat pour les services d'agents de sécurité pour l'événement de la Journée des pompiers du 9 août 2014 auprès de « VCS Groupe Conseil » pour une somme maximale de 18 731,72 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-227-00-496.

2014-06-220

SUJET : SIGNATURE DU CONTRAT POUR LA LOCATION D'UN VÉHICULE D'URGENCE

Considérant qu'un de nos véhicules d'urgence fait l'objet d'un entretien pour une période prolongée;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que ce dernier doit être remplacé durant cette période afin de respecter les exigences du Schéma de couverture de risques, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par monsieur Michel Perrier, directeur général, après vérification et analyse des prix auprès de différents fournisseurs, d'un contrat pour la location d'un véhicule d'urgence auprès de « Techno Feu inc. », pour une durée de huit (8) semaines, pour une somme maximale de 6 438,60 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-225-00-513.

2014-06-221

SUJET : APPROBATION DES PROJETS N^{OS} H10980, SD 504-1A et 504-1B, FTTN-H08496 ET FTTN-H08497 - BELL

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets n^{OS} H10980, SD 504-1A et 504-1B, FTTN-H08496 et FTTN-H08497 soumis par Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2014-06-222

SUJET : PROJET POINTE-AUX-RENARDS – FRAIS RELIÉS À LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 22 AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDEP)

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le paiement d'une somme de 553 \$, toutes taxes incluses, au Ministère des Finances pour les frais reliés à la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 auprès du MDDEP pour le projet Pointe-aux-Renards.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411 financé par le fonds MDDEFP réservé.

2014-06-223

SUJET : RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE MONSIEUR IAN MACLEOD AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant que la Ville de Pincourt doit assurer un nombre minimal de membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme en vertu des dispositions du Règlement numéro 782;

Considérant que Monsieur Ian Macleod a manifesté son désir de demeurer au sein du Comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De renouveler le mandat de Monsieur Ian Macleod pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une période de deux ans.

2014-06-224

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – MAI 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission administrative :

- 1^{er} mai 2014
- 20 mai 2014

2014-06-225

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT – LES HEBDOS DU SUROÏT INC. – AVIS PUBLIC DE CONTAMINATION

Considérant la résolution 2014-04-144 autorisant le directeur général à déposer auprès de l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Vaudreuil une demande d'inscription d'avis de contamination, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le paiement d'une somme de 994,53 \$, toutes taxes incluses, à Les Hebdos du Suroît inc. pour la publication de l'avis de contamination.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411 financé par le fonds MDDEFP réservé.

2014-06-226

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ACCÈS À L'EMPRISE ET SIGNATURE D'OPTION – IMA ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET HYDRO-QUÉBEC

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Boyer, conseillère
A VOTÉ CONTRE Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le greffier, Me Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la convention d'accès à l'emprise et signature d'option – IMA entre la Ville de Pincourt et Hydro-Québec afin de permettre à cette dernière d'effectuer l'installation d'un poteau sur le lot 1 724 176.

2014-06-227

SUJET : ADOPTION ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER AU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 780-12 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement numéro 780-12 modifiant le
Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration
architecturale numéro 780.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur
le Règlement 780-12 ait lieu le 25 juin 2014, ou à toute autre date
déterminée par le greffier.

2014-06-228

SUJET : ADOPTION ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABLES À VOTER AU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT 778-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE PLAN D'URBANISME 778

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement numéro 778-1 modifiant le
Règlement de plan d'urbanisme 778.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur
le Règlement 778-1 ait lieu le 25 juin 2014, ou à toute autre date
déterminée par le greffier.

2014-06-229

SUJET : AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES
POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION
FONCIÈRE

Considérant que le contrat pour les services professionnels en
évaluation foncière octroyé par la résolution 2008-08-283 vient à
échéance au 31 décembre 2014, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à aller en appel d'offres public pour les services
professionnels en évaluation foncière.

2014-06-230

SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS D'ALLER
EN APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES
STATIONNEMENTS D'ÉCOLES – SAISONS HIVERNALES 2014-
2015 & 2015-2016

Considérant que le contrat pour le déneigement des stationnements
d'écoles – Saisons hivernales 2012-2013 & 2013-2014 octroyé par la
résolution 2012-12-374 est échu, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le directeur des Travaux publics à aller en appel d'offres public pour le déneigement des stationnements d'écoles pour les saisons hivernales 2014-2015 & 2015-2016.

2014-06-231

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'APPROVISIONNEMENT ET LA LIVRAISON DE DIESEL

Considérant les recommandations de la Direction générale et l'approbation de la Commission administrative du 20 mai 2014, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des Infrastructures à aller en appel d'offres public pour l'approvisionnement et la livraison de diesel.

2014-06-232

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 838-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 838 – RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement 838-1 modifiant le règlement 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, précisant l'étendue de la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux.

2014-06-233

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RÉGISSANT LA TENUE DES SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL

Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement régissant la tenue des séances publiques du conseil sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2014-06-234

SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME GINETTE LEFEBVRE – RÉCEPTIONNISTE - AGENT DE BUREAU – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant que madame Ginette Lefebvre, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 28 avril 2014, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 17 août 2014 au 13 septembre 2014 inclusivement;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Ginette Lefebvre – Réceptionniste – Agent de bureau – Service des travaux publics, un congé sans solde du 17 août 2014 au 13 septembre 2014 inclusivement selon sa demande déposée.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-06-235

SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR STEPHAN BRABANT – OPÉRATEUR – USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Considérant que monsieur Stephan Brabant, employé permanent depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 28 avril 2014, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 27 juillet 2014 au 30 août 2014 inclusivement;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à monsieur Stephan Brabant – Opérateur – Usine de traitement des eaux usées, un congé sans solde du 27 juillet 2014 au 30 août 2014 inclusivement selon sa demande déposée.

2014-06-236

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT EN BÉTON BITUMINEUX – MÉLANGE CHAUD POUR L'ANNÉE 2014

Considérant l'appel d'offres 2014-07 lancé du 5 au 21 mai 2014;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des Infrastructures;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise *Pavage Roxboro inc.* est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

Considérant que le montant soumissionné est inférieur de 1 954,57 \$ à l'estimation réalisée par le Service des infrastructures;

Firmes invitées	Soumissions reçues	Résultats
Asphalte Trudeau Ltée	Oui	65 699,59 \$
Pavage Roxboro Inc.	Oui	63 581,18 \$

il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement en béton bitumineux – mélange chaud pour l'année 2014 à « Pavage Roxboro inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 63 581,18 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-625.

2014-06-237

SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT EN GRANULATS CONCASSÉS POUR L'ANNÉE 2014

Considérant l'appel d'offres 2014-06 lancé du 5 au 21 mai 2014;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des Infrastructures;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise *Carrière Dolomite (1996) inc.* est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

Considérant que le montant soumissionné est inférieur de 13 998,20 \$ à l'estimation réalisée par le Service des infrastructures;

Firmes invitées	Soumissions reçues	Résultats
Asphalte Trudeau Ltée	Oui	31 612,38 \$
La compagnie Meloche Inc.	Oui	38 951,35 \$
Carrières Régionales, division de Bauval	Oui	26 185,84 \$
Carrière Dolomite (1996) inc.	Oui	25 955,61 \$

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement en granulats concassés pour l'année 2014 à « Carrière Dolomite (1996) inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 25 955,61 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-320-00-621, 02-413-00-621 et 02-752-00-621.

2014-06-238

SUJET :

AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « VELOCE II » POUR LE PROJET DE TROTTOIR ET PISTE CYCLABLE LE LONG DE L'AVENUE FOREST

Considérant le programme de subvention « *Velope II* » favorisant, entre autres, le développement des transports actifs dans les périmètres urbains ainsi que le développement de la Route verte et de ses embranchements;

Considérant que la période de référence du programme est du 24 octobre 2013 au 31 mars 2016;

Considérant que pour être admissible au programme le projet doit être mis en chantier et terminé pendant la période de référence;

Considérant que le projet de trottoir et piste cyclable le long de l'avenue Forest est censé être réalisé pendant la période de référence, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des infrastructures à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme « *Velope II* » pour le projet de trottoir et piste cyclable le long de l'avenue Forest.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-06-239

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – JUIN 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à Construction R.D.J. inc.

Pour le projet de réaménagement de l'hôtel de Ville (lot 1) et de l'Omni-Centre de Pincourt (lot 2), la somme de 17 530,23 \$ toutes taxes incluses, représentant la libération partielle (5 %) de la retenue contractuelle de 10 %.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée aux postes budgétaires 22-100-20-722 et 22-100-20-723.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 38 et s'est terminée à 21 h 10.

2014-06-240

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 11, de lever la Séance ordinaire du 10 juin 2014.


YVAN CARDINAL
MAIRE


DANIELLE CARBONNEAU
GREFFIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 8 juillet 2014**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Était aussi présent : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2014-07-241

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de juillet 2014.

Une mention spéciale est faite par monsieur le maire concernant les événements de 2013 à Lac Mégantic. Il rend également hommage à trois personnes décédées dernièrement qui ont, à différentes époques et à différents titres, contribué à la vie de Pincourt.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2014-07-242

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2014 copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2014-07-243

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2014.

2014-07-244

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juin 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2014-07)

2014-07-245

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
JUN 2014

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juin 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2014-07-246

SUJET : AJUSTEMENTS SALARIAUX

Considérant que le salaire des gestionnaires municipaux n'a pas fait l'objet d'ajustement depuis 2011;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de Pincourt de maintenir des échelons salariaux comparables aux villes similaires en matière de population, d'évaluation globale et de budget annuel;

Considérant que les échelles actuelles accusent un important retard sur l'ensemble du marché municipal comparable;

Considérant les recommandations de la direction générale à ce sujet, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ONT VOTÉ POUR Madame Denise Bergeron, conseillère et messieurs
Alexandre Wolford et Jim Miron, conseillers
ONT VOTÉ CONTRE Madame Diane Boyer, conseillère et messieurs
Sam Ierfino et René Lecavalier, conseillers

Monsieur le maire vote pour
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

D'ajuster les salaires des gestionnaires municipaux en poste au 1^{er} juillet 2014 en appliquant un facteur de trois pour cent (3 %) pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014.

D'autoriser les Services administratifs et financiers à procéder aux transferts budgétaires nécessaires, en puisant à même les réserves incluses au surplus libre pour ces fins.

2014-07-247

SUJET : HOMMAGE AU DR ROMUALD SÉNÉCHAL

Considérant décès du Dr Romuald Sénéchal le 21 juin 2014 à l'âge de 85 ans;

Considérant que le Dr Romuald Sénéchal a été conseiller municipal à la Ville de Pincourt de 1970 à 1974 et maire de Pincourt de 1974 à 1982, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Ville de Pincourt à installer une plaque commémorative en l'honneur du Dr Romuald Sénéchal aux Résidences Sénéchal sur le chemin Duhamel à Pincourt.

2014-07-248

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juin 2014 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2014-07-249

SUJET : AFFECTATION D'UN MONTANT DE 83 011 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR L'ENGAGEMENT 2013

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'un montant de 83 011 \$ du surplus accumulé non affecté pour l'engagement 2013, le tout selon la liste déposée.

2014-07-250

SUJET : DÉPÔT DU PREMIER RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du premier rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2014.

2014-07-251

SUJET : PAIEMENT DE L'ÉTAT DE COLLOCATION À MÊME LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – JUGEMENT CONTRE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant le jugement de la Cour d'appel du 10 octobre 2013 condamnant la Ville de Pincourt dans le cadre du dossier du complexe sportif;

Considérant l'état de collocation du 4 avril 2014;

Considérant que la Ville avait acquitté partiellement, par les résolutions 2014-04-113 et 2014-06-209, les sommes dues à Banque Nationale et à Axa Assurance dans l'attente du versement à la Ville, par l'officier chargé de la vente;

Considérant que la Ville a reçu dudit officier chargé de la vente des chèques pour des sommes de 1 793 435,09 \$ et de 15 220,13 \$ qui doivent servir à payer les différentes parties au dossier;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville avait aussi prévu, à même ses surplus, les sommes nécessaires afin d'acquitter le jugement, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement d'une somme de 30 000 \$ à Axa Assurance.

Que cette somme payée à même le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-995.

2014-07-252

SUJET :

ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 3 850 000 \$ - AUTORISATION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu du Règlement 658 – Règlement concernant la délégation de pouvoir pour accorder le contrat à la personne qui a fait, dans le délai fixé, l'offre la plus avantageuse pour un financement par émission d'obligations ou de billets selon la procédure d'appel d'offres;

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire requérait l'autorisation avant l'ouverture des soumissions le 30 juin 2014;

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt numéro 817, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville de Pincourt a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 juillet 2014, pour une somme de 3 850 000 \$;

Considérant qu'à la suite de cette demande, la Ville de Pincourt a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc.	98,53900	110 000 \$	1,40000 %	2015	2,50330 %
		114 000 \$	1,50000 %	2016	
		117 000 \$	1,75000 %	2017	
		120 000 \$	2,00000 %	2018	
		3 388 000 \$	2,20000 %	2019	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.	98,48500	111 000 \$	1,30000 %	2015	2,56112 %
		114 000 \$	1,50000 %	2016	
		117 000 \$	1,70000 %	2017	
		120 000 \$	2,00000 %	2018	
		3 388 000 \$	2,25000 %	2019	
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,21700	110 000 \$	1,30000 %	2015	2,57422 %
		114 000 \$	1,40000 %	2016	
		117 000 \$	1,70000 %	2017	
		120 000 \$	2,00000 %	2018	
		3 388 000 \$	2,20000 %	2019	
Mackie Research Capital Corporation	99,26900	111 000 \$	1,30000 %	2015	2,61745 %
		114 000 \$	1,50000 %	2016	
		117 000 \$	1,75000 %	2017	
		120 000 \$	2,00000 %	2018	
		3 388 000 \$	2,50000 %	2019	



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que l'offre provenant de Financière Banque Nationale Inc. s'est avérée la plus avantageuse, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'adjudication de l'émission d'obligations au montant de 3 850 000 \$ de la Ville de Pincourt à Financière Banque Nationale Inc.;

D'entériner la demande à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Que CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

2014-07-253

SUJET : INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNER EN TOUT TEMPS SUR LE CÔTÉ SUD DE LA 5^E AVENUE, DE LA PROLONGATION DU CHEMIN DUHAMEL AU DÉBUT DE LA 5^E AVENUE

Considérant que les locataires ont tous une place de stationnement désignée avec branchement;

Considérant que les locataires ont tous une place de stationnement supplémentaire pour les invités;

Considérant que le tiers des locataires n'ont pas de véhicule (personne seule, âgée ou malade) ce qui donne plusieurs places disponibles;

Considérant que la borne-fontaine située entre le tronçon Bellevue et le début du rondpoint via le Chemin Duhamel doit être libre d'accès obligatoire d'au moins cinq (5) mètres;

Considérant la requête de citoyens, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'installation de panneaux d'interdiction de stationner en tout temps, du côté sud, de la prolongation du chemin Duhamel au début de la 5^e Avenue.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-07-254

SUJET : AUTORISATION AU CLUB AQUATIQUE DE PINCOURT DE TENIR UN TRIATHLON

Considérant la demande formulée par le Club Aquatique de Pincourt pour la tenue d'un triathlon s'adressant aux jeunes de la Ville;

Considérant que le projet présenté utilisera principalement le parc Olympique avec une brève incursion sur le réseau routier, notamment sur les rues Boisé-du-Parc et Olympique;

Considérant que le projet s'inscrit dans les actions ciblées par le Politique de développement social au niveau des saines habitudes de vie, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Club Aquatique de Pincourt à tenir un triathlon le samedi 2 août 2014 sur le territoire de la Ville de Pincourt.

D'autoriser les différents services municipaux (Loisirs et Services communautaires, Services des travaux publics, Services d'urgence et de protection incendie) à participer à la réalisation de l'évènement, lorsque nécessaire.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire de l'évènement.

2014-07-255

SUJET : APPROBATION DES PROJETS N^{OS} FTTN-H10962 ET H10967 - BELL

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets n^{OS} FTTN-H10962 et H10967 soumis par Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2014-07-256

SUJET : MANDAT À LA FIRME CDGU INGÉNIERIE URBAINE – PROJET POINTE-AUX-RENARDS – PRÉPARATION D'UN PLAN D'UNE TRAVERSE POUR LA RAINETTE FAUX GRILLON, L'IMPLANTATION DE CLÔTURE DE CONFINEMENT DE LA RAINETTE ET LA PRÉPARATION DE LA DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 32 AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC)

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme CDGU Ingénierie urbaine pour la préparation d'un plan d'une traverse pour la rainette faux grillon, l'implantation de clôture de confinement de la rainette et la préparation de la demande d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour le projet Pointe-aux-Renards pour une somme de 6 967,49 \$, toutes taxes incluses.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2014-07-257 SUJET : Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411 financé par le fonds MDDEFP réservé.
APPROBATION DU PROJET N° ING152658//1551703 – VIDÉOTRON S.E.N.C.
- PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'approbation du projet n° ING152658//1551703 soumis par Vidéotron S.E.N.C. concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
- 2014-07-258 SUJET : APPROBATION DU PROJET N° 2517907-T1-D01 – TELUS QUÉBEC
- PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'approbation du projet n° 2517907-T1-D01 soumis par Telus Québec concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
- 2014-07-259 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JUIN 2014
- PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :
- Commission administrative :
- 16 juin 2014
- 2014-07-260 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ
- Considérant l'avis public, paru dans le journal Première Édition du 14 juin 2014, informant les personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës de leur droit de présenter une demande de participation;
- Considérant que le 23 juin 2014, date limite pour présenter une telle demande, la Ville de Pincourt n'avait reçu aucune demande, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 780-12, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 780-12 – Règlement modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- Créer la zone H1-27 à même la zone C1-24;
- Autoriser dans la zone H1-27 les usages de la classe d'usages H3 (multifamiliale isolée et multifamiliale jumelée) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent;
- Modifier la superficie minimale applicable à un lot dans la zone C1-24.

2014-07-261 SUJET : RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT
NUMÉRO 778-1

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par le greffier de la Ville de Pincourt du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 778-1 – Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 778, tel qu'amendé, de façon à modifier l'aire d'affectation du territoire pour le lot 5 322 860.

2014-07-262 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE SERVITUDE DE NON-
CONSTRUCTION DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU
CERTIFICAT D'AUTORISATION DU MINISTÈRE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) -
SECTEUR POINTE-AUX-RENARDS

Considérant la nouvelle demande du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre du projet de Pointe-aux-Renards;

Considérant qu'il est impératif que la servitude demandée par le MDDEP soit signée rapidement, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la servitude de non-construction et toutes modifications ou correction de cette servitude affectant les lots 4 822 443 et 4 822 444.

2014-07-263 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 843 – RÈGLEMENT SUR LA
RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 843, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 843 – Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Pincourt.

2014-07-264 SUJET : OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN
TROTTOIR SUR LA RUE BAYVIEW



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'appel d'offres 2014-10 lancé du 11 au 27 juin 2014;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des infrastructures;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise *Les Pavages La Cité B.M. inc.* est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

Considérant que le montant soumissionné est inférieur à l'estimation réalisée par le Service des infrastructures;

Firmes invitées	Soumissions reçues	Résultats
Les Pavages La Cité B.M. inc.	Oui	40 150,82 \$
Bordure et Trottoir RSF inc.	Oui	45 484,11 \$
Entreprise Pearson Pelletier inc.	Oui (non conforme)	67 036,17 \$
Pavages D'Amour inc.	Non	
Construction G3	Non	

il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la construction d'un trottoir sur la rue Bayview à « *Les Pavages La Cité B.M. inc.* », plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 40 150,82 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-767.

2014-07-265

SUJET : ACHAT D'UNE UNITÉ DE VENTILATION POUR L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Considérant que l'unité de ventilation E-17 existante a cessé de fonctionner à l'usine de traitement des eaux usées;

Considérant que cette unité est indispensable à l'évacuation des odeurs de l'usine;

Considérant l'urgence de commander ladite unité vu les délais de fabrication;

Considérant que l'unité a été commandée le 25 juin 2014, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la dépense de 7 208,93 \$ pour le remplacement de l'unité de ventilation E-17.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-06-531.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 29 et s'est terminée à 20 h 55.

2014-07-266

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 56, de lever la Séance ordinaire du 8 juillet 2014.


YVAN CARDINAL
MAIRE


ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le lundi 28 juillet 2014**, à 9 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Monsieur Yvan Cardinal, maire

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et madame Danielle Carbonneau, greffière adjointe

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 28 juillet 2014
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 juillet 2014
3. Autorisation de signature d'une convention de restrictions d'usage entre le Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Pincourt
4. Engagement de la Ville de Pincourt auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Travaux de décontamination – Secteur Pointe-aux-Renards
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire

CERTIFICAT

Je soussignée, DANIELLE CARBONNEAU, greffière adjointe de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.


DANIELLE CARBONNEAU, GREFFIÈRE ADJOINTE

2014-07-267

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 9 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 28 juillet 2014.

2014-07-268

SUJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 juillet 2014.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-07-269

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE RESTRICTIONS D'USAGE ENTRE LE MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, le directeur général adjoint et greffier, Me Etienne Bergevin Byette, ou, en son absence, la greffière adjointe, madame Danielle Carbonneau, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la convention de restrictions d'usage à intervenir entre le Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Pincourt.

2014-07-270

SUJET : ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION – SECTEUR POINTE-AUX-RENARDS

Considérant l'émission d'une autorisation de procéder aux travaux de décontamination dans le secteur Pointe-aux-Renards en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt s'engage à ce qu'aucun travail ne soit effectué à proximité de ou dans les milieux humides, sans qu'une autorisation pour ce faire ne soit émise en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.

2014-07-271

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 9 h 35, de lever la séance extraordinaire du 28 juillet 2014.


YVAN CARDINAL, MAIRE


DANIELLE CARBONNEAU, GREFFIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 12 août 2014**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par le maire suppléant madame Diane Boyer

Madame la conseillère Denise Bergeron, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présent : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Absences motivées : Monsieur Yvan Cardinal, maire, et monsieur Jim Miron, conseiller

2014-08-272

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'août 2014.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2014-08-273

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2014 et de la séance extraordinaire du 28 juillet 2014 copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2014-08-274

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUILLET 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2014 et de la séance extraordinaire du 28 juillet 2014.

2014-08-275

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juillet 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2014-08)
- 2014-08-276 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JUILLET 2014
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juillet 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.
- 2014-08-277 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juillet 2014 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.
- 2014-08-278 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN PARTIE
- PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 7 août 2014 en tout ou en partie.
- 2014-08-279 SUJET : ACHAT DE BALISES DE SIGNALISATION
- PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner les achats de balises de signalisation auprès de Dévelotech Inc., fournisseur unique, pour un montant de 10 629,46 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste budgétaire 02-350-00-640.
- 2014-08-280 SUJET : INSTALLATION D'UN ARRÊT OBLIGATOIRE À L'ANGLE DES RUES DU ROCHER ET DE LA PLAINE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant l'ambiguïté quant aux arrêts obligatoires à l'angle des rues du Rocher et de la Plaine;

Considérant l'installation d'une signalisation avancée annonçant l'installation future d'un arrêt obligatoire;

Considérant la requête de citoyens;

Considérant que la Sûreté du Québec a émis un rapport favorable, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'installation d'un arrêt obligatoire à l'angle des rues du Rocher et de la Plaine par le Service des travaux publics.

2014-08-281

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – PROJET SPÉCIAL SLC-2013-03 – MISE À NIVEAU DU LIGNAGE DU GYMNASSE DE L'OMNI-CENTRE

Considérant l'approbation du projet spécial SLC-2013-03 : Mise à niveau du lignage du gymnase de l'Omni-Centre par la résolution 2013-02-012, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la mise à niveau du lignage du gymnase de l'Omni-Centre par « Les Lignes sportives R&R Inc. » à la suite d'une recherche de prix, pour la somme de 2 874,38 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-10-045.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 574,88 \$ à compter de l'exercice financier 2014.

2014-08-282

SUJET : SIGNATURE DU CONTRAT POUR LES SERVICES DE SONORISATION ET D'ÉCLAIRAGE DES SPECTACLES POUR L'ÉVÉNEMENT DE LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 9 AOÛT 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature, par monsieur Yanick Bernier, directeur des Services d'urgence et de protection incendie, auprès de Show Devant d'un contrat pour les services de sonorisation et d'éclairage des spectacles pour l'événement de la Journée des pompiers du 9 août 2014 pour une somme de 17 188,76 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-227-00-496.

2014-08-283

SUJET : PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA LOCATION D'UN VÉHICULE D'URGENCE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que le véhicule d'urgence 03-600 fait l'objet d'un entretien pour une période prolongée auprès du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER);

Considérant que ce dernier doit être remplacé durant cette période afin de respecter les exigences du Schéma de couverture de risques de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que le CGER n'a toujours pas réalisé l'ensemble des réparations dudit véhicule d'urgence et qu'une mésentente existe avec cette dernière quant aux réparations à apporter;

Considérant que la Ville a cessé tout paiement à CGER relativement au véhicule en réparation, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Michel Perrier, directeur général, à prolonger le contrat de location d'un véhicule d'urgence auprès de « Techno Feu inc. », pour une période de douze (12) semaines additionnelles, pour une somme hebdomadaire de 804,83 \$.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-225-00-513.

2014-08-284

SUJET :

PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que le contrat pour la fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire octroyé par la résolution 2013-05-159 vient à échéance au 31 décembre 2014;

Considérant que, dans son appel d'offres 2013-08, la Ville de Pincourt avait prévu la possibilité de prolonger le contrat pour deux années additionnelles, une (1) année à la fois, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville désire se prévaloir de son droit de prolonger le contrat octroyé à « Groupe conseil VCS » pour la fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la ville de Pincourt pour l'année 2015 selon les modalités prévues à l'article 2.8.6 du cahier des instructions aux soumissionnaires et clauses générales de l'appel d'offres 2013-08 pour la somme de 45 102,39 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-210-00-492.

2014-08-285

SUJET :

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – PROJET SPÉCIAL NUMÉRO INC-2014-106 « ACHAT D'APPAREILS RESPIRATOIRES SCOTT AP75 »

Considérant l'adoption du projet spécial INC-2014-106 dans le cadre du programme triennal des dépenses en immobilisation 2013-2014-2015, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'appareils respiratoires Scott AP75, après vérification et analyse des prix auprès de différents fournisseurs, auprès de « Équipement Incendie CMP Mayer Inc. » pour un montant de 24 788,62 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-240.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 4 957,72 \$ à compter de l'exercice financier 2015.

2014-08-286

SUJET : APPROBATION DES PROJETS N^{OS} H10967 ET H14839 SD #510-2 - BELL

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets n^{OS} H10967 et H14839 SD #510-2 soumis par Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2014-08-287

SUJET : MANDAT À LA FIRME LEGAULT TRUDEAU, ARPENTEURS GÉOMÈTRES - PROJET POINTE-AUX-RENARDS – PRÉPARATION D'UNE DESCRIPTION TECHNIQUE DU FONDS SERVANT ET FONDS DOMINANT EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE SERVITUDE DE NON-CONSTRUCTION

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme Legault Trudeau, Arpentiers géomètres pour la préparation d'une description technique du fonds servant et fonds dominant en vue de la mise en place d'une servitude de non-construction pour le projet Pointe-aux-Renards pour une somme de 1 609,65 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411 financé par le fonds MDDEFP réservé.

2014-08-288

SUJET : PROJET RONA – 1200, BOULEVARD DU TRAVERSIER – PIIA – AFFICHAGE DÉTACHÉ

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'approuver le PIIA relatif à l'affichage détaché tel que déposé pour le projet Rona, 1200, boulevard du Traversier.



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

2014-08-289

SUJET : HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - WSP CANADA INC. - PROJET
POINTE-AUX-RENARDS – DEMANDES ADDITIONNELLES DU
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) POUR LES
CERTIFICATS D'AUTORISATION EN VERTU DES ARTICLES 65
ET 22

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à la firme WSP Canada Inc. des honoraires
supplémentaires pour une somme de 4 611,93 \$, toutes taxes incluses,
pour le projet Pointe-aux-Renards en réponse aux demandes
additionnelles du Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
(MDDELCC) pour les certificats d'autorisation en vertu des articles 65
et 22.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411
financé par le fonds MDDEFP réservé.

2014-08-290

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JUILLET
2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme
suit :

Comité consultatif d'urbanisme :

- 14 juillet 2014

2014-08-291

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 780-13 – RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ (POINTE-AUX-RENARDS)

Monsieur le conseiller Sam Ierfino annonce qu'un règlement pour
modifier le règlement de zonage et plans d'implantation et d'intégration
architecturale numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :

- Agrandir la zone MN6-01 à même des parties de la zone H6-09;
- Agrandir la zone P6-12 à même une partie de la zone H6-09;
- Modifier l'affectation principale de la zone P6-12 de « P »
(Communautaire) à « MN » (Milieu naturel) pour ainsi créer la
nouvelle zone MN6-12

sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance
tenue à une date ultérieure.

2014-08-292

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION, AU TRÉSORIER, DU
POUVOIR D'ACCORDER LE CONTRAT DE FINANCEMENT À LA
PERSONNE QUI Y A DROIT



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Monsieur le conseiller Alexandre Wolford annonce qu'un règlement de délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2014-08-293

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE PAR M^E ETIENNE BERGEVIN BYETTE DES EFFETS BANCAIRES ET DOCUMENTS FINANCIERS, BANCAIRES ET COMPTABLES

Considérant la nomination de M^e Etienne Bergevin Byette au poste de directeur général adjoint en mai 2013, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier, à signer tous les effets bancaires et autres documents financiers, bancaires et comptables, et, à cet effet, toutes les transactions bancaires nécessaires dans l'exercice de ses fonctions.

2014-08-294

SUJET : DÉPÔT DES SERMENTS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE RESPECT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le greffier, des serments des membres du conseil municipal concernant le respect du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Pincourt

2014-08-295

SUJET : ENTÉRINER LA DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE MITSUBISHI RVR 2013

Considérant que l'achat de la camionnette devait être effectué avant le 17 janvier 2014, date du retrait de la camionnette par le *Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER)*;

Considérant la résolution 2013-10-316 autorisant la directrice des Infrastructures à procéder au remplacement de la camionnette Jeep Compass;

Considérant que suivant la recherche de prix effectuée auprès de divers fournisseurs, il a été permis de faire l'acquisition d'une camionnette incluant les pneus d'hiver pour moins de 25 000 \$, taxes incluses, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'une camionnette Mitsubishi RVR 2013 incluant les pneus d'hiver auprès de « Terrebonne Mitsubishi » pour une somme de 24 500 \$, taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-400-40-895.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en dix (10) paiements annuels égaux de 2 343,46 \$ à compter de l'exercice financier 2014.

2014-08-296

SUJET :

OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON 2014-2015 – APPEL D'OFFRES REGROUPE CS-20142015 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Considérant la résolution 2013-04-108 donnant un mandat de cinq (5) ans à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de sel de déglacage des chaussées;

Considérant l'appel d'offres publique CS-20142015 lancé par l'UMQ pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2014-2015 et suivant l'analyse des soumissions reçues par cette dernière, il est

**PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2014-2015 au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Mines Seleine » pour la somme de 123 744,14 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-622.

2014-08-297

SUJET :

OCTROI DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR ET D'UNE PISTE CYCLABLE LE LONG DE L'AVENUE FOREST – APPEL D'OFFRES 2014-02

Considérant l'appel d'offres 2014-02 publié sur SEAO du 24 mars au 16 avril 2014;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par la firme *Les Services exp inc.*;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise *Les Pavages La Cité B.M. inc.* est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

Considérant que le règlement d'emprunt no 840 a été autorisé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que le montant soumissionné est inférieur de 15 328,02 \$ à l'estimation réalisée par la firme;

Firmes ayant déposé une soumission	Conformité	Résultats
Les Pavages La Cité B.M. inc.	Oui	177 531,05 \$
Lavigne Excavation inc.	Oui	188 734,91 \$
Pavages Vaudreuil Itée	Oui	189 865,12 \$
Pavage Théorêt inc.	Oui	192 420,09 \$
Les Pavages Ultra inc.	Oui	193 435,63 \$
Pavage Des Moulins inc.	Non	211 336,70 \$
Ali Excavation inc.	Non	214 066,24 \$
Construction DJL inc.	Oui	229 038,33 \$
Urbex Construction inc.	Oui	240 518,59 \$



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Roxboro Excavation inc.	Oui	254 763,25 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	Oui	254 840,94 \$
Pavage D'Amour inc.	Non	258 184,99 \$

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la construction d'un trottoir et d'une piste cyclable le long de l'Avenue Forest à « *Les Pavages La Cité B.M. inc.* », plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 177 531,05 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au règlement 840.

2014-08-298

SUJET : PAIEMENT MENSUEL – AOÛT 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à MP Éco inc.

Pour le projet de mise à niveau des équipements de la station d'épuration, la somme de 51 491,09 \$ toutes taxes incluses, représentant le paiement du décompte progressif no 14.

Que cette dépense soit imputée au Règlement 826.

B) Paiement à effectuer à MP Éco inc.

Pour le projet de mise à niveau des équipements de la station d'épuration, la somme de 220 563,69 \$ toutes taxes incluses, représentant le paiement du décompte progressif no 15 pour la libération de la retenue de cinq pour cent (5 %).

Que cette dépense soit imputée au Règlement 826.

2014-08-299

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES À ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE DIÉSEL AU POSTE DE POMPAGE SP-7 AINSI QUE POUR MANDATER UNE FIRME SPÉCIALISÉE POUR LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES DANS LE CADRE DU PROJET SPÉCIAL GEN-2014-10

Considérant la problématique d'utilisation et de partage avec le poste de pompage SP-4 d'une génératrice mobile pour assurer le pompage du poste de pompage SP-7 lors de panne électrique;

Considérant que les documents d'appel d'offres devront inclure une section technique pour définir les spécifications de la génératrice, de son assise et de son raccordement;

Considérant que l'analyse préliminaire du projet par le Service des infrastructures prévoit que les coûts de l'ensemble du projet seront inférieurs à 100 000 \$, toutes taxes incluses, il est :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des Infrastructures à aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation d'une génératrice diesel au poste de pompage SP-7.

D'autoriser la directrice des Infrastructures à mandater une firme spécialisée pour la préparation des documents d'appel d'offres.

Le tout dans le cadre du projet spécial GEN-2014-10.

2014-08-300

SUJET :

AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES À PRÉSENTER LE PROJET DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU VOLET 5.1 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

Considérant la réception des documents techniques requis pour la présentation d'une demande de subvention suivant le mandat d'architecture donné par la résolution 2011-10-309;

Considérant que pour être recevables, les demandes de subvention doivent être accompagnées d'une résolution du conseil municipal autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Considérant que les demandes de subvention doivent être soumises avant le 12 septembre 2014 pour la ronde de sélection de décembre 2014, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des Infrastructures à présenter le projet de réfection et de construction des ateliers municipaux au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du volet 5.1 du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités.

De confirmer l'engagement de la Ville de Pincourt à payer sa part de coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

2014-08-301

SUJET :

ENTÉRINER ET AUTORISER L'ACHAT DES MATÉRIAUX REQUIS POUR LA SÉCURISATION TEMPORAIRE DE L'ALLÉE PIÉTONNIÈRE PAVÉE LE LONG DE LA RUE BELLEVUE AUX ABORDS DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LORETTE DANS LE CADRE DU PROJET SPÉCIAL GEN-2014-07

Considérant la problématique de sécurité aux abords de l'école Notre-Dame-de-Lorette et la volonté de la Ville d'augmenter la sécurité à cet endroit;

Considérant qu'une demande de subvention a été déposée pour la construction d'un trottoir, d'une piste cyclable et divers aménagements sur la rue Bellevue et que celle-ci n'a pas été retenue, il est :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner et d'autoriser l'achat des matériaux requis pour la sécurisation temporaire de l'allée piétonnière pavée le long de la rue Bellevue aux abords de l'école Notre-Dame-de-Lorette auprès de divers fournisseurs autorisés pour un montant n'excédant pas 10 000 \$, toutes taxes incluses dans le cadre du projet spécial GEN-2014-07.

2014-08-302

SUJET : MODIFIER LA SIGNALISATION D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LE BOULEVARD PINCOURT AFIN DE LIMITER L'INTERDICTION ENTRE 7 H ET 17 H

Considérant le manque d'espace de stationnement sur le site de l'école secondaire du Chêne-Bleu lors d'activités sportives en dehors des heures de fréquentation de l'école;

Considérant la recommandation des Services d'urgence et de protection incendie de permettre le stationnement sur le boulevard Pincourt afin de libérer la voie d'accès aux véhicules d'urgence sur le site de l'école;

Considérant que le Service des infrastructures a procédé à une analyse de la circulation et que les résultats ont été transmis à la Sureté du Québec;

Considérant que la Sureté du Québec a émis un avis favorable, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier la signalisation d'interdiction de stationnement sur le boulevard Pincourt afin de limiter l'interdiction entre 7 h et 17 h.

2014-08-303

SUJET : OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME « OLFACTOEXPERT INC. » POUR LA MODÉLISATION DE LA DISPERSION ATMOSPHÉRIQUE DES ODEURS DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Considérant la problématique d'odeurs qui persiste malgré toutes les mesures d'atténuation mises en place;

Considérant la recommandation du Service des infrastructures, il est :

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un mandat à la firme « Olfactoexpert inc. » pour la modélisation de la dispersion atmosphérique des odeurs de l'usine d'épuration des eaux usées.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-06-411.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 03 et s'est terminée à 20 h 05.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-08-304

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 06, de lever la Séance ordinaire du 12 août 2014.

DIANE BOYER
MAIRE SUPPLÉANT

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 9 septembre 2014**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par le maire monsieur Yvan Cardinal (*arrivée à 19 h 58*) et monsieur Jim Miron, conseiller (*de 19 h 38 à 19 h 58*).

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer (*arrivée à 19 h 58*), messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Était aussi présent : Monsieur Michel Perrier, directeur général et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2014-09-305

SUJET : NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PINCOURT DU MARDI 9 SEPTEMBRE 2014

Considérant que monsieur Yvan Cardinal, maire, a été retenu par ses fonctions ailleurs sur le territoire de la Ville de Pincourt;

Considérant qu'il y a lieu de débiter la séance avant son arrivée, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer, en vertu de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* monsieur Jim Miron, conseiller, pour assurer la présidence de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt ce mardi 9 septembre jusqu'à l'arrivée de monsieur Yvan Cardinal, maire.

2014-09-306

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 38, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de septembre 2014.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 39 et s'est terminée à 19 h 40.

2014-09-307

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2014 copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-09-308

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 12 AOÛT 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2014.

2014-09-309

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général et au directeur
général adjoint en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 –
Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires
municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des
mouvements de personnel pour le mois d'août 2014 conformément à
l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-
2014-09)

2014-09-310

SUJET : COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la volonté du conseil municipal de revoir les mécanismes
de planification et de suivi de l'ensemble de l'appareil municipal,

Considérant la présentation du 5 juin dernier par la direction générale,
et les réaménagements apportés à celle-ci.

Considérant qu'il y a lieu de préciser dès maintenant les changements
à apporter afin que l'équipe de gestion de la Ville se prépare
adéquatement aux nouveaux mandats,

Considérant que ces nouvelles structures administratives devraient
débuter leurs travaux dès octobre 2014, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'instaurer les commissions permanentes suivantes, qui se tiendront
aux deux mois selon un horaire restant à préciser, à savoir :

- Commission d'administration et finances, présidée par madame
Diane Boyer et monsieur René Lecavalier comme représentant
du conseil municipal.

M^e Etienne Bergevin Byette agira comme coordonnateur à la
planification des rencontres et madame Nathalie Boisvert,
directrice des Services administratifs et financiers, et monsieur
Hugo St-Pierre, directeur des Ressources humaines,
contribueront aux travaux de la Commission.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- Commission de Sécurité Publique, présidée par monsieur René Lecavalier, et monsieur Sam Ierfino comme représentant du conseil municipal.

Messieurs Yanick Bernier, directeur du Service d'urgence et protection incendie, et Stéphane Séguin, directeur adjoint et chef de Division prévention contribueront aux travaux de la commission. Monsieur Séguin agira à titre de coordonnateur à la planification des rencontres.

- Commission de développement social, des services communautaires et loisirs, présidée par madame Denise Bergeron, et monsieur Alexandre Wolford comme représentant du conseil.

Monsieur Simon Grenier, directeur des Loisirs et Services Communautaires, agira à titre de coordonnateur à la planification des rencontres et madame Célia Corriveau, coordonnatrice au développement social, contribuera aux travaux de la Commission.

- Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire, présidée par monsieur Jim Miron, et monsieur Alexandre Wolford comme représentant du conseil municipal.

Monsieur Richard Dubois, directeur du Service de l'aménagement du territoire, agira à titre de coordonnateur à la planification des rencontres et madame Isabel Boulay, directrice du Service des infrastructures et monsieur Jean-Marc Guy, directeur des Travaux publics contribueront aux travaux de la Commission.

Monsieur le Maire Yvan Cardinal, ou en son absence le maire suppléant, est membre d'office de chacune des commissions permanentes du Conseil municipal, et monsieur Michel Perrier, directeur général, ou en son absence M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint, collabore aux travaux de chacune des commissions.

Monsieur le Maire Yvan Cardinal présidera la Commission générale élargie, à laquelle tous les membres du conseil municipal participeront.

Monsieur Michel Perrier, directeur général agira à titre de coordonnateur à la planification de cette commission et s'adjoindra au besoin les membres de l'équipe de direction pouvant contribuer à la bonne marche de la Commission.

2014-09-311

SUJET :

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'août 2014 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2014-09-312 SUJET : COMPTES À RECEVOIR – INTÉRÊTS SUR LES TAXES MUNICIPALES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant le jugement de la Cour d'appel du 10 octobre 2013 condamnant la Ville de Pincourt dans le cadre du dossier du Complexe Sportif;

Considérant que les intérêts sur les taxes municipales ont déjà été provisionnés aux états financiers 2013, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation des intérêts sur les taxes municipales pour un montant de 303 115,73 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2014-09-313 SUJET : COMPTES À RECEVOIR DIVERS – VENTE DU LOT NUMÉRO 2 744 712 À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant le jugement de la Cour d'appel du 10 octobre 2013 condamnant la Ville de Pincourt dans le cadre du dossier du Complexe Sportif;

Considérant que le contrat numéro 10 460 499 a déjà été provisionné aux états financiers 2003, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation du compte à recevoir de la vente du lot numéro 2 744 712 pour un montant de 1 264 622 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2014-09-314 SUJET : APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2014-014 – SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération pour l'appel d'offres 2014-014 – Services professionnels en évaluation foncière, tels que déposés.

2014-09-315 SUJET : NOUVELLE SIGNALISATION D'ARRÊT SUR LA RUE BELLEVUE À L'INTERSECTION DE LA RUE OAKWOOD



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la sécurité des usagers de la traverse menant à l'intersection des rues Bellevue et Oakwood est une priorité;

Considérant que l'ajout de panneaux d'arrêt facilitera la circulation des écoliers au passage piétonnier avant et après les heures de classe;

Considérant les efforts continus pour régler les problèmes de circulation autour de l'école Notre-Dame-de-Lorette, la recommandation de la direction générale et que la Sûreté du Québec a émis un rapport favorable; il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'installation de panneaux d'arrêt sur la rue Bellevue à l'intersection de la rue Oakwood et que des panneaux de signalisation avancée annonçant l'installation future des arrêts obligatoires soient installés pour une période d'un mois.

2014-09-316

SUJET : APPROBATION DES PROJETS N° H08496, N° H15047 / SD504-2, N° H15049 / SD504-2 ET N° FTTN – H14837 SD # 510-2 - BELL

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets n° H08496, n° H15047 / SD504-2, n° H15049 / SD504-2 et n° FTTN – H14837 SD # 510-2 soumis par Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2014-09-317

SUJET : VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 10 NOVEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, d'ordonner au greffier de vendre à l'enchère publique selon la *Loi sur les cités et villes* et la Politique administrative concernant le recouvrement des sommes dues à la Ville numéro POL-ADM-TRE-1999-09-01.2, les immeubles qui ont des arrérages de taxes pour les années 2012 et antérieures et/ou des droits sur les mutations immobilières dus au 31 décembre 2013.

Seront soustraites de ladite vente pour non-paiement de taxes les créances en souffrance d'arrérages de taxes de 2012 et de droits sur les mutations immobilières de 2013 ayant un solde de 200 \$ et moins.

Cette vente aura lieu dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-Centre, 375, boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, **le 10 novembre 2014, à 11 heures.**

2014-09-318

SUJET : NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE PINCOURT POUR ACQUÉRIR, SI NÉCESSAIRE, DES IMMEUBLES LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES PRÉVUE POUR LE 10 NOVEMBRE 2014



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Nathalie Boisvert, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière, ou, en son absence, madame Josianne Élie, assistante-trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles, si nécessaire, lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes prévue pour le 10 novembre 2014, à 11 heures, le tout en accord avec l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*.

2014-09-319

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2014-07-262 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE SERVITUDE DE NON-CONSTRUCTION DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – SECTEUR POINTE-AUX-RENARDS

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2014-07-262 – Autorisation de signature d'une servitude de non-construction dans le cadre de l'obtention du certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – Secteur Pointe-aux-Renards en remplaçant :

« ... les lots 4 822 443 et 4 822 444. »

Par :

« ... le secteur Pointe-aux-Renards. »

Arrivée de monsieur Yvan Cardinal, maire, et de madame Diane Boyer, conseillère à 19 h 58. Monsieur le maire assume la présidence de la séance à partir de ce moment.

2014-09-320

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 844 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA DÉLÉGATION, AU TRÉSORIER, DU POUVOIR D'ACCORDER LE CONTRAT DE FINANCEMENT À LA PERSONNE QUI Y A DROIT

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 844, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 844 – Règlement concernant la délégation, au trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit.

2014-09-321

SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-13 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ (POINTE-AUX-RENARDS)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 780-13 modifiant le
Règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :

- Aggrandir la zone MN6-01 à même des parties de la zone H6-09;
- Aggrandir la zone P6-12 à même une partie de la zone H6-09;
- Modifier l'affectation principale de la zone P6-12 de « P »
(Communautaire) à « MN » (Milieu naturel) pour ainsi créer la
nouvelle zone MN6-12

Qu'une assemblée de consultation se tienne le 14 octobre 2014 à 19 h,
dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2014-09-322

SUJET :

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2014-08-301 – ENTÉRINER ET
AUTORISER L'ACHAT DES MATÉRIAUX REQUIS POUR LA
SÉCURISATION TEMPORAIRE DE L'ALLÉE PIÉTONNIÈRE PAVÉE
LE LONG DE LA RUE BELLEVUE AUX ABORDS DE L'ÉCOLE
NOTRE-DAME-DE-LORETTE DANS LE CADRE DU PROJET
SPÉCIAL GEN-2014-07

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2014-08-301 – Entériner et autoriser l'achat
des matériaux requis pour la sécurisation temporaire de l'allée
piétonnière pavée le long de la rue Bellevue aux abords de l'école
Notre-Dame-de-Lorette dans le cadre du projet spécial GEN-2014-07
en ajoutant le paragraphe suivant :

*« Que cette dépense pour le projet spécial numéro
GEN-2014-07 soit financée par le surplus non
réservé et soit imputée au poste 22-300-10-800. »*

2014-09-323

SUJET :

VENTE DU LOT 5 322 860 À GROUPE ALLARD MÉNARD

Considérant le besoin de revitalisation de ce secteur;

Considérant les démarches entreprises par la Direction générale afin
de mettre en valeur le secteur;

Considérant l'offre que la Ville de Pincourt a reçue, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général,
monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, le directeur général
adjoint et greffier, Me Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom
de la Ville de Pincourt, l'acte de vente du lot 5 322 860 avec Groupe
Allard Ménard pour une somme de 1 543 141,20 \$ soit un montant
représentant 10 \$ le pieds carrés, plus les taxes applicables, ainsi que
les frais de parcs applicables.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De publier, conformément à la Loi, l'avis public prévu à l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*.

2014-09-324

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VISANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un Règlement visant la création d'un programme municipal complémentaire au programme Accèslogis Québec, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2014-09-325

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT ^{805 DC} ~~754~~ - RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT – (RMH 330)

Monsieur le conseiller René Lecavalier annonce qu'un règlement modifiant le règlement numéro ~~754~~ ^{805 DC} Règlement relatif au stationnement – (RMH 330), sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2014-09-326

SUJET : VENTE DU LOT 5 559 171 À MONSIEUR GUY DE LADURANTAYE ET MADAME JULIE DAZÉ

Considérant les pourparlers entre les parties de septembre 2012 à juin 2014 ;

Considérant l'acceptation de l'offre de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de vente du lot 5 559 171 avec monsieur Guy de Ladurantaye et madame Julie Dazé pour une somme de 11 200 \$, plus les taxes applicables, ainsi que les frais inhérents à cette transaction.

De publier, conformément à la Loi, l'avis public prévu à l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*.

2014-09-327

SUJET : VENTE DE LOTS À DÉVELOPPEMENTS VOYER S.E.N.C. DANS LE SECTEUR POINTE-AUX-RENARDS

Considérant la promesse d'achat entre Développement Voyer S.E.N.C. et la Ville de Pincourt signé le 26 juin 2012;

Considérant que l'acte de vente doit être signé dans quinze (15) jours suivant l'accomplissement de l'ensemble des conditions énumérées à la promesse d'achat;

Considérant que les conditions de ladite promesse seront entièrement accomplies sous peu, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, le directeur général adjoint et greffier, Me Etienne Bergevin Byette, à signer, suivant l'accomplissement de toutes les conditions énumérées à la promesse d'achat, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acte de vente afin de céder les lots du secteur désigné à ladite promesse et repris au certificat d'autorisation à être émis en vertu de l'article 22 de *la Loi sur la qualité de l'environnement à Développements Voyer S.E.N.C.* pour une somme représentant 18,19 \$ le mètre carré, pour un montant ne pouvant être en deçà de 575 000 \$ plus les taxes applicables, ainsi que tous les frais obligatoires prévu à la loi.

La liste des lots étant incluse en annexe à la présente résolution.

De publier, conformément à la Loi, l'avis public prévu à l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes.*

2014-09-328

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2014-01 ENTRE LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT (CSN) ET LA VILLE DE PINCOURT

Considérant les rencontres du comité de relation de travail;

Considérant que, d'un commun accord, l'employeur et le Syndicat se sont entendus quant à la modification de certains points de la convention collective en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, et le directeur des Ressources humaines, monsieur Hugo St-Pierre, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la lettre d'entente 2014-01 à intervenir entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de la Ville de Pincourt (CSN).

2014-09-329

SUJET : PROLONGATION DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE AVEC DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE ET SSQ

Considérant que le contrat d'assurance collective des employés avec Desjardins Sécurité financière et SSQ vient à terme le 30 septembre 2014;

Considérant les modifications à la convention collective intervenue avec le Syndicat National des employés de la Ville de Pincourt CSN le 10 avril 2014 et les modifications du régime d'assurance collective;

Considérant les modifications aux couvertures d'assurance invalidité de courte durée en programme de prestations supplémentaires de chômage (PSC);

Considérant les recommandations du directeur des Ressources humaines et du directeur général, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le prolongement des contrats d'assurance pour les employés avec Desjardins Sécurité financière et SSQ pour une durée d'une année à partir du 1^{er} octobre 2014 et ce jusqu'au 30 septembre 2015.

D'autoriser le directeur Ressources humaines à signer une entente avec Service Canada pour l'implantation du programme de prestations supplémentaires de chômage (PSC).

2014-09-330

SUJET :

AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES À ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE REMPLACEMENT DU DISJONCTEUR PRINCIPAL DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Considérant la désuétude du disjoncteur principal de l'usine d'épuration des eaux usées;

Considérant que le remplacement du disjoncteur a été prévu au budget 2014, il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des Infrastructures à aller en appel d'offres sur invitation pour le remplacement du disjoncteur principal de l'usine d'épuration des eaux usées.

2014-09-331

SUJET :

AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES À ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'APPROVISIONNEMENT DE CONDUITES ET ACCESSOIRES EN PEHD POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE DE RÉTENTION DES EAUX RELATIVEMENT AU PROJET SPÉCIAL SCL-2013-06

Considérant le règlement d'emprunt 829 au montant 325 000 \$, taxes incluses pour l'acquisition et l'implantation de jeux d'eau pour le parc Olympique;

Considérant le projet spécial SCL-2013-06 réalisé en 2013 pour un montant total de 268 659 \$, taxes incluses;

Considérant un solde de 56 341 \$, taxes incluses au règlement d'emprunt;

Considérant l'engagement de la Ville à assurer une saine gestion de l'eau potable;

Considérant que l'analyse préliminaire du Service des infrastructures pour l'implantation d'une conduite de rétention le long du boulevard Olympique prévoit un montant de 45 000 \$, taxes incluses pour l'achat des matériaux;

Considérant que le Service des travaux publics procédera à la mise en place des matériaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la directrice des Infrastructures à aller en appel d'offres sur invitation pour l'approvisionnement de conduites et accessoires en PEHD pour la construction d'une conduite de rétention des eaux relativement au projet spécial SCL-2013-06.

2014-09-332

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – SEPTEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à Constructions R.D.J. inc.

Pour le projet de réaménagement de l'hôtel de Ville (lot 1) et de l'Omni-Centre de Pincourt (lot 2), la somme de 15 630,58 \$ toutes taxes incluses, représentant le paiement du décompte final.

Que cette dépense, financée par le surplus non-réservé, soit imputée aux postes budgétaires 22-100-20-722 et 22-100-20-723.

B) Paiement à effectuer à Les Pavages La Cité B.M. inc.

Pour le projet de construction d'un trottoir de béton sur la rue Bayview, la somme de 29 885,25 \$ toutes taxes incluses, représentant le paiement du décompte progressif no 1.

Que cette dépense, financée par le surplus non-réservé, soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-767.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 18 et s'est terminée à 20 h 50.

2014-09-333

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 51, de lever la Séance ordinaire du 9 septembre 2014.


YVAN CARDINAL
MAIRE


ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER


JIM MIRON
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation, tenue le **14 octobre 2014**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le premier projet de Règlement numéro 780-13 intitulé :

Projet de règlement numéro 780-13 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :

- **Agrandir la zone MN6-01 à même des parties de la zone H6-09;**
- **Agrandir la zone P6-12 à même une partie de la zone H6-09;**
- **Modifier l'affectation principale de la zone P6-12 de « P » (communautaire) à « MN » (milieu naturel) pour ainsi créer la nouvelle zone MN6-12**

PRÉSENCES

Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Monsieur Michel Perrier, directeur général et madame Danielle Carbonneau, greffière adjointe

Le premier projet de Règlement numéro 780-13 a été approuvé le 9 septembre 2014 par la résolution numéro 2014-09-321. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 26 septembre 2014 et publié le 27 septembre 2014.

Le 14 octobre 2014, à 19 h, une assemblée publique présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

4 personnes sont présentes dans la salle.

Après avoir expliqué le projet de règlement, entendu les personnes qui désirent s'exprimer, identifié les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation et expliqué la nature et les modalités d'exercice du droit de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, la consultation publique est terminée et Monsieur le maire clôt l'assemblée à 19 h 08.


YVAN CARDINAL, MAIRE


DANIELLE CARBONNEAU, GREFFIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 14 octobre 2014**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et madame Danielle Carbonneau, greffière adjointe

2014-10-334

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'octobre 2014.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 36.

2014-10-335

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2014 copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2014-10-336

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2014.

2014-10-337

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de septembre 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2014-10)

2014-10-338 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
SEPTEMBRE 2014

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de septembre 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2014-10-339 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de septembre 2014 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2014-10-340 SUJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR
« REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES » POUR LA
PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2014 AU 1^{ER} JUILLET 2015

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le renouvellement du contrat d'assurance « remboursement des frais juridiques » pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 1^{er} juillet 2015 à la firme « *BFL Canada risques et assurances inc.* ».

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires d'assurance des services de la Ville.

2014-10-341 SUJET : DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU
VÉRIFICATEUR DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2013

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2013.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-10-342

SUJET : OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU – APPEL D'OFFRES 2014-012

Considérant l'appel d'offres par invitation 2014-012 lancé le 25 août 2014;

Considérant l'analyse des soumissions faites par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des travaux publics;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de « *Les serres Gabriel & Fils* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

Firmes ayant déposé une soumission	Conformité	Résultats
Les serres Gabriel & Fils	Oui	33 860,14 \$
Déneigement Germain Leduc	Oui	35 297,33 \$
Entreprises Dany Enr.	Oui	38 704,17 \$

il est,

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements de l'école secondaire du Chêne-Bleu au plus bas soumissionnaire conforme, soit « *Les serres Gabriel et Fils* », pour la somme de 33 860,14 \$, taxes incluses.

- Pour la saison 2014-2015, le coût est de 16 786,35 \$, taxes incluses.
- Pour la saison 2015-2016, le coût est de 17 073,79 \$, taxes incluses.
- Possibilité d'une saison optionnelle 2016-2017, au coût de 17 533,69 \$, taxes incluses, au choix de la Ville.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-799-00-521.

2014-10-343

SUJET : OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉCOLES PRIMAIRES ST-PATRICK ET EDGEWATER – APPEL D'OFFRES 2014-011

Considérant l'appel d'offres par invitation 2014-011 lancé le 25 août 2014;

Considérant l'analyse des soumissions faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des travaux publics;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de *Déneigement Germain Leduc* est conforme exigences du document d'appel d'offres;

École St-Patrick		
Firmes ayant déposé une soumission	Conformité	Résultats
Déneigement Germain Leduc	Oui	11 727,45 \$
Les serres Gabriel & Fils	Oui	12 877,21 \$
Entreprises Dany Enr.	Oui	13 567,05 \$



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

École Edgewater		
Firmes ayant déposé une soumission	Conformité	Résultats
Déneigement Germain Leduc	Oui	19 890,67 \$
Les serres Gabriel & Fils	Oui	20 321,84 \$
Entreprises Dany Enr.	Oui	20 580,53 \$

il est,

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements de l'école primaire St-Patrick au plus bas soumissionnaire conforme, soit « *Déneigement Germain Leduc* », pour la somme de 11 727,45 \$, taxes incluses.

- Pour la saison 2014-2015, le coût est de 2,50 \$/m² pour 2 000 m², soit 5 748,75 \$, taxes incluses.
- Pour la saison 2015-2016, le coût est de 2,60 \$/m² pour 2 000 m², soit 5 978,70 \$, taxes incluses.
- Possibilité d'une saison optionnelle 2016-2017, au coût de 2,65 \$/m² pour 2 000 m², soit 6 093,67 \$, taxes incluses, au choix de la Ville.
- Tous travaux supplémentaires au contrat, c'est-à-dire à une superficie de 2 000 m², seront payés selon le bordereau des prix unitaires.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-799-00-521.

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements de l'école primaire Edgewater au plus bas soumissionnaire conforme, soit « *Déneigement Germain Leduc* », pour la somme de 19 890,67 \$, taxes incluses.

- Pour la saison 2014-2015, le coût est de 9 772,87 \$, taxes incluses.
- Pour la saison 2015-2016, le coût est de 10 117,80 \$, taxes incluses.
- Possibilité d'une saison optionnelle 2016-2017, au coût de 10 462,72 \$, taxes incluses, au choix de la Ville.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-799-00-521.

2014-10-344

SUJET :

**ACHAT DE DEUX TOILES DE RECOUVREMENT POUR ABRI
EXTÉRIEUR ET DE LEURS FOURNITURES**

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de deux toiles de recouvrement pour abri extérieur et de leurs fournitures, auprès de fournisseurs reconnus, suivant recherche de prix, pour une somme ne dépassant pas 15 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-640.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-10-345

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – RESTAURATION DE LAMPADAIRES DE RUES – PROJET TP-2013-50

Considérant l'autorisation de poursuivre le projet spécial TP-2013-50, résolution numéro 2014-04-117;

Considérant l'autorisation de procéder au rafraîchissement des lampadaires de rues, résolution numéro 2014-06-215, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les autres achats de pièces auprès de fournisseurs reconnus, suivant recherche de prix, pour une somme de 6 919,62 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-10-044.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 383,93 \$ à compter de l'exercice financier 2015.

2014-10-346

SUJET : AUTORISATION D'ACHAT DE SABLE ABRASIF AB-10

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de sable abrasif, auprès de fournisseurs reconnus, suivant recherche de prix, pour une somme ne dépassant pas 20 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-621.

2014-10-347

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LES MOIS D'AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2014

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « LEC Inc. » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et L'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307;

Considérant que la somme sera entièrement remboursée sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et L'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 29 155,46 \$ (toutes taxes incluses) pour la location des glaces des mois d'août, septembre et octobre 2014 à l'Aréna de la Cité des jeunes.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'imputer cette dépense au poste 02-730-00-437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2014-10-348

SUJET :

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – PROJET SPÉCIAL NUMÉRO INC-2014-107 « SURVEILLANCE CAMÉRA À LA CASERNE »

Considérant l'adoption du projet spécial INC-2014-107 dans le cadre du programme triennal des dépenses en immobilisation 2013-2014-2015, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat d'un système de surveillance pour les locaux de la caserne, après vérification et analyse des prix auprès de différents fournisseurs, auprès de « 9151-3796 Québec inc. Watertec » pour une somme de 3 621,29 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-095.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 724,25 \$ à compter de l'exercice financier 2015.

2014-10-349

SUJET :

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – PROJET SPÉCIAL NUMÉRO INC-2014-108 « AMPLIFICATEURS DE VOIX POUR ESPACE CLOS »

Considérant l'adoption du projet spécial INC-2014-108 dans le cadre du programme triennal des dépenses en immobilisation 2013-2014-2015, il est

**PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat d'amplificateurs de voix pour espace clos, après vérification et analyse des prix auprès de différents fournisseurs, auprès de « CMP Mayer inc. » pour une somme ne dépassant pas 5 979 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-098.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 195,80 \$ à compter de l'exercice financier 2015.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-10-350

SUJET : APPROBATION DES PROJETS N^{OS} FTTN – H18199, SD #506-1, FTTN – H14839 SD #510-2, H14700 / SD541-2 ET H14698 / SD541-2 - BELL

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets n^{OS} FTTN – H18199, SD #506-1, FTTN – H14839 SD #510-2, H14700 / SD541-2 et H14698 / SD541-2 soumis par « Bell » concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2014-10-351

SUJET : APPROBATION DES PROJETS N^{OS} ING-138191 ET ING-148723 – VIDÉOTRON S.E.N.C.

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets n^{OS} ING-138191 et ING-148723 soumis par « Vidéotron S.E.N.C. » concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2014-10-352

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – SEPTEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission administrative spéciale :

- 22 septembre 2014

2014-10-353

AVIS DE MOTION – TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2015

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement décrétant les taux de taxation pour l'année 2015 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2014-10-354

AVIS DE MOTION – TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2015

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2015 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-10-355 AVIS DE MOTION – TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2015

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour les services d'eau et d'égout pour l'année fiscale 2015 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2014-10-356 AVIS DE MOTION – TAXE FONCIÈRE ANNUELLE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2015 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2015 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2014-10-357 AVIS DE MOTION – TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES BIENS-FONDS IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2015 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2015 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E., sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2014-10-358 SUJET : PRÉCISIONS À L'ANNEXE A-1 DE L'ENTENTE CONSTITUANT LE CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA PRESQU'ÎLE

Considérant l'entente modifiant de nouveau l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île, approuvée par toutes les municipalités concernées et signée par leurs représentants autorisés;

Considérant que cette entente a été transmise au ministre des Transports pour être approuvée par le gouvernement conformément à l'article 9 de la *Loi sur les conseil intermunicipaux de transport dans la région de Montréal* (RLRQ, c. C-60.1) mais qu'à la demande du ministère des précisions doivent être apportées à l'annexe A-1 de l'entente en regard de la signification des termes « achalandage » et « temps de parcours » qui y sont utilisés;

Considérant qu'il y a lieu de confirmer ces précisions au ministère des Transports, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer au ministère des Transports qu'aux fins de l'annexe A-1 de l'entente modifiant de nouveau l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île, on entend par :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

1. « achalandage » : le nombre annuel de déplacements par les usagers d'une municipalité;
2. « temps de parcours » : les heures de service.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

2014-10-359

SUJET :

ADOPTION ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER AU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 780-13 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement numéro 780-13 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, de façon à :

- Agrandir la zone MN6-01 à même des parties de la zone H6-09;
- Agrandir la zone P6-12 à même une partie de la zone H6-09;
- Modifier l'affectation principale de la zone P6-12 de « P » (communautaire) à « MN » (milieu naturel) pour ainsi créer la nouvelle zone MN6-12.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 780-13 ait lieu le 29 octobre 2014, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2014-10-360

SUJET :

ENTENTE – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIR DE L'ÎLE PERROT – MODIFICATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant la volonté de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil de se retirer de la Régie intermunicipale des équipements en loisirs de l'Île Perrot;

Considérant que les autres villes membres ont adopté lors de leur séance respective une résolution autorisant le retrait de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Ville de Pincourt à conclure avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, la Ville de L'Île-Perrot et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, une entente modifiant l'entente relative à la Régie intermunicipale des équipements en loisir de l'Île Perrot.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, le directeur général adjoint, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, ladite entente.

Que copie de la présente résolution soit transmise aux villes membres.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-10-361 SUJET : HONORAIRES PROFESSIONNELS - PROJET POINTE-AUX-RENARDS – PRÉPARATION DE LA SERVITUDE DE NON-CONSTRUCTION

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement d'une somme de 4 323,12 \$, toutes taxes incluses, à la firme « *Dunton Rainville SENCLR* » pour la préparation d'une servitude de non-construction pour le projet Pointe-aux-Renards pour faire suite aux demandes du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue de l'émission des certificats d'autorisation en vertu des articles 65 et 22.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-412 financé par le fonds MDDEFP réservé.

2014-10-362 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT 846 – RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NO 805 ET SES AMENDEMENTS (RMH 330)

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 846, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 846 abrogeant et remplaçant le règlement relatif au stationnement no 805 et ses amendements (RMH 330).

2014-10-363 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT 845 – RÈGLEMENT CRÉANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME « ACCÈSLOGIS »

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 845, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 845 créant un programme d'aide financière complémentaire au programme « ACCÈSLOGIS ».

2014-10-364 SUJET : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU BEL ÂGE DE PINCOURT

Considérant la demande d'aide de la Coopérative de solidarité du Bel Âge de Pincourt;

Considérant l'importance du projet pour la communauté de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'octroyer une aide financière à la Coopérative de solidarité du Bel Âge de Pincourt, pour une somme maximale de 31 000 \$ selon les modalités à être déterminées.

2014-10-365

SUJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE AVEC « SSQ GROUPE FINANCIER » POUR LES POMPIERS, PREMIERS RÉPONDANTS ET BRIGADIERS SCOLAIRES

Considérant que le contrat d'assurance avec « SSQ » (1LW55) venait à terme le 30 septembre 2014;

Considérant que la Ville de Pincourt emploie 35 pompiers, 5 premiers répondants et 2 brigadiers scolaires;

Considérant qu'il y a lieu de maintenir cette assurance contre les dommages accidentels par accident pour ces groupes d'employés. Il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires avec « SSQ Groupe financier » (1LW55) pour une année, soit du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015.

2014-10-366

SUJET : AUTORISATION D'ACHAT DE TOILES POUR L'UNITÉ D'ÉLECTRODÉSHYDRATATION

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de 2 toiles pour l'unité d'électrodéshydratation auprès de la compagnie « Xerium », après recherche de prix, pour une somme maximale de 15 000 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-06-640.

2014-10-367

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – OCTOBRE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « MP ÉCO inc. »

Pour le projet de mise à niveau des équipements de la station d'épuration, la somme de 10 801,79 \$ toutes taxes incluses, représentant le paiement du décompte progressif no 16, révision 1.

Que cette dépense soit imputée au règlement 826.

B) Paiement à effectuer à « Les Pavages de la Cité B.M. inc. »

Pour le projet de construction d'un trottoir et d'une piste cyclable le long de l'avenue Forest, la somme de 144 253,81 \$ toutes taxes incluses, représentant le paiement du décompte progressif no 1.

Que cette dépense soit imputée au règlement 840.



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

2014-10-368

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SERVICE ÉLECTRIQUE GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 2015

Considérant que le contrat accordé par la résolution 2013-03-075 est échu, il est :

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des Infrastructures à aller en appel d'offres sur invitation pour l'entretien du réseau d'éclairage public et service électrique général pour l'année 2015.

2014-10-369

SUJET : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES 2014-013 ET AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES À ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES À CHÂSSIS, CABINE SIMPLE, 4X4, AVEC BENNE BASCULANTE, ÉPANDEUR D'ABRASIF ET CHASSE-NEIGE RÉVERSIBLE

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé;

Considérant qu'avec les taxes le montant d'acquisition est supérieur à la limite permise pour un appel d'offres sur invitation, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler l'appel d'offres 2014-013 et d'autoriser la directrice des Infrastructures à aller en appel d'offres public pour l'achat d'un camion 6 roues à châssis, cabine simple, 4X4, avec benne basculante, épandeur d'abrasif et chasse-neige réversible.

2014-10-370

SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA RÉFECTION DE TROTTOIRS À DIVERS ENDROITS

Considérant un montant de 25 000 \$ alloué au budget 2014 pour la réfection de trottoirs;

Considérant la recherche de prix au mètre linéaire auprès de quatre fournisseurs reconnus;

Considérant que le plus bas prix a été fourni par « *Les Pavage de La Cité B.M. inc.* », il est :

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense pour la réfection de trottoirs à divers endroits auprès de la compagnie « *Les Pavages de La Cité B.M. inc.* » pour une somme maximale de 22 001,90 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-521.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 26 et s'est terminée à 20 h 50.

2014-10-371

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 51, de lever la Séance ordinaire du 14 octobre 2014.


YVAN CARDINAL
MAIRE


DANIELLE CARBONNEAU
GREFFIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 14 octobre 2014**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et madame Danielle Carbonneau, greffière adjointe

2014-10-334

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'octobre 2014.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 36.

2014-10-335

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2014 copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2014-10-336

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2014.

2014-10-337

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de septembre 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2014-10)

2014-10-338 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
SEPTEMBRE 2014

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de septembre 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2014-10-339 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de septembre 2014 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.

2014-10-340 SUJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE POUR
« REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES » POUR LA
PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2014 AU 1^{ER} JUILLET 2015

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le renouvellement du contrat d'assurance « remboursement des frais juridiques » pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 1^{er} juillet 2015 à la firme « *BFL Canada risques et assurances inc.* ».

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires d'assurance des services de la Ville.

2014-10-341 SUJET : DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU
VÉRIFICATEUR DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2013

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2013.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-10-342

SUJET : OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU – APPEL D'OFFRES 2014-012

Considérant l'appel d'offres par invitation 2014-012 lancé le 25 août 2014;

Considérant l'analyse des soumissions faites par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des travaux publics;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de « *Les serres Gabriel & Fils* » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

Firmes ayant déposé une soumission	Conformité	Résultats
Les serres Gabriel & Fils	Oui	33 860,14 \$
Déneigement Germain Leduc	Oui	35 297,33 \$
Entreprises Dany Enr.	Oui	38 704,17 \$

il est,

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements de l'école secondaire du Chêne-Bleu au plus bas soumissionnaire conforme, soit « *Les serres Gabriel et Fils* », pour la somme de 33 860,14 \$, taxes incluses.

- Pour la saison 2014-2015, le coût est de 16 786,35 \$, taxes incluses.
- Pour la saison 2015-2016, le coût est de 17 073,79 \$, taxes incluses.
- Possibilité d'une saison optionnelle 2016-2017, au coût de 17 533,69 \$, taxes incluses, au choix de la Ville.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-799-00-521.

2014-10-343

SUJET : OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉCOLES PRIMAIRES ST-PATRICK ET EDGEWATER – APPEL D'OFFRES 2014-011

Considérant l'appel d'offres par invitation 2014-011 lancé le 25 août 2014;

Considérant l'analyse des soumissions faite par monsieur Jean-Marc Guy, directeur du Service des travaux publics;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de *Déneigement Germain Leduc* est conforme exigences du document d'appel d'offres;

École St-Patrick		
Firmes ayant déposé une soumission	Conformité	Résultats
Déneigement Germain Leduc	Oui	11 727,45 \$
Les serres Gabriel & Fils	Oui	12 877,21 \$
Entreprises Dany Enr.	Oui	13 567,05 \$



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

École Edgewater		
Firmes ayant déposé une soumission	Conformité	Résultats
Déneigement Germain Leduc	Oui	19 890,67 \$
Les serres Gabriel & Fils	Oui	20 321,84 \$
Entreprises Dany Enr.	Oui	20 580,53 \$

il est,

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements de l'école primaire St-Patrick au plus bas soumissionnaire conforme, soit « *Déneigement Germain Leduc* », pour la somme de 11 727,45 \$, taxes incluses.

- Pour la saison 2014-2015, le coût est de 2,50 \$/m² pour 2 000 m², soit 5 748,75 \$, taxes incluses.
- Pour la saison 2015-2016, le coût est de 2,60 \$/m² pour 2 000 m², soit 5 978,70 \$, taxes incluses.
- Possibilité d'une saison optionnelle 2016-2017, au coût de 2,65 \$/m² pour 2 000 m², soit 6 093,67 \$, taxes incluses, au choix de la Ville.
- Tous travaux supplémentaires au contrat, c'est-à-dire à une superficie de 2 000 m², seront payés selon le bordereau des prix unitaires.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-799-00-521.

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements de l'école primaire Edgewater au plus bas soumissionnaire conforme, soit « *Déneigement Germain Leduc* », pour la somme de 19 890,67 \$, taxes incluses.

- Pour la saison 2014-2015, le coût est de 9 772,87 \$, taxes incluses.
- Pour la saison 2015-2016, le coût est de 10 117,80 \$, taxes incluses.
- Possibilité d'une saison optionnelle 2016-2017, au coût de 10 462,72 \$, taxes incluses, au choix de la Ville.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-799-00-521.

2014-10-344

SUJET :

**ACHAT DE DEUX TOILES DE RECOUVREMENT POUR ABRI
EXTÉRIEUR ET DE LEURS FOURNITURES**

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de deux toiles de recouvrement pour abri extérieur et de leurs fournitures, auprès de fournisseurs reconnus, suivant recherche de prix, pour une somme ne dépassant pas 15 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-640.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-10-345

SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – RESTAURATION DE LAMPADAIRES DE RUES – PROJET TP-2013-50

Considérant l'autorisation de poursuivre le projet spécial TP-2013-50, résolution numéro 2014-04-117;

Considérant l'autorisation de procéder au rafraîchissement des lampadaires de rues, résolution numéro 2014-06-215, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner les autres achats de pièces auprès de fournisseurs reconnus, suivant recherche de prix, pour une somme de 6 919,62 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-10-044.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 383,93 \$ à compter de l'exercice financier 2015.

2014-10-346

SUJET : AUTORISATION D'ACHAT DE SABLE ABRASIF AB-10

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de sable abrasif, auprès de fournisseurs reconnus, suivant recherche de prix, pour une somme ne dépassant pas 20 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-621.

2014-10-347

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LES MOIS D'AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2014

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « LEC Inc. » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et L'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307;

Considérant que la somme sera entièrement remboursée sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et L'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 29 155,46 \$ (toutes taxes incluses) pour la location des glaces des mois d'août, septembre et octobre 2014 à l'Aréna de la Cité des jeunes.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'imputer cette dépense au poste 02-730-00-437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot pour le remboursement de la somme nette déboursée par la Ville de Pincourt.

2014-10-348

SUJET :

DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – PROJET SPÉCIAL NUMÉRO INC-2014-107 « SURVEILLANCE CAMÉRA À LA CASERNE »

Considérant l'adoption du projet spécial INC-2014-107 dans le cadre du programme triennal des dépenses en immobilisation 2013-2014-2015, il est

**PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat d'un système de surveillance pour les locaux de la caserne, après vérification et analyse des prix auprès de différents fournisseurs, auprès de « 9151-3796 Québec inc. Watertec » pour une somme de 3 621,29 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-095.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 724,25 \$ à compter de l'exercice financier 2015.

2014-10-349

SUJET :

DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – PROJET SPÉCIAL NUMÉRO INC-2014-108 « AMPLIFICATEURS DE VOIX POUR ESPACE CLOS »

Considérant l'adoption du projet spécial INC-2014-108 dans le cadre du programme triennal des dépenses en immobilisation 2013-2014-2015, il est

**PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'achat d'amplificateurs de voix pour espace clos, après vérification et analyse des prix auprès de différents fournisseurs, auprès de « CMP Mayer inc. » pour une somme ne dépassant pas 5 979 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-098.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 195,80 \$ à compter de l'exercice financier 2015.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-10-350 SUJET : APPROBATION DES PROJETS N^{OS} FTTN – H18199, SD #506-1, FTTN – H14839 SD #510-2, H14700 / SD541-2 ET H14698 / SD541-2 - BELL

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets n^{OS} FTTN – H18199, SD #506-1, FTTN – H14839 SD #510-2, H14700 / SD541-2 et H14698 / SD541-2 soumis par « Bell » concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2014-10-351 SUJET : APPROBATION DES PROJETS N^{OS} ING-138191 ET ING-148723 – VIDÉOTRON S.E.N.C.

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets n^{OS} ING-138191 et ING-148723 soumis par « Vidéotron S.E.N.C. » concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2014-10-352 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – SEPTEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission administrative spéciale :

- 22 septembre 2014

2014-10-353 AVIS DE MOTION – TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2015

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement décrétant les taux de taxation pour l'année 2015 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2014-10-354 AVIS DE MOTION – TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2015

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2015 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-10-355 AVIS DE MOTION – TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2015

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour les services d'eau et d'égout pour l'année fiscale 2015 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2014-10-356 AVIS DE MOTION – TAXE FONCIÈRE ANNUELLE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2015 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2015 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2014-10-357 AVIS DE MOTION – TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES BIENS-FONDS IMPOSABLES POUR ACQUITTER EN 2015 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2015 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E., sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2014-10-358 SUJET : PRÉCISIONS À L'ANNEXE A-1 DE L'ENTENTE CONSTITUANT LE CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA PRESQU'ÎLE

Considérant l'entente modifiant de nouveau l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île, approuvée par toutes les municipalités concernées et signée par leurs représentants autorisés;

Considérant que cette entente a été transmise au ministre des Transports pour être approuvée par le gouvernement conformément à l'article 9 de la *Loi sur les conseil intermunicipaux de transport dans la région de Montréal* (RLRQ, c. C-60.1) mais qu'à la demande du ministère des précisions doivent être apportées à l'annexe A-1 de l'entente en regard de la signification des termes « achalandage » et « temps de parcours » qui y sont utilisés;

Considérant qu'il y a lieu de confirmer ces précisions au ministère des Transports, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer au ministère des Transports qu'aux fins de l'annexe A-1 de l'entente modifiant de nouveau l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île, on entend par :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

1. « achalandage » : le nombre annuel de déplacements par les usagers d'une municipalité;
2. « temps de parcours » : les heures de service.

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

2014-10-359

SUJET : ADOPTION ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER AU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 780-13 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement numéro 780-13 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, de façon à :

- Agrandir la zone MN6-01 à même des parties de la zone H6-09;
- Agrandir la zone P6-12 à même une partie de la zone H6-09;
- Modifier l'affectation principale de la zone P6-12 de « P » (communautaire) à « MN » (milieu naturel) pour ainsi créer la nouvelle zone MN6-12.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 780-13 ait lieu le 29 octobre 2014, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2014-10-360

SUJET : ENTENTE – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIR DE L'ÎLE PERROT – MODIFICATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant la volonté de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil de se retirer de la Régie intermunicipale des équipements en loisirs de l'Île Perrot;

Considérant que les autres villes membres ont adopté lors de leur séance respective une résolution autorisant le retrait de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Ville de Pincourt à conclure avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, la Ville de L'Île-Perrot et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, une entente modifiant l'entente relative à la Régie intermunicipale des équipements en loisir de l'Île Perrot.

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, le directeur général adjoint, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, ladite entente.

Que copie de la présente résolution soit transmise aux villes membres.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-10-361 SUJET : HONORAIRES PROFESSIONNELS - PROJET POINTE-AUX-RENARDS – PRÉPARATION DE LA SERVITUDE DE NON-CONSTRUCTION

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement d'une somme de 4 323,12 \$, toutes taxes incluses, à la firme « *Dunton Rainville SENCLR* » pour la préparation d'une servitude de non-construction pour le projet Pointe-aux-Renards pour faire suite aux demandes du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue de l'émission des certificats d'autorisation en vertu des articles 65 et 22.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-412 financé par le fonds MDDEFP réservé.

2014-10-362 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT 846 – RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NO 805 ET SES AMENDEMENTS (RMH 330)

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 846, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 846 abrogeant et remplaçant le règlement relatif au stationnement no 805 et ses amendements (RMH 330).

2014-10-363 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT 845 – RÈGLEMENT CRÉANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME « ACCÈSLOGIS »

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 845, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 845 créant un programme d'aide financière complémentaire au programme « ACCÈSLOGIS ».

2014-10-364 SUJET : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DU BEL ÂGE DE PINCOURT

Considérant la demande d'aide de la Coopérative de solidarité du Bel Âge de Pincourt;

Considérant l'importance du projet pour la communauté de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'octroyer une aide financière à la Coopérative de solidarité du Bel Âge de Pincourt, pour une somme maximale de 31 000 \$ selon les modalités à être déterminées.

2014-10-365

SUJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE AVEC « SSQ GROUPE FINANCIER » POUR LES POMPIERS, PREMIERS RÉPONDANTS ET BRIGADIERS SCOLAIRES

Considérant que le contrat d'assurance avec « SSQ » (1LW55) venait à terme le 30 septembre 2014;

Considérant que la Ville de Pincourt emploie 35 pompiers, 5 premiers répondants et 2 brigadiers scolaires;

Considérant qu'il y a lieu de maintenir cette assurance contre les dommages accidentels par accident pour ces groupes d'employés. Il est

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires avec « SSQ Groupe financier » (1LW55) pour une année, soit du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015.

2014-10-366

SUJET : AUTORISATION D'ACHAT DE TOILES POUR L'UNITÉ D'ÉLECTRODÉSHYDRATATION

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de 2 toiles pour l'unité d'électrodéshydratation auprès de la compagnie « Xerium », après recherche de prix, pour une somme maximale de 15 000 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-06-640.

2014-10-367

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – OCTOBRE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « MP ÉCO inc. »

Pour le projet de mise à niveau des équipements de la station d'épuration, la somme de 10 801,79 \$ toutes taxes incluses, représentant le paiement du décompte progressif no 16, révision 1.

Que cette dépense soit imputée au règlement 826.

B) Paiement à effectuer à « Les Pavages de la Cité B.M. inc. »

Pour le projet de construction d'un trottoir et d'une piste cyclable le long de l'avenue Forest, la somme de 144 253,81 \$ toutes taxes incluses, représentant le paiement du décompte progressif no 1.

Que cette dépense soit imputée au règlement 840.



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

2014-10-368

SUJET : AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SERVICE ÉLECTRIQUE GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 2015

Considérant que le contrat accordé par la résolution 2013-03-075 est échu, il est :

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice des Infrastructures à aller en appel d'offres sur invitation pour l'entretien du réseau d'éclairage public et service électrique général pour l'année 2015.

2014-10-369

SUJET : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES 2014-013 ET AUTORISATION À LA DIRECTRICE DES INFRASTRUCTURES À ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT D'UN CAMION 6 ROUES À CHÂSSIS, CABINE SIMPLE, 4X4, AVEC BENNE BASCULANTE, ÉPANDEUR D'ABRASIF ET CHASSE-NEIGE RÉVERSIBLE

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été réalisé;

Considérant qu'avec les taxes le montant d'acquisition est supérieur à la limite permise pour un appel d'offres sur invitation, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler l'appel d'offres 2014-013 et d'autoriser la directrice des Infrastructures à aller en appel d'offres public pour l'achat d'un camion 6 roues à châssis, cabine simple, 4X4, avec benne basculante, épandeur d'abrasif et chasse-neige réversible.

2014-10-370

SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA RÉFECTION DE TROTTOIRS À DIVERS ENDROITS

Considérant un montant de 25 000 \$ alloué au budget 2014 pour la réfection de trottoirs;

Considérant la recherche de prix au mètre linéaire auprès de quatre fournisseurs reconnus;

Considérant que le plus bas prix a été fourni par « *Les Pavage de La Cité B.M. inc.* », il est :

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense pour la réfection de trottoirs à divers endroits auprès de la compagnie « *Les Pavages de La Cité B.M. inc.* » pour une somme maximale de 22 001,90 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-521.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 26 et s'est terminée à 20 h 50.

2014-10-371

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 51, de lever la Séance ordinaire du 14 octobre 2014.


YVAN CARDINAL
MAIRE


DANIELLE CARBONNEAU
GREFFIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 11 novembre 2014**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

2014-11-372

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de novembre 2014.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 32.

UNE MINUTE DE SILENCE EST OBSERVÉE EN CE 11 NOVEMBRE, JOUR DU SOUVENIR.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Monsieur le Maire, Yvan Cardinal, dépose son rapport sur la situation financière de la Ville de Pincourt en conformité avec l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes.

2014-11-373

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2014

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2014 copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2014-11-374

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2014.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-11-375

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'octobre 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2014-11)

2014-11-376

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS
D'OCTOBRE 2014

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'octobre 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2014-11-377

SUJET : APPUI À LA CAMPAGNE DE LA VILLE DE QUÉBEC « ADOPTEZ UN
BÉLUGA 2014-2015-2016 »

Considérant la demande d'appui de la Ville de Québec à la campagne « Adoptez un béluga 2014-2015-2016 », il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la participation de la Ville de Pincourt à l'adoption solidaire d'un béluga en versant un montant de 136,00 \$ par année pour les années 2014, 2015 et 2016 au Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM).

Que cette dépense soit imputée au poste 02-110-00-991.

2014-11-378

SUJET : AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER – LA GRANDE
GUIGNOLÉE DES MÉDIAS

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'autorisation donnée à Moisson Sud-Ouest de tenir un barrage routier au profit de la Grande Guignolée des médias, le jeudi 4 décembre 2014, à l'intersection des boulevards Cardinal-Léger et du Traversier à Pincourt.

De transmettre copie de la présente au service de police de la Sûreté du Québec.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2014-11-379 SUJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME CÉLIA CORRIVEAU AU POSTE DE CHEF DE LA DIVISION DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL
- Considérant que la Ville de Pincourt désire évaluer son offre de service dans le cadre de la Politique de développement social et culturel;
- Considérant qu'il est de l'intention de la Ville de Pincourt de procéder à cette évaluation dans les douze (12) prochains mois;
- Considérant que la Ville de Pincourt entend maintenir le niveau de service actuel pendant l'évaluation de l'offre de service, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer un contrat de travail de douze (12) mois avec madame Célia Corriveau, au poste de chef de la Division développement social et culturel.
- 2014-11-380 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'octobre 2014 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.
- 2014-11-381 SUJET : DÉPÔT DU DEUXIÈME (2^E) RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014
- PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt du deuxième (2^e) rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2014.
- 2014-11-382 SUJET : AUTORISATION D'ACHAT D'UN CHASSE-NEIGE RÉVERSIBLE
- PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'achat d'un chasse-neige réversible de 96 pouces x 29 pouces, installation incluse, après vérification et analyse des prix auprès de différents fournisseurs, auprès de « *Trailgo inc.* », pour une somme ne dépassant pas 8 500 \$, toutes taxes incluses.
- Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste budgétaire 02-315-00-640.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-11-383

SUJET : AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2014

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « *LEC Inc.* » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et L'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307;

Considérant que la somme sera entièrement remboursée sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et L'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 14 746,58 \$ (toutes taxes incluses) pour la location des glaces pour le mois de novembre 2014 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer cette dépense au poste 02-730-00-437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot pour le remboursement du montant net déboursé par la Ville de Pincourt.

2014-11-384

SUJET : AUTORISATION D'ACHAT DE CHAISES PLIANTES POUR LES LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère

ONT VOTÉ POUR Mesdames Denise Bergeron et Diane Boyer, conseillères et Messieurs Jim Miron, Sam Ierfino et René Lecavalier, conseillers

A VOTÉ CONTRE Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

D'autoriser l'achat de chaises pliantes, après vérification et analyse des prix auprès de différents fournisseurs, auprès de « *Aquest Design* » pour une somme de 4 514,20 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste 02-701-21-640.

2014-11-385

SUJET : JOURNÉE DES POMPIERS - 8 AOÛT 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la Journée des pompiers du 8 août 2015 comme activité spéciale de la Ville de Pincourt.

D'autoriser un défilé de camions d'incendie et de véhicules d'urgence dans les rues de Pincourt le samedi 8 août 2015, selon le plan déposé par l'Association des pompiers volontaires de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le lancement de pièces pyrotechniques et la vente de rafraîchissements et de produits alimentaires.

D'autoriser la fin des activités au parc Bellevue au plus tard à minuit le samedi 8 août 2015.

De transmettre une requête à la Sûreté du Québec afin d'assurer la sécurité lors de l'événement.

2014-11-386

SUJET :

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – PROJET SPÉCIAL NUMÉRO INC-2014-109 « ACHAT DE COUSSINS DE LEVAGE »

Considérant l'adoption du projet spécial INC-2014-109 dans le cadre du programme triennal des dépenses en immobilisation 2013-2014-2015, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat de coussins de levage, après vérification et analyse des prix auprès de différents fournisseurs, auprès de « Boivin et Gauvin inc. » pour une somme de 7 615,73 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-093.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 523,14 \$ à compter de l'exercice financier 2015.

2014-11-387

SUJET :

SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SCÈNE DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 8 AOÛT 2015

Considérant la présentation effectuée à la Commission de sécurité publique du 20 octobre 2014, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Ou

ONT VOTÉ POUR
ONT VOTÉ CONTRE
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ OU RETIRÉ À LA MAJORITÉ

D'entériner la signature par monsieur Yanick Bernier, directeur des Services d'urgence et de protection incendie, auprès de Stageline d'un contrat de location d'une scène pour l'événement de la Journée des pompiers du 8 août 2015 pour une somme de 10 342 \$, toutes taxes incluses.

Qu'un dépôt d'une somme de 5 171 \$ soit versé à Stageline.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-227-00-496.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-11-388

SUJET : SIGNATURE DU CONTRAT POUR LA TENUE D'UN SPECTACLE
DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 8 AOÛT
2015

Considérant la présentation effectuée à la Commission de sécurité publique du 20 octobre 2014, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par monsieur Yanick Bernier, directeur des Services d'urgence et de protection incendie, auprès de « Les Productions C. R. inc. » d'un contrat pour la tenue d'un spectacle dans le cadre de la Journée des pompiers du 8 août 2015 pour une somme de 29 983,50 \$, toutes taxes incluses.

Qu'un dépôt d'une somme de 10 000 \$ soit versé à « Les Productions C. R. inc. ».

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-227-00-496.

2014-11-389

SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – PROJET
SPÉCIAL NUMÉRO INC-2014-110 « ACHAT D'UN SYSTÈME DE
CAPTATION D'ÉCHAPPEMENT POUR LA CASERNE »

Considérant l'adoption du projet spécial INC-2014-110 dans le cadre du programme triennal des dépenses en immobilisation 2013-2014-2015, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat d'un système de captation d'échappement pour la caserne, après vérification et analyse des prix auprès de différents fournisseurs, auprès de « Thermocyr inc. » pour une somme de 7 070,96 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-220-40-095.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 1 414,19 \$ à compter de l'exercice financier 2015.

2014-11-390

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2014-08-283 – PROLONGATION
DU CONTRAT POUR LA LOCATION D'UN VÉHICULE D'URGENCE

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2014-08-283 – Prolongation du contrat pour la location d'un véhicule d'urgence en remplaçant les mots « douze (12) semaines » par les mots « treize (13) semaines ».



VILLE DE PINCOURT

No de résolution
ou annotation

- 2014-11-391 SUJET : APPROBATION DU PROJET N° H21306 - BELL
- PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entériner l'approbation du projet n° H21306 soumis par Bell concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.
- 2014-11-392 SUJET : ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR NICO AHN, MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accepter la démission de Monsieur Nico Ahn et de le remercier pour son implication à titre de membre au sein du comité consultatif d'urbanisme.
- 2014-11-393 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – OCTOBRE 2014
- PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :
- Commission administrative spéciale :
- 15 octobre 2014
- Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire :
- 20 octobre 2014
- Commission de sécurité publique :
- 20 octobre 2014
- Commission de développement social, des services communautaires et loisirs :
- 27 octobre 2014
- Commission d'administration et finances :
- 27 octobre 2014
- 2014-11-394 SUJET : HONORAIRES PROFESSIONNELS - PROJET POINTE-AUX-RENARDS – PRÉPARATION DE LA SERVITUDE DE NON-CONSTRUCTION
- PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le paiement d'une somme de 1 577 \$, toutes taxes incluses, à la firme Dunton Rainville SENCRL pour la préparation d'une servitude de non-construction pour le projet Pointe-aux-Renards à la suite des demandes du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue de l'émission des certificats d'autorisation en vertu des articles 65 et 22.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-412 financé par le fonds MDDEFP réservé.

2014-11-395

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis public, paru dans le journal Première Édition du 18 octobre 2014, informant les personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës de leur droit de présenter une demande de participation;

Considérant que le 29 octobre 2014, date limite pour présenter une telle demande, la Ville de Pincourt n'avait reçu aucune demande, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du Règlement numéro 780-13, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le Règlement numéro 780-13 – Règlement modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :

- Agrandir la zone MN6-01 à même des parties de la zone H6-09;
- Agrandir la zone P6-12 à même une partie de la zone H6-09;
- Modifier l'affectation principale de la zone P6-12 de « P » (communautaire) à « MN » (milieu naturel) pour ainsi créer la nouvelle zone MN6-12.

2014-11-396

SUJET : APPUI À LA RÉSOLUTION DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT – SIGNALISATION DE DESTINATION SUR L'AUTOROUTE 40 INDIQUANT LA DIRECTION VERS L'ÎLE-PERROT – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De réitérer l'appui de la Ville de Pincourt, dans sa résolution 2011-07-204, à la demande de la Ville de L'Île-Perrot auprès du Ministère des Transports du Québec (MTQ) dans sa résolution 11/06/213 – Signalisation de destination sur l'autoroute 40 indiquant la direction vers l'Île-Perrot – Demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ);



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Robert Poëti, ministre des Transports, ainsi qu'à la Direction Ouest-de-la-Montérégie et à la Direction de L'Île-de-Montréal de ce ministère, à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à l'Association des gens d'affaires de l'Île Perrot et à chacune des municipalités comprises sur l'Île Perrot.

2014-11-397 SUJET : PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport du maire sur la situation financière de la Ville soit publié dans le bulletin municipal Info-Pincourt.

2014-11-398 SUJET : ADOPTION DU BUDGET 2015 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2015 DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget 2015 de la Régie de l'eau de l'Île Perrot et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2015 pour une somme de 1 288 917 \$.

D'imputer ce montant aux postes budgétaires 02-412-00-810 et 02-412-00-920.

2014-11-399 SUJET : DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville de Pincourt

2014-11-400 SUJET : SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE POUR L'UTILISATION DU SITE DE NEIGES USÉES DE LA VILLE DE PINCOURT POUR LA SAISON 2014-2015

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général adjoint et greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente avec la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour l'utilisation du site de neiges usées de la Ville de Pincourt pour la saison 2014-2015.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-11-401

SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – NOVEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à Les Pavages de la Cité B.M. inc.

Pour le projet de construction d'un trottoir et d'une piste cyclable le long de l'avenue Forest, la somme de 12 308,85 \$ toutes taxes incluses, représentant le paiement du décompte progressif no 2.

Que cette dépense soit imputée au règlement 840.

B) Paiement à effectuer à Les Pavages de la Cité B.M. inc.

Pour le projet de construction d'un trottoir de béton sur la rue Bayview, la somme de 1 879,94 \$ toutes taxes incluses, représentant le paiement du décompte progressif no 2.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 22-300-10-767.

2014-11-402

SUJET : AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'UNE PASSERELLE AU DÉCANTEUR NO 1

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat et l'installation d'une passerelle au décanteur no 1, auprès de la compagnie « J.R. Mécanique », pour une somme de 10 635,19 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-06-532.

2014-11-403

SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ÉVACUATION D'AIR DU COMPRESSEUR

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense pour la fourniture et l'installation d'un système d'évacuation d'air du compresseur, auprès d'un fournisseur reconnu, après recherche de prix, pour une somme maximale de 7 500 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-06-531.

2014-11-404

SUJET : AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'UNE BARRIÈRE ÉLECTRIQUE AVEC CARTE D'ACCÈS À L'USINE D'ÉPURATION

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser l'achat et l'installation d'une barrière électrique avec carte d'accès à l'usine d'épuration auprès d'un fournisseur reconnu, après recherche de prix, pour une somme maximale de 12 680 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-06-531.

2014-11-405

SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE CONDUITE DE DÉRIVATION DES ÉCUMES

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense pour la fourniture et l'installation d'une conduite de dérivation des écumes, auprès d'un fournisseur reconnu, après recherche de prix, pour une somme maximale de 10 500 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-06-532.

2014-11-406

SUJET : ACHAT PAR FINANCEMENT CRÉDIT-BAIL SUR SOIXANTE MOIS SANS AUCUN DÉPÔT À LA PRISE DE POSSESSION ET AVEC VALEUR RÉSIDUELLE DE UN POUR CENT D'UN CAMION 6 ROUES À CHÂSSIS, CABINE SIMPLE, 4X4, AVEC BENNE BASCULANTE, ÉPANDEUR D'ABRASIF ET CHASSE-NEIGE RÉVERSIBLE – APPEL D'OFFRES 2014-015

Considérant l'appel d'offres public 2014-015 lancé du 20 octobre au 5 novembre 2014;

Considérant que l'analyse de la conformité des soumissions reçues a été effectuée par le Service des infrastructures;

Considérant que l'analyse démontre que le plus bas soumissionnaire est non conforme et que le deuxième plus bas soumissionnaire « Lestage et fils Limitée » est conforme aux exigences du document d'appel d'offres;

Considérant que le montant soumissionné est comparable à l'évaluation budgétaire réalisée par le Service des infrastructures;

Soumissionnaires	Résultats
Lestage et fils Ltée	126 562,35 \$
Avantage Ford inc.	126 676,75 \$
Chartrand Ford (ventes) inc.	127 768,45 \$
Jacques Olivier Ford inc.	139 763,85 \$

il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De procéder à l'achat par financement crédit-bail sur 60 mois sans aucun dépôt à la prise de possession et avec valeur résiduelle de un pour cent d'un camion 6 roues, à châssis, cabine simple, 4X4, avec benne basculante, épandeur d'abrasif et chasse-neige réversible auprès de « Lestage et fils Limitée », plus bas soumissionnaire conforme, pour un paiement mensuel de 2 090,35 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-315-00-513.

2014-11-407

SUJET : AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE NETTOYAGE HYDRAULIQUE ET SPÉCIAL DE CERTAINS TRONÇONS DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE

PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense pour le nettoyage hydraulique et spécial de certains tronçons du réseau d'égout sanitaire, auprès d'un fournisseur reconnu, après recherche de prix, pour une somme maximale de 23 800 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-521.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

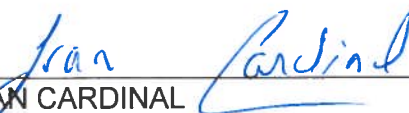
La période de questions a débuté à 20 h 38 et s'est terminée à 20 h 40.

2014-11-408

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 40, de lever la Séance ordinaire du 11 novembre 2014.


YVAN CARDINAL
MAIRE


M^e ETIENNE BERGEVIN BYETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le vendredi 14 novembre 2014**, à 13 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Monsieur Yvan Cardinal, maire

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino, Jim Miron et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 14 novembre 2014
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 novembre 2014
3. Amendement à la résolution 2014-01-033 et abrogation de la résolution 2014-01-034
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire.

CERTIFICAT

Je soussigné, ETIENNE BERGEVIN BYETTE, greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, GREFFIER

2014-11-409 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 13 h, d'ouvrir la séance extraordinaire du 14 novembre 2014.

2014-11-410 SUJET : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 novembre 2014



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-11-411

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2014-01-033 ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2014-01-034

Considérant que la Ville a adopté, le 30 janvier 2014, la résolution 2014-01-033 relativement à la signature d'un bail pour la location d'heures de glace à être conclu avec la Société d'Exploitation Sport Sherbrooke (la Société);

Considérant que la Ville n'a, à ce jour, encore signé aucun tel bail avec ladite Société;

Considérant que la Ville et la Société ont convenu de réduire à 1014 le nombre d'heures de glace à être louées par la Ville afin que celle-ci exerce certaines de ses responsabilités en matière de loisirs, tel que le lui permet la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que ces 1014 heures de glace seront louées sur une période de 39 fins de semaine, à raison de 26 heures par fin de semaine;

Considérant que la Ville loue d'ores et déjà un nombre comparable d'heures de glace auprès de différents fournisseurs de la région, et ce, depuis plusieurs années;

Considérant qu'il est de l'intention de la Société de conclure directement des baux de location avec les commissions scolaires de la région intéressées à louer des heures de glace au futur complexe sportif de Pincourt;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule fait partie de la présente.

D'amender la résolution 2014-01-033 en remplaçant le nombre d'heures de location prévues, soit 2906 heures, par 1014 heures et de modifier la dépense de façon proportionnelle aux heures qui seront ainsi louées.

D'abroger la résolution 2014-01-034.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2014-11-412

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 13 h 02, de lever la séance extraordinaire du 14 novembre 2014.


YVAN CARDINAL, MAIRE


M^{re} ETIENNE BERGEVIN BYETTE, GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 9 décembre 2014**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le Maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers, Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Absence motivée : Monsieur Jim Miron, conseiller

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et madame Danielle Carbonneau, greffière adjointe

2014-12-413

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de décembre 2014.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2014-12-414

SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2014 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2014 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2014, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

2014-12-415

SUJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2014 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2014 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2014.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-12-416

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de novembre 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2014-12)

2014-12-417

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
NOVEMBRE 2014

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de novembre 2014 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2014-12-418

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2014-07-246 – AJUSTEMENTS
SALARIAUX

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2014-07-246 – Ajustements salariaux, en changeant, au premier paragraphe, les mots « gestionnaires municipaux en poste » par « gestionnaires municipaux en poste et ceux ayant pris leur retraite depuis le 1^{er} janvier 2011 ».

2014-12-419

SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de novembre 2014 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2014-12-420 SUJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE ACCIDENT DES BÉNÉVOLES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2015
- PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser le renouvellement avec Aon Parizeau inc. pour l'année 2015 du contrat d'assurance SSQ, Société d'assurance inc. « Accident des bénévoles » numéro 1LW60, pour une prime totale de 2 289 \$ taxes incluses.
- De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville pour l'année 2015.
- 2014-12-421 SUJET : AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2014-10-344 - ACHAT DE DEUX TOILES DE RECOUVREMENT POUR ABRI EXTÉRIEUR ET DE LEURS FOURNITURES
- PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'amender la résolution numéro 2014-10-344 – Achat de deux toiles de recouvrement pour abri extérieur et de leurs fournitures, en modifiant « Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-640. » par : « Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste budgétaire 02-326-00-640. ».
- 2014-12-422 SUJET : AUTORISATION – HIVER EN FÊTE 2015
- PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser la tenue de l'activité « Hiver en Fête » au parc Olympique le samedi 31 janvier, 2015 et de permettre les activités suivantes :
- campement scout avec feu de joie (nuit du 30 au 31 janvier)
 - tours de traîneaux de chevaux (circuit routier)
 - tours de traîneaux de chiens
 - vente d'articles promotionnels et kiosque de restauration
 - mini-ferme avec animaux
 - circulation et stationnement de véhicules de service
 - animation et jeux divers
 - cerfs-volants acrobatiques
 - pêche sur glace (Baie Bellevue)
 - « go-carts » à pédales
- 2014-12-423 SUJET : SIGNATURE DU CONTRAT AVEC J-BEL-AIR ENR. POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA BIBLIOTHÈQUE DE PINCOURT POUR L'ANNÉE 2015
- PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, ou, en son absence, le maire suppléant, et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier, ou, en son absence, madame Danielle Carbonneau, greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat avec J-Bel-Air enr., à la suite d'une recherche de prix, pour l'entretien ménager de la bibliothèque de Pincourt pour l'année 2015.

D'autoriser une dépense annuelle de 12 000 \$, exempte de taxes.

Que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-770-00-551.

2014-12-424

SUJET :

AUTORISATION DE PAIEMENT DU CONTRAT DE GLACE AVEC L'ARÉNA DE LA CITÉ DES JEUNES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2014

Considérant le contrat de location de glace intervenu entre le groupe « LEC Inc. » (Aréna Cité des jeunes) et l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et L'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307;

Considérant que la somme sera entièrement remboursée sous les termes du protocole d'entente conclu entre l'Association de hockey mineur Île Perrot et les villes de Pincourt, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et L'Île-Perrot sous la résolution 2013-10-307, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour une somme de 12 101,21 \$ (toutes taxes incluses) pour la location des glaces pour le mois de décembre 2014 à l'Aréna de la Cité des jeunes.

D'imputer cette dépense au poste 02-730-00-437.

D'autoriser la trésorerie à émettre une facture à l'Association de hockey mineur Île Perrot pour le remboursement du montant net déboursé par la Ville de Pincourt.

2014-12-425

SUJET :

OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE LA MISE À JOUR DU PLAN DES MESURES D'URGENCE EN SÉCURITÉ CIVILE

Considérant que le plan des mesures d'urgence en sécurité civile de la Ville de Pincourt doit être revu en profondeur;

Considérant la recommandation faite par les Services d'urgence et de protection incendie à la suite de l'analyse des offres reçues, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat auprès de « Josée Boudreault, Consultant », pour une somme ne dépassant pas 23 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-411



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2014-12-426 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – ACHAT D'UN CANON À HAUT DÉBIT TÉLÉCOMMANDÉ AVEC ACCESSOIRES
- PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'autoriser l'achat d'un canon à haut débit télécommandé pour le camion autopompe, après vérification et analyse de prix auprès de différents fournisseurs, auprès d'« Aréo-feu » pour une somme de 12 641,50 \$ toutes taxes incluses.
- Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-600-22-740
- 2014-12-427 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2014-11-389 – ACHAT D'UN SYSTÈME DE CAPTATION D'ÉCHAPPEMENT POUR LA CASERNE
- PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'amender la résolution 2014-11-389 - Achat d'un système de captation d'échappement pour la caserne, en remplaçant le poste comptable 22-220-40-095 par le poste comptable 22-220-40-045.
- 2014-12-428 SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-05-164 – ACHAT D'HABITS DE COMBAT INCENDIE
- PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'amender la résolution 2014-05-164 - Achat d'habits de combat incendie, en remplaçant :
- la somme maximale de « 23 788,87 \$ » par la somme maximale de « 24 978,32 \$ »;
- et
- les paiements annuels égaux de « 4 757,77 \$ » par les paiements annuels égaux de « 4 995,66 \$ ».
- 2014-12-429 SUJET : AUTORISATION AU DIRECTEUR DES SERVICES D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE À ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACHAT D'UNE AUTOPOMPE USAGÉE
- Considérant que l'autopompe International 1993 (numéro 2006) que la Ville détient est arrivée à sa fin de vie utile;
- Considérant les exigences imposées par le schéma de couverture de risque de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des Services d'urgence et de protection incendie à aller en appel d'offres public pour l'achat d'une autopompe usagée.

2014-12-430

SUJET : NOMINATION DE DEUX MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant l'article 9 du règlement numéro 782 « Durée du mandat d'un membre »,

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Laurie Talluto et monsieur Yves Vigneault pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une durée de deux (2) ans.

2014-12-431

SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RÉDUCTION DE LA DISTANCE MINIMALE DE L'ENSEIGNE DÉTACHÉE ENTRE LA PROJECTION AU SOL ET UNE LIGNE DE PROPRIÉTÉ – 1200, DU TRAVERSIER (LOT 5 290 443)

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser le greffier à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure autorisant la réduction de la distance minimale de l'enseigne détachée entre la projection au sol et une ligne de propriété au 1200, du Traversier (lot 5 290 443).

Qu'un avis soit publié quinze (15) jours avant la tenue de la séance à laquelle le conseil statuera sur la présente demande.

2014-12-432

SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – NOVEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie :

- 3 novembre 2014



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Comité consultatif d'urbanisme :

- 24 novembre 2014

Commission de développement social, des services communautaires et loisirs

- 24 novembre 2014

2014-12-433 SUJET : DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT
DE TAXES DU 10 NOVEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par le greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, du
compte rendu relatif à la vente pour non-paiement de taxes du 10
novembre 2014.

2014-12-434 SUJET : DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU
CONSEIL EN 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par le greffier, M^e Etienne Bergevin
Byette, du calendrier des séances ordinaires du conseil pour
l'année 2015.

2014-12-435 SUJET : HONORAIRES PROFESSIONNELS – SERVICE JURIDIQUE

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement d'une somme de 1 550,10 \$, toutes taxes
incluses, à la firme Dunton Rainville SENCRL pour la préparation d'une
servitude de non-construction pour le projet Pointe-aux-Renards pour
faire suite aux demandes du Ministère du Développement durable, de
l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
(MDDELCC) en vue de l'émission des certificats d'autorisation en vertu
des articles 65 et 22.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-412
financé par le fonds MDDEFP réservé.

D'autoriser le paiement d'une somme de 63 801,78 \$, toutes taxes
incluses, à la firme Dunton Rainville SENCRL pour les services rendus
dans le dossier de Paul Roy, 8280959 Canada inc., Société
d'exploitation sports Sherbrooke, Groupe Thibault, Rhéaume & ass.
Inc. et Commission scolaire des Trois-Lacs - Injonction.

Que cette dépense soit payée à même la réserve pour éventualité.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-12-436

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT AVEC
« CONTRÔLE ANIMAL VAUDREUIL-SOULANGES » POUR
L'ANNÉE 2015

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le greffier, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer le contrat du contrôleur des animaux auprès de « Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges » pour l'année 2015 selon la tarification suivante :

SERVICE	PRIX UNITAIRE
Service contrôle animal (25 heures de patrouille – plaintes - gestion des appels 24 heures/7 jours)	650 \$ (par mois)
Adoption	125 \$ (chiens)
	65 \$ (chats)
Frais de transport pour refuge à l'extérieur de Montréal (chiens)	35 \$
Ramassage d'animaux morts (frais de 1 \$ la livre si plus de 10 livres)	30 \$ (écureuil, raton laveur, oiseau)
	100 \$ (moufette)
	30 \$ (chiens, chats)
Ramassage et disposition ou déportation d'un animal sauvage sur la propriété publique	85 \$ (installation de cage et capture)
	100 \$ (installation de cage et capture pour une moufette)
Événements spéciaux sur demande	70 \$ (l'heure pour la première heure)
	50 \$ (l'heure pour les heures suivantes)

2014-12-437

SUJET : ADOPTION ET PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER AU PROJET DE RÈGLEMENT 842 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UNE AUTOPOMPE ET UN EMPRUNT DE 400 000 \$ À CETTE FIN

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 842, d'adopter le Règlement numéro 842 – *Règlement décrétant l'acquisition d'une autopompe et un emprunt de 400 000 \$ à cette fin.*

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 842 ait lieu le 5 janvier 2015, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2014-12-438

SUJET : ASSURANCES GÉNÉRALES / REGROUPEMENT MUNICIPALITÉS LOCALES 1 – QUOTE-PART DE LA FRANCHISE COLLECTIVE

Considérant que la Ville est partie, avec d'autres villes, à une entente de regroupement pour une durée de cinq (5) ans soit du 1^{er} novembre 2014 au 1^{er} novembre 2019, pour l'acquisition d'une police d'assurances de dommages avec possibilité de fonds de garantie;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution CA-2019-09-21 du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec d'accorder le contrat à BFL Canada risques et assurances inc. plus bas soumissionnaire conforme;

Considérant que la Ville doit verser ces quotes-parts au fonds de garantie en responsabilité civile ainsi qu'au fonds de garantie en biens pour le terme 2014-2015, il est

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De verser la somme de 25 132 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie en responsabilité civile pour le terme 2014-2015 ainsi que la somme de 12 704 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie en biens pour le même terme.

2014-12-439 **AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE RACHAT ET LA MISE À JOUR DE LA FLOTTE DE VÉHICULES DU CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT DU QUÉBEC**

Monsieur le conseiller Sam Ierfino annonce qu'un règlement décrétant un emprunt pour le rachat et la mise à jour de la flotte de véhicules du Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2014-12-440 **SUJET : AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2014-11-394 – HONORAIRES PROFESSIONNELS – PROJET POINTE-AUX-RENARDS – PRÉPARATION DE LA SERVITUDE DE NON-CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2014-11-394 – Honoraires professionnels – Projet Pointe-aux-Renards – Préparation de la servitude de non-construction en changeant, au premier paragraphe, les mots « toutes taxes incluses » par « plus les taxes applicables ».

2014-12-441 **SUJET : ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

Considérant l'appel d'offres public 2014-014 lancée par la directrice des Services administratifs et financiers le 6 novembre 2014;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le comité de sélection :

Soumissions reçues	Soumissions conformes	Résultats
Leroux, Beaudry, Picard et Associés inc.	Oui	2,2237

il est,



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat à « *Leroux, Beaudry, Picard et Associés inc.* », plus bas soumissionnaire conforme, pour les années 2015 à 2019 inclusivement pour la somme de 622 830,44 \$, plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-150-00-417.

2014-12-442

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

Madame la conseillère Diane Boyer annonce qu'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2014-12-443

SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ONT VOTÉ POUR Mesdames Diane Boyer et Denise Bergeron, conseillères et messieurs Sam Ierfino et René Lecavalier, conseillers
A VOTÉ CONTRE Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 780-14, d'adopter le premier projet de Règlement numéro 780-14 – *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, de façon à :*

- Autoriser, dans la zone H1-27, les usages de la classe d'usages h1 (usage d'habitation unifamiliale en rangée) et prescrire les normes particulières qui s'y appliquent;
- Permettre qu'un terrain soit occupé par un projet intégré.

Qu'une assemblée de consultation se tienne le 13 janvier 2015 à 19 h dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par le greffier.

2014-12-444

SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ET D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET « *DÉVELOPPEMENTS BANLIEUE-OUEST INC.* »

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ONT VOTÉ POUR Mesdames Diane Boyer et Denise Bergeron, conseillères et messieurs Sam Ierfino et René Lecavalier, conseillers
A VOTÉ CONTRE Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente et la convention à intervenir entre la Ville de Pincourt et « *Développements Banlieue-Ouest Inc.* ».



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-12-445

SUJET : AUTORISATION DE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SUPPORT DES LOGICIELS ET PROGICIELS COMPTABLE POUR L'ANNÉE 2015 AUPRÈS DE « ACCEO SOLUTIONS »

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Yvan Cardinal, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le renouvellement du contrat de support des logiciels et progiciels comptable pour l'année 2015 auprès de « ACCEO Solutions » pour un montant de 31 642,17 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-136-00-417.

2014-12-446

SUJET : AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE BARRIÈRE ÉLECTRIQUE AVEC CARTE D'ACCÈS ET BOUCLES DE DÉTECTION À L'USINE D'ÉPURATION

Considérant la résolution 2014-11-404 autorisant une dépense maximale de 12 680 \$ taxes incluses pour l'achat et l'installation d'une barrière électrique avec carte d'accès à l'usine d'épuration;

Considérant le besoin d'inclure des boucles de détection ainsi qu'un deuxième lecteur de carte magnétique au système;

Considérant la recherche de prix auprès de deux (2) fournisseurs reconnus;

Considérant que le plus bas prix a été fourni par « Clôtures Jermar », il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat et l'installation d'un système de barrière électrique avec carte d'accès et boucles de détection à l'usine d'épuration auprès de la compagnie « Clôtures Jermar » pour une somme maximale de 16 000 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-06-531.

2014-12-447

SUJET : ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2014-02-078 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RELOCALISATION DE BRANCHEMENT BOULEVARD PINCOURT, ET ANNULATION DE L'ADJUDICATION DU CONTRAT

Considérant la résolution 2014-02-078 octroyant un contrat à « Les Excavations Gilbert Théorêt » pour la relocalisation de branchement du boulevard Pincourt;

Considérant que l'ordre de commencer les travaux n'a pas pu être donné à l'adjudicataire dans les délais impartis par les documents d'appel d'offres et que celui-ci ne désire pas maintenir les prix de sa soumission déposée le 10 février 2014;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la relocalisation du branchement est requise pour la vente éventuelle du lot 5 322 860 sans servitude, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'abroger la résolution 2014-02-078 – Dépense financée par le surplus réservé – Adjudication du contrat pour la relocalisation de branchement boulevard Pincourt, et d'annuler l'adjudication du contrat;

D'autoriser la directrice des Infrastructures à aller en appel d'offres sur invitation pour la relocalisation d'un branchement sur le boulevard Pincourt.

2014-12-448

SUJET :

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA RÉPARATION DE REGARDS À DIVERS ENDROITS

Considérant l'analyse effectuée par le Service des infrastructures du rapport d'inspection d'égouts par caméra téléobjectif, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense pour la réparation de regards à divers endroits, auprès d'un fournisseur reconnu, après recherche de prix, pour une somme maximale de 24 613,20 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-521.

2014-12-449

SUJET :

ENTÉRINER LA DÉPENSE BUDGÉTAIRE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – RÉPARATION MAJEURE DE LA POMPE PS-3 AU POSTE DE POMPAGE SP-1

Considérant le bris de la pompe PS-3 au poste de pompage SP-1;

Considérant que la réparation de la pompe PS-3 a été effectuée en urgence, vu son importance, il est :

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner une dépense budgétaire pour la réparation majeure de la pompe PS-3 au poste de pompage SP-1, auprès de « *Les industries MJR inc.* » pour une somme de 13 647,53 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-01-532.

2014-12-450

SUJET :

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉLECTRICITÉ REQUIS POUR L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE À L'HÔTEL DE VILLE

Considérant la recherche de prix pour les services professionnels en électricité requis pour l'installation d'une génératrice à l'hôtel de ville;

Considérant l'analyse des offres reçues, il est :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense pour les services professionnels requis pour l'installation d'une génératrice à l'hôtel de ville, auprès de la firme « AXOR experts-conseils », pour une somme maximale de 22 512,11 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-418.

2014-12-451

SUJET :

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LES SERVICES
PROFESSIONNELS DE SURVEILLANCE PARTIELLE DES
TRAVAUX DE RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE SP-3

Considérant la résolution 2014-04-143 octroyant le contrat de modernisation du poste de pompage SP-3;

Considérant l'autorisation du Ministère du Développement durable de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques reçue le 9 octobre 2014;

Considérant le début des travaux prévu en 2015;

Considérant l'analyse des offres reçues, il est :

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense pour les services professionnels de surveillance partielle des travaux de réfection du poste de pompage SP-3 auprès de la firme « Les Services EXP inc. » pour une somme maximale de 24 466,11 \$

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-40-087.

2014-12-452

SUJET :

AUTORISATION DE DÉPENSE POUR L'ACTUALISATION DU PLAN
D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES
D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

Considérant le nouveau « guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées » régissant les subventions disponibles à travers le programme TECQ 2014-2018;

Considérant que la firme « Aqua-data » a produit le plan d'intervention actuellement en vigueur pour la ville de Pincourt;

Considérant que certaines données du plan d'intervention actuel requièrent une simple mise à jour, il est :

PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser une dépense pour l'actualisation du plan d'intervention auprès de la firme « Aqua-data » pour une somme maximale de 24 121,76 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-411.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 20 h 31 et s'est terminée à 20 h 56.

2014-12-453

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 56, de lever la Séance ordinaire du 9 décembre 2014.


YVAN CARDINAL
MAIRE


DANIELLE CARBONNEAU
GREFFIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 16 décembre 2014**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents :

Monsieur Yvan Cardinal, maire

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général et M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Absence motivée : Monsieur le conseiller Jim Miron

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014
3. Adoption du budget d'exploitation pour l'année fiscale 2015
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2015-2016-2017
- 5 a) Adoption du règlement numéro 847 - Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2015
- 5 b) Adoption du règlement numéro 848 - Règlement décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des ordures ménagères et de ramassage des déchets recyclables pour l'année fiscale 2015
- 5 c) Adoption du règlement numéro 849 - Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2015
- 5 d) Adoption du règlement numéro 577A-2015 - Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2015 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
- 5 e) Adoption du règlement numéro 577E-2015 - Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2015 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire

CERTIFICAT

Je soussigné, ETIENNE BERGEVIN BYETTE, greffier de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME ETIENNE BERGEVIN BYETTE, GREFFIER



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-12-454

SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 16 décembre 2014.

2014-12-455

SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014.

2014-12-456

SUJET : ADOPTION DU BUDGET D'EXPLOITATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2015

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget d'exploitation pour l'année fiscale 2015 comme suit :

Budget 2015

Revenus

Taxes	18 003 100 \$
Paiements tenant lieu de taxes	281 100 \$
Transferts	209 200 \$
Services rendus	1 097 400 \$
Imposition de droits	496 800 \$
Amendes et pénalités	137 900 \$
Intérêts	334 300 \$
Autres revenus	8 500 \$
	<u>20 568 300 \$</u>

Charges

Administration générale	2 340 085 \$
Sécurité publique	3 187 600 \$
Transport	4 160 400 \$
Hygiène du milieu	4 617 300 \$
Santé et bien-être	107 850 \$
Aménagement, urbanisme et développement	656 195 \$
Loisirs et culture	3 337 250 \$
Frais de financement	487 820 \$
	<u>18 894 500 \$</u>



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

**Excédent (déficit) de fonctionnement avant
conciliation à des fins fiscales** **1 673 800 \$**

Conciliation à des fins fiscales

Financement

Remboursement de la dette à long terme (1 544 600 \$)

Affectations

Activités d'investissement (52 700 \$)

Surplus accumulé affecté 193 200 \$

Réserves financières et fonds réservés (269 700 \$)

(1 673 800 \$)

Surplus (déficit) de l'exercice à des fins fiscales **Ø**

2014-12-457 SUJET : ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATION 2015-2016-2017

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour
les années 2015-2016-2017, tel que déposé, comportant quarante-trois
(43) projets et formant un total de 33 094 800 \$

2014-12-458 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 847 – RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE
GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2015

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du
règlement numéro 847, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le
règlement numéro 847 – Règlement décrétant l'imposition des taux de
taxe foncière générale pour l'année fiscale 2015.

2014-12-459 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 848 - RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE,
TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET
DE RAMASSAGE DES DÉCHETS RECYCLABLES POUR L'ANNÉE
FISCALE 2015

PROPOSÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Wolford, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du
règlement numéro 848, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le
règlement numéro 848 – Règlement décrétant le tarif pour le service de
ramassage, transport et disposition des ordures ménagères et de
ramassage des déchets recyclables pour l'année fiscale 2015.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2014-12-460

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 849 - RÈGLEMENT POUR
FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT
POUR L'ANNÉE FISCALE 2015

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 849, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 849 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2015.

2014-12-461

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2015 – RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR
LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS
QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR
ACQUITTER EN 2015 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT
AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE
PERROT

PROPOSÉ PAR Madame Diane Boyer, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 577A-2015, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 577A-2015 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2015 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot.

2014-12-462

SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577E-2015 – RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE SUR LA BASE
DE LA SUPERFICIE DES BIENS-FONDS IMPOSABLES, TELS QUE
MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR
ACQUITTER EN 2015 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT
AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.

PROPOSÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
APPUYÉ PAR Madame Denise Bergeron, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir reçu copie du règlement numéro 577E-2015, l'avoir lu et renonçant à sa lecture, d'adopter le règlement numéro 577E-2015 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2015 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 45 et s'est terminée à 21 h.



No de résolution
ou annotation

2014-12-463


VILLE DE PINCOURT

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 décembre 2014

PROPOSÉ PAR Monsieur René Lecavalier, conseiller
APPUYÉ PAR Monsieur Sam Ierfino, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h, de lever la séance extraordinaire du 16 décembre 2014.


YVAN CARDINAL, MAIRE


M^E ETIENNE BERGEVIN BYETTE, GREFFIER